JOURNAL DES CAMPAGNES

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

13ème Année — Jeudi, 24 Mai 1894 — No 17

JOURNAL

Des Campagnes

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.

Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

11 & 13, RUE BUADE, H.-V., QUEBEC

LÉGER BROUSSEAU

— ÉDITEUR —

11 & 13, rue Buade,

QUEBEC.

AUX ABONNES RETARDATAIRES

Nous faisons encore appel à ceux de nos abonnés qui sont en retard dans leurs paiements. Un grand nombre ne semblent pas se douter qu'ils sont tenus de payer leur abonnement, et qu'un journal ne se donne pas pour rien. Nous sommes déterminés à mettre tous les comptes pour arrérages entre les mains de nos avocats. Nous espérons que cet avertissement produira ses fruits auprès des abonnés retardataires.

L'oeuvre actuelle de M. Drumont

M. Drumont nous trouve atrabilaire Il est certain que nous ne le trouvons pas parfait. Il en doit conclure, vu l'atmosphère où il vit, que nous lui sommes hostile. Il se trompe : nous ne lui sommes pas hostile et c'est de bonne humeur comme de bonne amitié que voyant dans quelle voie il s'engage nous lui crions : casse-cou ! Son œuvre a toujours été mêlée et nous le lui avons dit dès son premier livre. Seulement, au début, le bon l'emportait de beaucoup sur le mauvais et voilà que le mauvais, qui faisant tache d'huile, n'a cessé de s'étendre, l'emporte notablement sur le bon. Qu'il y prenne garde, si par ses intentions dont nous ne doutons pas, il est encore avec nous, catholiques, déjà par son langage, équivalant à des actes, il réjouit l'ennemi.

Ces dernières paroles paraîtront excessives à M. Drumont ; elles ne le sont point. Il le reconnaitrait, si pouvant encore douter de son infaillibilité, il relisait en fils soumis de l'Eglise ce qu'il vient d'écrire contre Léon XIII. Quel est le protestant, le juif, le franc-maçon auquel il ne fait pas " boire du lait " en disant que le Pape " lâche " en France les honnêtes gens, les sincères et sages chrétiens pour aider au triomphe définitif de la " crapule. "

Soyons exact et juste : le directeur de la *Libre Parole* trouve lui-même ses accusations tellement graves, qu'après les avoir formulées, il veut en décharger quelque peu le Saint-Père.

Dans ce but il représente Léon XIII comme allant de l'avant au profit des pires gredins, sans se rendre compte de ses actes. C'est ainsi que M. Drumont satisfait son respect filial et rassure sa conscience. Mais tout cela est si gros qu'il faut pour être cru, se résigner à donner des textes.

Après un éloge bien senti, joyeux, glorieux et convaincu de la *Libre Parole*, de lui-même et des amis qui l'entourent et l'encensent, M. Drumont sous prétexte d'expliquer à l'*Univers* la lettre de M. Turquet sur le parti catholique, déclare ne pouvoir comprendre la Politique du Pape au sujet de la France, et, ne la comprenant pas, il l'attaque à fond. Sauf qu'il y met de la verve et du style il ne dit là dessus rien que n'aient déjà dit les journaux réfractaires. C'est la ritournelle d'usage : pourquoi le Pape, même s'il ne sort pas de son droit, fait-il en faveur de la République actuelle, ce qu'il n'a fait ni pour la Restauration ni pour la royauté de juillet, ni pour le second empire ?

La réponse est facile et cent fois elle a été donnée. Rome n'a été hostile à aucun de ces gouvernements ; tous elle les a reconnus, tous elle les a soutenus, dans la mesure ou elle pouvait le faire pour les détourner du mal et les mener au bien. C'est partout et toujours que l'Eglise a tenu cette conduite, suivi cette règle. Son action d'aujourd'hui n'est pas nouvelle ; seulement, à cause des circonstances et des résistances, elle est plus accentuée. Le Pape a élevé la voix parce que beaucoup de ceux auxquels il s'adressait fermaient les oreilles.

M. Edouard Drumont, qui traite les royalistes comme on sait, se prend, quand il s'agit des prescriptions de Léon XIII de compassion pour ces " milliers d'êtres inoffensifs qui n'ayant plus, " à proprement parler, de passions politiques ", se consolaient entre eux, " par une haine commune contre les infamies et les iniquités des hommes du jour. " Eh bien ! ce mépris dolent et impuissant, " des juifs, des francs-maçons, des traitres, des concussionnaires, des vendus, des pots-de-viniers ", le St Père défend à ces " braves gens ", de le garder. Et ce n'est pas assez que le plaisir de mépriser l'ennemi leur soit défendu il faut en outre, qu'ils se rallient à cette " clique ". Ainsi le veut Léon XIII, foi de Drumont. Vous en doutez ? lisez :

" Sans doute, ces malheureux, conduits par des chefs égoïstes, sans intelligence et sans courage ne pouvaient arriver à rien de pratique, mais ils formaient tout de même une masse disponible à un moment donné. Profondément idéalistes, tous ces gens croyaient à une justice supérieure, qui, tôt ou tard, punirait les coquins. On avait assisté en ce siècle, à tant de coups de théâtre ; on avait vu s'écrouler brusquement tant de gouvernements qu'on avait le droit de se dire : " Une tempête s'élèvera et soulagera la conciensce humaine en renversant l'insolente fortune des scélérats et des voleurs.

" On attendait

" C'est alors que le Pape vint dire à tout ce petit monde qui réunissait les meilleurs éléments de la vieille France : " Le succès justifie tout. Le succès est la seule mesure des actions humaines. Les coquins ne se repentent pas, ils ne réparent rien ; ils ont duré... Cela suffit pour le représentant de Jésus-Christ que l'Ecriture appelle " un soleil de justice ". *Gloria victoribus* !

" Alors, les servilités épiscopales, longtemps maintenues par l'autorité du Pape, se donnèrent librement carrière. Evêques, francs-maçons et juifs fraternisèrent...

" Que sont devenus les naïfs, les convaincus qui avaient cru aux Encycliques du Pape, aux mandements des évêques, aux discours grandiloquents dans lesquels on répétait toujours qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ? Assommés, suffoqués par ce coup imprévu, meurtris au plus profond d'eux-mêmes, ils ont été bafoués par les francs-maçons et les beaux esprits de village qui leur disent en riant : " Le Pape lui-même vous lâche ! "

" Retirés de la vie militante, ils méditent dans les coins cet extraordinaire dénouement ; ils ont disparu ; ils se sont volatilisés. Ceci vous explique la prostration générale, le silence morne qui règne partout.

" De ce résultat lamentable, les fils respectueux de l'Eglise ne rendent pas le Pape responsable. Il a cru bien faire, il a eu de bonnes intentions, il a été trompé et il était impossible qu'il n'en fût pas ainsi.

" Comment voulez-vous qu'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qui est né Italien, qui a la forme d'esprit Italienne, puisse comprendre quelque chose à une situation aussi complexe, aussi confuse, aussi troublante que celle de la France d'aujourd'hui ? Lorsque les Français eux-mêmes n'y voient pas clair, comment voulez-vous que le Pape enfermé au Vatican, puisse s'y reconnaître ? "

Le morceau est long et — pour des catholiques — bien pénible à lire. Il fallait cependant le citer. L'appui cordial et large que nous avons en temps opportun donné à l'auteur de la *France Juive* et qu'il rappelle en bons termes, nous imposait le devoir de montrer où il en est. Voilà donc pour lui le fruit du succès ! Où va-t-il ? Que fait-il de son esprit pénétrant ? Et lorsqu'il parle ainsi du Pape que fait-il de sa foi ? Nous ne discuterons pas ses raisons ? Donne-t-il des raisons ? Et quant à relever ses erreurs, à quoi bon ? elles ont si peu de poids ! Serait-il décent d'établir que le Pape n'est pas de ceux qui disent : " Le succès justifie tout ! "

L'un des côtés très fâcheux de cet article bizarrement intitulé *" l'Univers " et le serpent*, c'est qu'on y voit le parti pris. La forme, comparativement calme, révèle l'étude. Cette fois, M. Drumont, homme d'emballement, a réfléchi. Il a voulu affirmer le droit du publiciste chrétien, psycologue et sociologue, de frapper partout. Déjà il l'avait fait pour les évêques ; aujourd'hui c'est au Pape qu'il s'en prend. Prévoyant que cela ne passerait point tout seul, il a d'avance repoussé les observations qu'il attendait de nous. " L'*Univers*, " dit-il, prétendra que parler ainsi, " c'est s'insurger contre l'autorité du " Souverain Pontife, être à demi héri- " tique, gallican, réfractaire, que sais-je " encore ? Nous sommes tout simple- " ment de bons chrétiens et de bons " Français qui nous rendons beaucoup " mieux compte de ce qui se passe en " France qu'on ne peut s'en rendre " compte, à Rome. "

M. Drumont l'a dit : oui, ce langage est d'un gallican, d'un réfractaire, " que sais-je encore ? " Il place ceux qui le tiennent et s'y complaisent sur une pente dangereuse. Combien n'ont pas su s'y arrêter ! Ajoutons tout de suite que nous ne craignons rien de semblable pour M. Drumont : ce n'est pas un sectaire imbu et féru de mauvaises doctrines : c'est un penseur indépendant, un brillant artiste que le cœur et l'imagination dominent, que le bruit charme, que l'encens grise, que le combat entraîne sur des terrains mouvants ? Vous voyez le péril, il ne le voit pas. Vous tremblez pour lui, rassurez-vous ; une volte-face, probablement irréfléchie et certainement désintéressé, le remettra dans le droit chemin. C'est ce que nous lui souhaitons.

Souhaitons aussi que le groupe dont M. Drumont se croit le chef et pourrait bien n'être que le plus retentissant héraut, n'arrive pas à former une école. Il y a là un vrai et grand danger. Ce groupe revendique et pratique de telle sorte le droit de contrôler les actes et le langage des évêques, qu'il menace d'étouffer, chez les catholiques, la notion même du respect envers l'autorité religieuse. Certes, nous ne prétendons pas que toute parole épiscopale doive faire loi ; mais entre l'usage, peut-être trop négligé, d'une liberté légitime et la conduite que tiennent sur ce point la *Libre Parole* et d'autres, il y a loin. Nous le notons aujourd'hui ; il y faudra revenir.

Comment la *Libre Parole* ne voit-elle pas que ses alliés, dans cette campagne, poursuivent un but très différent du sien ? Elle voudrait l'épiscopat plus indépendant du Pouvoir et des riches ; eux, ils le voudraient dépendant de leur parti. N'importe, on crie ensemble.

Avoir soulevé un tel mouvement d'idées, puis aboutir à faire contre Rome le jeu des politiciens fourbus de la *Gazette* et de l'*Autorité* ! Fi ! donc ! Vous, Drumont, qui avez la vie, l'indépendance et la pensée, qu'allez-vous faire dans ces galères où l'air frais, pur et fécondant ne pénètre plus ?

Eugène Veuillot.

EN PREMIERE PAGE

Edouard Drumont et Eugene Veuillot

Une polémique extrêmement intéressante est engagée entre M. Eugène Veuillot et M. Edouard Drumont, entre l'*Univers* et la *Libre Parole*.

M. Veuillot reproche avec raison à Drumont ses attaques injustifiables contre le Pape, et lui rappelle qu'un catholique doit, avant tout, le respect filial au chef suprême de l'Eglise.

M. Drumont se défend avec verve, mais il est manifestement dans son tort et ne peut échapper à la dialectique puissante de son adversaire.

Nous commencons aujourd'hui à donner les principales pièces de ce débat. Nos lecteurs de la première page, qui forment une élite dont nous sommes fier, goûteront vivement cette discussion dont le ton est très élevé.

Le proces d'Emile Henry

Emile Henry : imaginez un tout jeune homme mince, à la physionomie pâle, au front haut et intelligent éclairé par deux yeux de faucon assez profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière, le menton garni d'une barbiche roussâtre, les cheveux taillés en brosse, correctement vêtu et cravaté de noir ; il ressemble bien plutôt à un employé de magasin de nouveautés, lui, " le vengeur de Vaillant ", qu'à un émule de Ravachol.

Cependant, quand il parle, la brièveté insolente de la réplique, la violence du gestè, démontrent immédiatement qu'on a devant soi un individu décidé. Tel il s'est montré au moment de l'arrestation et pendant toute la durée de l'instruction, tel il a paru à l'audience : fier de son œuvre, et peu soucieux du châtiment.

Cinq gardes ont été placés autour de lui dans l'étroit espace qui est réservé aux accusés.

Il écoute avec une moue dédaigneuse faisant par moment des signes de dénégation, tapotant de la main droite sur la balustrade, la lecture des actes d'accusation.

Sur la table des pièces à conviction on remarque un nombre considérable d'objets : des marmites de toutes les formes, des seaux, des flacons, des morceaux de ferraille, des paquets de vêtements etc.

On fait l'appel des témoins. Tous répondent, sauf Mme Gunsbourg, une des victimes de l'explosion du Terminus, et qui ne peut encore quitter la chambre.

L'INTERROGATOIRE

M. le président Potier interroge l'accusé. Henry répond vivement, d'une voix légèrement éraillée.

M. le président.—Le 12 février, vers huit heures, vous êtes allé au café Terminus ?

R. Oui, et non pas à huit heures et demie, comme le dit l'acte d'accusation.

D. Vous aviez une bombe dans la ceinture de votre pantalon.

R. Non, dans la poche de mon pardessus.

D. Pourquoi êtes-vous allé au Terminus ?

R. J'ai choisi le café Terminus parce que c'était un café où vont des bourgeois. Ma pensée première était de jeter la bombe autre part. Mais chez Bignon au café de la Paix, il n'y avait pas assez de monde. Je suis allé au Terminus.

M. le président.—Vous vous êtes assis à une table à côté de la porte. Vous avez pris deux bocks et un cigare, et au bout d'une heure, vous avez lancé votre bombe. Pourquoi cette longue attente ?

R. J'attendais qu'il y eut plus de monde.

D. Oui, vous avez dit " je voulais faire le plus de victimes possible !"

R. C'était exact.

M. le président. — Vous avez le mépris de la vie d'autrui.

R. Non, des bourgeois seulement.

M. le président. — Mais vous aviez le souci de la vôtre.

R. Naturellement pour pouvoir encore tuer d'autres bourgeois.

D. Vous aviez pris toutes vos précautions pour vous sauver.

R. Parfaitement ; je comptais, après avoir lancé la bombe, gagner la gare et prendre un train sans être remarqué.

Et le lendemain j'aurais recommencé !

L'EXPLOSION DU TERMINUS

D. Revenons à l'explosion. Vous avez lancé la bombe en l'air, et en visant le milieu de l'orchestre.

R. Oui, mais je l'ai lancé trop haut.

D. Elle aurait fait plus de victimes. Mais vingt personnes n'en ont pas moins été atteintes.

R. Dix-sept.

D. A quoi attribuez vous votre insuccès relatif ?

R. A la fermeture défectueuse de l'engin.

JE VOULAIS TUER

D. Que désiriez-vous donc ? Dix-sept personnes ont été atteintes, quelques-unes très grièvement, et l'une d'elles même, est morte : M. Borde, comme pour justifier l'accusation d'assassinat relevée contre vous !

Vous aviez bien l'intention de tuer ?

R. Oh ! certainement.

D. Vous aviez mis un grand nombre de balles dans votre engin, 120 je crois.

R. Oui, je voulais le plus de victimes possible.

D. Vous avez voulu, avez-vous dit, venger Vaillant, mais Vaillant lui, dans son interrogatoire subi à la même place que vous occupez dans cette enceinte, disait : " Je pouvais mettre des balles qui tuent ou des clous qui blessent, j'ai mis des clous. " Vous, vous avez mis des balles, pourquoi

R. Parce que je ne voulais pas blesser moi, *je voulais tuer*. (Mouvements.)

D. Vous avez disposé cet engin avec le plus grand soin, ainsi qu'il résulte du dessin très bien fait que vous avez donné vous même, vous avez agi en artiste ?

L'accusé.—Merci, monsieur le président !

D. Oh ! je n'ai pas l'intention de vous flatter, je constate seulement le fait avec les experts.

R. J'ai fait l'engin de mon mieux.

Emile Henry sur la demande du président donne la description que nous avons déjà donnée et sur la confection de laquelle il est inutile de revenir.

D. Quoi qu'il en soit, je pourrais m'arrêter là. Les jurés connaissent les faits et l'accusé ; ils ont vu le cynisme avec lequel vous avez reconnu vos intentions criminelles.

R. (vivement). Cynisme,non. C'est de la conviction.

M. le président. —Vous reconnaissez que vous avez voulu tuer les consommateurs du café Terminus, Etienne, Maurice,l'agent Poisson.

R. J'ai voulu donner la mort à toute les personnes qui s'opposaient à ma fuite.

D. Vous avez voulu détruire l'édifice du Terminus.

R, Je me moque pas mal de l'édifice!

D. Soit ; mais vous avez voulu frapper des innocents.

R. les bourgeois ne sont jamais des innocents.

M. le président.—C'est au jury à répondre à vos théories.

Maintenant, examinons votre passé.

LA VIE D'EMILE HENRY.

Le président rappelle les origines Henry :

Vous étiez admissible à seize ans et demi à l'Ecole polytetechnique. Mais, refusé finalement, vous n'avez pas persisté.

B. Je craignais d'être obligé d'entrer dans la carrière militaire. Et je ne voulais pas ! Un beau jour, on m'aurait commandé de faire tirer sur des malheureux, comme le commandant Chapuis à Fourmies. J'aime mieux encore être ici.

PATRIOTES ET IMBECILES

D. Vous n'aviez pas voulu être officier. Vous disiez : " Les imbéciles sont patriotes ; tournez la phrase : Les patriotes sont imbéciles ! " Vous n'avez pas voulu davantage être soldat ?

R. J'avais trois ans de bataillon scolaire. C'était tout ce que je pouvais supporter comme militarisme. (Rires).

L'EXPLOSION DE LA RUE DES BONS-ENFANTS

Il y avait eu une explosion le 8 novembre. Eh bien, dites ce que vous avez fait, puisque après avoir nié, vous avez fini par faire des aveux. Renouvelez ces aveux. Faites le récit de l'attentat.

L'accusé.—Les motifs, je les dirai demain. Aujourd'hui, je me bornerai à exposer les faits. La Compagnie des mines de Carmaux venait d'opprimer les mineurs. J'ai visé la Compagnie de Carmaux. J'ai voulu punir les bourgeois autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, après m'être assuré que la Compagnie était au No 11 de l'avenue de l'Opéra, avoir examiné les lieux. J'ai acheté un tube dont je me suis servi pour faire un détonateur, 4 kilos de potasse, 100 grammes de sodium, du soufre et une marmite de 3 fr, 50.

J'avais trois cartouches au fulminate de mercure, de la dynamite, tout ce qu'il me fallait pour confectionner ma bombe.

J'ai fabriqué le détonateur de manière que l'eau mise en contact avec le sodium, par le renversement, fit détonner les trois amorces au fulminate de mercure, j'ai placé ce détonateur au centre de la marmite, en l'entourant de vingt cartouches de dynamite, et en remplissant les vides avec les quatre kilos de potasse, mélangés de poudre de sucre et de soufre. Puis, j'ai assujetti le couvercle au feuillard, de telle manière que je puisse passer la main dessous et m'en servir comme d'une poignée. C'est cet engin que j'ai transporté vers onze heures un quart à la Compagnie de Carmaux. Voilà !

Henry raconte comment, son patron l'ayant envoyé en course, il a sauté dans une voiture pour faire sa première commission, puis il a arrêté une seconde voiture qui l'a conduit à quelques pas de son domicile, villa Faucheux, où il a pris sa bombe, une troisième voiture l'a amené avenue de l'Opéra, où il a déposé son engin sans être remarqué ; une quatrième voiture lui a permis de faire sa seconde course, rue de Courcelles, dans les délais utiles pour que son absence ne parût pas anormale.

" Vous voyez, dit-il en terminant, j'agissais comme un vrai bourgeois, je ne me privais de rien, je ne marchais pas à pied."

Le président rappelle comment cette marmite fut découverte devant le palier, dans l'angle gauche contre la porte, à l'entresol, comment l'engin fut transporté par le garçon de bureau Garin et le gardien Réaux au commissariat de la rue des Bons-Enfants, avec le brigadier Fomorin ; comment il éclata brusquement, deux minutes à peine après leur entrée, mettant en bouillie Garin, Réaux, Fomorin, le secrétaire du commissaire Pousset, et blessant, de la manière la plus cruelle, l'inspecteur de police Troutot.

—Ce fut un spectacle épouvantable.

Eh bien ! Henry, ce n'était pas le directeur de la Compagnie de Carmaux que vous aviez voulu atteindre, il n'habitait pas 11, avenue de l'Opéra ?

R. J'avais visité la maison la veille ; je m'étais convaincu qu'il n'y avait que des gens riches, une grande modiste, un banquier ; rien ne pouvait plus m'arrêter. J'avais calculé que, si la bombe n'éclatait pas, conformément à mes prévisions, les policiers viendraient toujours la prendre, la renverseraient forcément et provoqueraient ainsi l'explosion, et que j'atteindrais ainsi les policiers, mes ennemis également.

D. Oui. C'est ce que vous avez déclaré à l'instruction quand vous vous êtes déterminé à reconnaître votre culpabilité et en présence des recherches dont d'autres anarchistes étaient l'objet.

R. Je ne voulais pas que d'autres que moi fussent frappés.

D. On vous avait du reste soupçonné aussitôt après l'attentat. Un numéro du *Temps* enveloppait l'engin. Le *Temps* n'est pas un journal qui se trouve d'ordinaire entre les mains des anarchistes. (Rires.)

R. Ah ! pourquoi ?

D. Mais ce numéro contenait le récit de l'arrestation de votre frère Fortune.

On fit des perquisitions chez vous, et, en l'apprenant,vous vous empressiez de quitter Paris.

Le président demande à Emile Henry comment il a vécu et où il a habité de novembre 1892 à décembre 1893, c'est-à-dire depuis sa disparition de Paris jusqu'à l'explosion de Terminus.

R. Mais je n'ai pas à vous le dire.Du reste,j'ai dit que j'étais allé en Belgique en avril 1893, et plus tard j'ai travaillé en juillet comme ouvrier mécanicien, boulevard Morland.

D. Vous étiez à Paris ?

R. Ce n'est pas bien difficile à deviner, puisque je viens de vous le dire.

D. Vous êtes resté six semaines chez un patron, boulevard Morland; qu'avez-vous fait pendant tout le reste du temps

R. Cherchez le ; je vivais modestement aidé par mes camarades, du fruit de mon travail d'ouvrier serrurier.

ANARCHISTE ET VOLEUR

Le président.— La vérité, c'est que vous étiez de la bande Ortiz.

R. Non pas.

Le président. — Tout porte à le croire, vous êtes comme Ravachol, comme Vaillant, anarchiste et voleur ?votre silence vous accable, prenez garde !

R. Je n'ai pas à prendre garde ; je sais bien que vous allez me condamner à mort !

M. le président. — Ecoutez ; je crois qu'il y a un aveu qui coûte à votre fierté. Vaillant a avoué qu'il avait touché 100 francs d'un cambrioleur ; vous, vous ne voulez pas reconnaître que vous avez tendu pour recevoir l'argent du vol cette main qui est, de votre propre aveu, rouge de sang.

R. (le doigt tendu vers le président). —Mes mains sont rouges de sang, comme votre robe rouge l'est elle-même ! D'ailleurs, je n'ai pas à vous répondre... Vous n'êtes pas un juge d'instruction...

M. le président.--Vous êtes un accusé, et mon devoir est de vous interroger.

Henry.—Je suis heureux de ce que j'ai fait ! Je revendique avec fierté la responsabilité de mes actes.

D. Malheureusement pour vous, vous êtes entre les mains de la justice, et les jurés sauront apprécier.

R. Ils feront ce qu'ils voudront. Que m'importe leur verdict, je ne reconnais pas votre justice ! (Mouvement.)

L'audience est ensuite suspendne.

UN HORS D'ŒUVRE

En dehors de notre dissentiment de fond sur les prescriptions pontificales, nous avons à régler avec M. Drumont un petit compte de détail, plus littéraire que politique. L'autre jour, dans un article contre la société mondaine, il appelait ainsi à son aide Louis Veuillot :

" Je dirai volontiers comme Veuillot " Je voudrais pouvoir rétablir la noblesse et n'en être point. "

" Qui n'a éprouvé une sorte d'émotion respectueuse devant ces arbres majestueux qui sont la gloire de nos vieilles forêts françaises ? On aimerait à pouvoir saluer ainsi ces porteurs de noms illustres qui furent mêlés aux plus belles pages de notre histoire.On souffre à les voir sans mérite,sans énergie et sans prestige, à constater que trop souvent, pour employer encore une expression de Veuillot, ils brillent " comme une crotte de chien dans une lanterne ".

Du premier des deux " mots " cités de la sorte, nous avons dit : il est à peu près exact comme texte et tout à fait comme pensée. Quant au second, sans en nier les termes, mais trouvant qu'ainsi détachés et présentés ils forçaient fond et forme la pensée de Louis Veuillot et, de gaiement humoristique, la rendaient brutale, nous avons prié le directeur de la *Libre Parole* de donner textuellement la page où il l'avait trouvé. Il ne l'a pas fait ; nous allons le faire. Nos lecteurs n'auront pas à s'en plaindre : M. Drumont non plus, car, au total, cette page lui permet de dire qu'en certains de ses jugements sur les mœurs de l'aristocratie contemporaine, si mélangée, Louis Veuillot l'a devancé,et que s'il a lui, Drumont, forcé plus ou moins la note en dérangeant les phrases, il a tout de même rendu l'idée. C'est vrai et c'est contestable. Nous pourrons en causer tout à l'heure.

Avant de donner la page où se trouve le second des"mots"invoqués par M. Drumont, je veux citer celle où il a pris e premier. J'y éprouve quelque embarras, Louis Veuillot ayant tenu en deux de ses livres tout au moins : les *Mélanges* et les *Odeurs de Paris*, ce propos:"J'aime la noblesse et je ne voudrais pas en être :"Réflexion faite je cite les *Odeurs de Paris*, livre plus connu sans doute à la *Libre Parole* que les *Mélanges*.

Louis Veuillot met en scène un personnage de roman, le marquis de Villemer, gentilhomme de vieille souche très modernisé, et donne sa pensée sur la partie de l'aristocratie qui s'amuse, qui agiote et brille à côté des grands Juifs dans le monde *sélect*.

..." De tels faits tous les jours plus nombreux, dit-il, expliquent pourquoi la société croule. C'est maintenant que la noblesse succombe, emportant le reste de l'ordre ancien. Le gentilhomme n'avait pas ses grands biens pour tripoter en carrosse les boues de Paris, et enrichir les industries frivoles ou malhonnête. Il devait être le tuteur, le patron,l'économe et l'ami des pauvres gens qui produisent, à force de sueurs, les richesses nécessaires. Du moment qu'il abandonne la fonction il abdique la situation ; ou il déserte, ou il se fait chasser.

"Je ne peux prendre mon parti de ces décadences de la noblesse. C'était une institution si belle, le pauvre petit peuple en avait si grand besoin ! Il me semble que ce grand seigneur qui a vendu à la bande noire sa terre, son château, ses papiers de famille, m'a trahi personnellement.

"Je sens en moi une singulière pente, singulière du moins en ce temps. J'ai l'esprit de roture comme je voudrais que les gentilshommes eussent l'esprit de noblesse. *Si je pouvais rétablir la noblesse je le ferais tout de suite et je ne m'en mettrais pas.* Je voudrais travailler pour mon propre compte à rétablir la roture.

"En vérité, j'ai joué un rôle de dupe si je n'y regarde qu'avec l'œil de la raison humaine. J'ai défendu le capital sans avoir eu jamais un sou d'économie, la propriété sans posséder un pouce de terrain, l'aristocratie et j'ai à peine pu rencontrer deux aristocrates, la royauté, dans un siècle qui n'a pas vu et ne verra pas un roi. J'ai défendu tout cela par amour du peuple et de la liberté, et je suis en possession d'une réputation d'ennemi du peuple et de la liberté qui me fera"lanterner"à la première bonne occasion. Cependant ma pensée est droite et logique : mais j'ai trop cru au devoir et j'en ai trop parlé.

"C'est la seule chose qui me console, quand je considère, hélas ! tout ce que je n'ai pas fait."

C'est en 1866 que Louis Veuillot a publié les *Odeurs de Paris*.Je tiens à donner cette date, car elle prouve d'abord qu'il était en avance sur les polémiques d'aujourd'hui, puis elle montre quelles étaient alors ses idées sociales.M. Edouard Drumont me permettra, à ce propos, de noter en passant que l'auteur de la *France juive* n'a rien dit ni sur la riche bourgeoisie industrielle ou financière, ni sur la noblesse ultra-mondaine, mêlée aux juifs,qui ne se trouve en germe et même en fleurs, et même en fruits dans les *Libres-Penseurs* et les *Odeurs de Paris*.

Passons au second "mot". Il se trouve —mais arrangé et amené à la Louis Veuillot,—dans sa correspondance intime (*Lettres à sa sœur*). Mlle Veuillot était à la campagne, chez Mme la marquise de Champagné dont le fils, possesseur d'une des grandes fortunes de France, vivait sur ses terres en gentilhomme campagnard, bon catholique et, par conséquent, homme de bien et ayant la main large. Le jeune marquis avait prêté à un curé du voisinage cinq mille francs. L'emprunteur ne pouvant les rendre à la date fixée, offrait de reconnaître sa dette sur papier timbré.— Mais cela vous coûterait dix sous, répondit le prêteur, gardez tout ; vous ne me devez plus rien. Louis Veuillot, auquel le trait avait été raconté écrivait à notre sœur :

" Que ce René est un bon et aimable et généreux garçon, et que c'est une chose agréable d'avoir quelquefois cinq mille francs à laisser dans la poche d'un curé, pour lui épargner une dépense de cinquante centimes. Je le vois, en face de son papier timbré, ne pouvant pas se décider à l'humiliation de dire au curé qu'il lui donne ces cinq mille francs. O jeunes gens qui brillez dans les bottes vernies et dans les culottes blanches, comme des crottes de chien dans des lanternes, que vous êtes loin de ce campagnard ! Et moi, je suis tout de même bien content que les deux lignes qui regardent ce René lui aient fait plaisir."

Le " mot " y est ; il rend la même pensée, et c'est aussi presque la même phrase. Cependant ça ne sonne plus de même. Pourquoi ? C'est que dans les combats à la plume la manière de dire modifie beaucoup ce que l'on dit. Tel mot vulgaire qui, lancé sans apprêt, serait déplacé et de plus ne porterait pas, se fait, s'il est bien amené, accepter de tous et fortifie l'enseignement qu'il était bon de donner. Louis Veuillot excellait en ce genre. Dans telle page charmante de *Ca et là*, où tout est charmant, il avait à raconter une anecdote, un trait de mœurs dont le fruit serait perdu si le mot propre, caractéristique, n'était pas prononcé. Orce mot quel était-il? Hum! le voici : " c...a ". Oui ! on le lit dans *Çà et là*, et il est si bien amené qu'on l'attend, qu'on le veut.

Il s'en faut que Victor Hugo ait réussi à placer aussi bien le mot de Cambronne.

On a peut-être remarqué qu'au point de vue de l'idée sur le rôle de l'aristocratie mondaine, la page de la Correspondance et celle des *Odeurs de Paris* se ressemblent fort. Le blâme y est tout aussi dur. C'est que Louis Veuillot, très hostile aux doctrines égalitaires, voulait par contre que la classe supérieure sût être vraiment, par la dignité du caractère et de la tenue, l'esprit de charité et de justice, la classe dirigeante. On l'appellerait aujourd'hui " socialiste chrétien " et ce n'est pas cette fin de la lettre citée plus haut qui le préserverait de cette épithète dont, pour sûr, il s'inquiéterait peu :

" Tu as vu que le prince Canino, qui vient de mourir, a laissé tout son bien à un domestique, y compris les palais. Ce domestique a une sœur à qui le prince était marié secrètement. Voilà ! Le domestique déclare qu'il trouve l'argent de la succession très bon et qu'il l'empo-

che, mais que les palais sont de trop et il les laisse à la famille. Beaucoup de grands seigneurs trouveront que le prince s'était bien encanaillé de s'allier à de si petites gens qui ont de tels scrupules ; moi, je trouve qu'il aurait pu rencontrer de moindres sentiments parmi les premières familles de l'Europe. "

Ainsi pensait et parlait Louis Veuillot. C'est assez, il me semble, pour satisfaire M. Drumont. Qu'il ne lui prête donc rien, et que d'autres, qui voudraient le transformer en bourgeoi Coquelet, ne lui retirent rien.

Eugene Veuillot.

LES CHEVAUX CANADIENS

(CAUSERIE.)

—

Le premier cheval qui ait galopé sur la terre canadienne fut débarqué à Québec le 25 juin 1647. La Compagnie des Habitants l'avait fait venir pour en faire cadeau au gouverneur, le chevalier de Montmagny, et ce fut un spectacle absolument nouveau pour le petit poste de Québec (dont les rues venaient d'être tracées, mais qui ne portait pas encore le nom de ville) que de voir le gouverneur chevauchant le long des sentiers, comme les " gendarmes " de Gustave Nadaud.

Les habitants de ce temps-là avaient de l'esprit comme ceux d'aujourd'hui : ils jugeaient qu'un chevalier sans cheval, cela n'avait pas le sens commun.

M. de Montmagny partit de Québec l'année suivante. Que devint son cheval ? Il n'est guère probable qu'on ait songé à lui faire traverser de nouveau l'Océan. Cependant il est à peu près certain qu'il n'était pas à Québec en 1650, puisque les Hurons qui y descendirent cette même année, pour se fixer dans le voisinage, semblaient n'avoir jamais vu d'animal de cette espèce lorsqu'arrivèrent les premiers chevaux envoyés par le roi de France, quinze ans plus tard.

Peut-être le pauvre animal est-il mort de nostalgie peu de temps après son arrivée. Il était seul ici de son espèce, et devait s'ennuyer à mourir. Mettons-nous un peu à sa place...

De quelle race était-il ? Si on avait une photographie de sa tête ou d'une de ses pattes, nos savants zootechniciens de Québec ou de Montréal auraient bien vite fait de reconstituer tout l'individu ; mais l'intéressante bête vécut trop tôt dans un monde trop jeune : lorsqu'elle allait brouter l'herbe des prés, à l'ombre des grands ormes des Ursulines ou près du jardin de Guillaume Couillard ; lorsqu'elle allait s'abreuver au ruisseau qui coulait en face du terrain donné aux Jésuites par la compagie des Cent Associés, Daguerre n'était pas né encore, et les Notman et les Livernois n'étaient pas même soupçonnés.

L'année 1647—qui vit le premier blanc pénétrer jusqu'au lac Saint-Jean —fut pour Québec une année remarquable. La résidence des Jésuites, le château Saint-Louis et l'église paroissiale—plus tard la cathédrale de Québec —furent commencés cette année là. Mais ce fut en 1648 que se firent les principaux travaux de maçonnerie de ces édifices, et il y a lieu de croire que le cheval de M. de Montmagny eut à peiner plus d'une fois dans le voisinage de la rue des Carrières à cette occasion. M'est avis qu'il ne s'est fait aucun travail important dans Québec en ces temps là sans que le noble animal y ait mis la main, je veux dire la patte.

Le 16 juillet 1665, on débarqua à Québec douze chevaux envoyés par le roi de France. Il y avait à bord du navire qui les transportait un pauvre petit diable qui devait fournir une carrière aventureuse dans la flibusterie. Il se nommait Jean Doublet, et il a laissé des mémoires qui ont été imprimés il y a quelques années (en 1883). D'après son journal, le roi de France avait envoyé vingt chevaux en Canada. Huit seraient donc morts pendant la traversée, puisqu'il n'en arriva que douze à Québec. Ces premiers chevaux—tirés des écuries royales—firent le voyage de la vieille à la nouvelle France en brillante compagnie. Voici comment s'exprime Doublet :

" Nous trouvâmes ce navire extrêmement embarrassé par 18 cavales et 2 étalons, des Harnois du Roi, et dont les foins pour les nourrir occupaient toutes les places. Dans l'entrepont étaient quatre-vingt filles d'honneur pour être mariées à notre arrivée à Québec, et puis nos 70 travaillants avec équipage, formant une arche de Noé. La traversée fut assez heureuse, quoiqu'elle durât trois mois et dix jours pour arriver au dit Québec."

Cette même année 1665 vit arriver dans la Nouvelle-France M. de Tracy, M. de Courcelles, l'indendant Talon et huit compagnies du régiment de Carignan-Salières, dont plusieurs officiers devaient être d'excellents cavaliers. Les Hurons campés près du fort Saint-Louis furent émerveillés du faste déployé par les nouveaux venus, et surtout de voir les *orignaux de France*, comme ils appelaient les chevaux, si admirablement dressés et se pliant si volontiers aux fantaisies de ceux qui les montaient. Des vaches et des moutons furent aussi débarqués à Québec (où il y en avait déjà) dans l'été de 1665, et il se trouva dès lors dans la colonie autant de bêtes et de gens qu'il en fallait pour que le pays fut considéré comme tout à fait civilisé.

Tout ces animaux se propagèrent avec une rapidité incroyable.

La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, en 1667 : " Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, et on nous a donné pour notre part, deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi. "

Ces chevaux étaient vifs, rustiques, pas trop lourds et pouvant passer facilement de la charrue à la voiture légère, traverser les bancs de neige sans *enfoncer* très profondément, braver la *poudrerie*, se tirer d'une rencontre en hiver avec agilité et sans trop d'efforts.

En 1670 Louis XIV fit encore envoyer des chevaux dans la colonie, et il les fit distribuer chez les gentils hommes du pays qui avaient le plus favorisé le défrichement et la culture des terres. Deux juments et un étalon furent donnés à M. de Chambly ; deux juments à M. de Lachesnaye ; une à M. de Sorel ; une à M. de Contrecœur ; une à M. de Saint Ours ; une à M. de Varennes ; une à M. LeBer ; une à M. de Latouche ; une à M. de Repentigny ; une à l'intendant Talon ; — treize bêtes en tout.

Le roi tenait en estime particulière ceux qui cultivaient la terre. Dans les lettres de noblesse que le monarque accorda à un certain nombre de colons qui avaient travaillé avec zèle à l'établissement du pays, " il donna pour motif de cette faveur l'empressement qu'ils avaient fait paraître pour la culture de la terre. "

Colbert s'occupait spécialement de la colonisation du Canada, mais non en éparpillant les forces du pays comme cela s'était fait auparavant, et surtou comme cela se fit plus tard, sous Loui XV. Il écrivait, le 18 mars, à Monsei gneur de Laval :

" Sa Majesté a pris résolution de faire lever des hommes qui seront conduits en Canada : mais elle estime tout à fait indispensable que le Conseil Souverain distribue des terres à ces nouveaux venus et qu'on les oblige à défricher *de proche en proche* afin que, n'étant plus épars comme autrefois, ils soient mieux en état de se défendre contre les surprises des Iroquois. "

Relativement à la distribution des chevaux envoyés ici en 1670, l'abbé Faillon s'exprime en ces termes : "Voici les conditions auxquelles le Roi faisait ces sortes de dons aux particuliers : ils devaient les nourrir (les chevaux) pendant trois ans : et si, par leur faute, quelqu'un de ces animaux venait à mourir, celui à qui il avait été donné était obligé de payer au receveur du Roi la somme de deux cents livres. Dans l'autre cas, il pouvait le vendre après les trois ans expirés, ainsi que les poulains qu'il aurait pu avoir ; mais avec charge, au bout des trois ans, de donner au receveur de Sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval, ou la somme de cent livres. Il était pareillement ordonné que, lorsque ces poulains que le Roi faisait élever et nourrir seraient parvenus à leur troisième année, on les distribuerait à d'autres particuliers, et toujours aux mêmes conditions. Comme on le voit ces conditions ne pouvaient être plus avantageuses aux particuliers ni au pays en général. Aussi Colbert, qui avait tant à cœur de voir fleurir la colonie, écrivait à M. Talon, le 11 février 1671 : " Je tiendrai la main à ce qu'il soit envoyé au Canada des cavales et ânesses " afin de multiplier ces espèces si nécessaires à la commodité des habitants."

De tous les animaux domestiques envoyés par le Roi dans la Nouvelle-France, les chevaux furent, en effet, ceux qui s'y multiplièrement le plus, quoique le nombre des autres y augmentât d'une manière étonnante."

Excepté les ânes. Ces animaux si utiles n'ont jamais fait souche en Canada.

C'est bien dommage.

M. de Gaspé parle, dans ses *Mémoires*, d'un certain âne—" une bête curieuse "—qu'il était allé voir au Cap Blanc, étant enfant, avec quelques camarades. En petit espiègle qu'il était, il dit gravement à l'animal :— " Comment vous trouvez-vous de votre séjour à Québec ? " L'âne leva une oreille et baissa l'autre.—" Je vous comprends, reprit le spirituel enfant : votre oreille levée veut dire : " le Canada est un beau pays " ; votre oreille baissée veut dire : " mais je m'y ennuie " terriblement, y étant seul de mon " espèce. " — Consolez-vous, ajouta le futur auteur des *Anciens Canadiens*r avant longtemps vous pourrez constate qu'il y a plus d'ânes qu'on ne pense sur nos rives.

Je ne cite pas ; je raconte de mémoire.

Lecteurs du *Courrier du Canada* qui avez l'âme sensible et qui aimez les chevaux, il est un nom que je livre à toute la rigueur de vos jugements, celui de l'intendant Antoine-Denis Raudot (Raudot fils)—un brave homme pourtant sous certains rapports : demandez plutôt au docteur Dionne.

Donc, en l'année 1709—le 13 juin—l'intendant Antoine-Denis Raudot émit une ordonnance aux termes de laquelle il était défendu aux habitants de la région de Montréal de garder plus de deux chevaux et un poulain,—ceux qui en avaient davantage devait les tuer ou les vendre. Voici le texte même de cette ordonnance :

" ANTOINE-DENIS RAUDOT, etc.

" Etant informé que les habitants de Montréal nourrissent une trop grande quantité de chevaux, ce qui les empêche d'élever des bêtes à cornes et à laine, ne connaissant point en cela leur véritable intérêt, puisqu'ils ne retirent aucun profit des dits chevaux qu'ils élèvent, et qu'au contraire ils en retireraient beaucoup des bêtes à cornes et à laine qu'ils élèveraient avec les fourrages que consomment les dits chevaux ;

" Et attendu que cette trop grande quantité de chevaux produirait par la suite le manque des autres bestiaux, ce qui irait au détriment de cette colonie ; et comme notre principale attention doit être à son augmentation, et à y procurer autant qu'il est en notre pouvoir l'abondance ;

" Nous ordonnons que chaque habitant des côtes de ce gouvernement (de Montréal) ne pourra avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain, et ce, à commencer après les semences de l'année mil sept cent dix, leur donnant le dit temps pour pouvoir se défaire des chevaux qu'ils ont au-delà de ce nombre, et après lequel ils seront tenus de tuer ceux qu'ils auraient au-delà.

" Mandons au sieur Deschambault' lieutenant-général de la prévôté de cette ville, et au sieur Raimbault, procureur du roi d'icelle, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle sera lue, publiée et affichée dans cette ville, et envoyée par le dit sieur procureur du roi dans les côtes de ce gouvernement, aux capitaines des dites côtes, auxquels nous mandons de tenir la main à son exécution et de la faire publier par trois dimanches consécutifs, à l'issue de messe paroissiale, à la porte de l'église, à ce que personne n'en ignore ; de laquelle publication ils seront tenus d'informer le dit sieur procureur du roi ;

" Entendons cependant ne point comprendre dans la dite ordonnance ceux qui font profession de charrier pour le public, auxquels nous permettons d'avoir la quantité de chevaux qui leur sont nécessaires.

" Fait et donné à Montréal, en notre hôtel, le treize juin mil sept cent neuf. "

Signé : " RAUDOT."

Evidemment M. Raudot, Antoine-Denis, était digne de devenir membre de la Société d'Industrie laitière si cette noble institution eût alors existé. Les habitants *ne retiraient aucun profit des dits chevaux*, dit-il. Dans sa récente brochure intitulée *La Crise*, l'honorable M. Royal dit que le Canada a exporté des chevaux, l'an dernier, pour la somme d'un million de piastres. Les temps ont bien changé !

Le savant suédois Peter Kalm, qui fit un voyage en Canada dans l'été et l'automne de 1749, écrivait ce qui suit, à la date du 25 août de cette même année :

" Tous les chevaux canadiens sont forts, vifs, bien faits, aussi grands que nos chevaux de cavalerie, et d'une race importée de France. Les habitants ont la coutume de couper la queue à leurs chevaux, ce qui est une vraie cruauté, puisqu'on les prive ainsi de leur unique moyen de défense contre les mouche-rons, les taons et les hippobosques. Cette coutume vient peut-être de ce que les Canadiens attellent leurs chevaux l'un devant l'autre ; et pour empêcher celui de devant de blesser les yeux de celui qui est dans les timons en agitant sa queue, ils auront pris le parti d'écourter tous leurs chevaux.

" Le gouverneur-général et quelques-uns des principaux de la ville de Québec ont des carossses, mais le reste du peuple se sert de cabriolets. On se plaint généralement que le peuple de la campagne commence à élever un si grand nombre de chevaux que les bestiaux manquent de fourrage en hiver."(1)

Le 27 septembre 1749, Kalm écrit de Montréal : " Un cheval de moyenne encolure coûte maintenant quarante francs et plus. Un beau cheval vaut cent francs. Une vache vaut cinquante francs... Un mouton coûte cinq francs à présent ; mais l'année dernière, alors que tout était cher, il coûtait de huit à dix francs. Un cochon d'un an, pesant 150 à 200 livres, se vend quinze francs. Un poulet vaut de dix à douze sous, un coq-d'inde vingt sous. Un minot de blé se vendait trois francs l'an passé, mais à présent il coûte quarante sous... Un minot d'avoine vaut quelquefois quinze à vingt sous... Les pois ont toujours la même valeur que le blé. Le beurre coûte ordinairement huit à dix sous la livre... Une douzaine d'œufs ne coûte généralement que trois sous, cependant on en donne maintenant cinq sous (fin de septembre). Il ne se fabrique pas de fromage à Montréal et pour en avoir il faut le faire venir d'ailleurs. "

L'auteur continue, sans transition : " Personne ne se marie sans le consentement de ses parents. " Il aurait pu ajouter : " Les jeunes gens, en Canada, n'attendent pas pour se marier qu'ils aient fini de grandir. "

J'étais bien jeune lorsque j'entendis faire l'éloge des chevaux canadiens pour la première fois. Dans ce temps là il n'y avait pas de chemins de fer, pas de télégraphe, mais il y avait des officiers anglais à Sorel et aux Trois-Rivières et des mauvais chemins partout. Un officier de la garnison de Sorel, — un capitaine pour le moins, — racontait que parti de Berthier, un matin du mois de janvier pour se rendre aux Trois-Rivières, il avait été arrêté par une affreuse tempête, obligé de laisser ses chevaux pur sang à Maskinongé et de les remplacer par des " marche donc ! " (*sic*), des chevaux canadiens, les seuls, disait-il, qui pussent tenir sur la route par un temps et des chemins pareils.

Le cultivateur canadien était autrefois si fier de son cheval, que pour le faire valoir, il courait le risque de tuer les gens. Une ordonnance de l'intendant Michel Bégon, datée du 29 février 1716 se lit comme suit :

" Sur ce qui nous a été représenté que, dans les grands chemins et particulièrement à la sortie de l'Eglise, quelques habitants poussent les Chevaux attelés à leurs Carioles, ou ceux sur lesquels ils sont montés, avec tant de vitesse qu'il arrive souvent que n'en étant plus les maîtres, ils renversent les Carioles qui se trouvent dans leur chemin, et même des gens auxquels ils ne donnent pas le temps de se ranger, d'où il est arrivé déjà plusieurs accidents fâcheux, à quoi étant nécessaire de pourvoir, Nous faisons défenses à toutes personnes, tant ceux qui conduiront des Carioles que ceux qui monteront leurs Chevaux, de les faire trotter ou galoper quand ils sortiront de l'Eglise, avant d'en être éloignés de dix arpents ; ensuite pourront donner à leurs Chevaux le train qu'ils voudront, lorsqu'il n'y aura personne devant eux, ni charois ni traine ; leur ordonnons, lorsqu'ils trouveront des gens de pied dans leur chemin, de s'arrêter et même de se détourner afin de leur donner le temps de se retirer, le tout à peine de vingt livres d'amende contre chacun des contrevenants, applicable à la Fabrique des Paroisses où sera faite la contravention... etc., etc."

Une ordonnance analogue, pour la ville de Québec, fut émise par l'intendant François Bigot, le 28 décembre 1748.

La vanité, qui est un vice de tous les pays, fut sans doute la cause de la préférence excessive que les habitants d'autrefois accordaient à leurs chevaux, au détriment de leurs vaches, pourtant si utiles et si excellentes. Aujourd'hui, le cultivateur canadien entend mieux ses intérêts et soigne également bien tous ses animaux,—ce qui ne veut pas dire que la vanité soit disparue de la terre.

Quelques chiffres pour finir.

Le Canada possédait 12 chevaux en 1665. Il en possédait 145 en 1679 ; 218 en 1688 ; 400 en 1692 ; 580 en 1695 ; 684 en 1698 ; 1671 en 1706 ; 4024 en 1719 ; 5270 en 1720 ; 5603 en 1721 ; 5056 en 1734.

Dans cette statistique il n'est pas question de l'Acadie où des chevaux furent envoyés de France dès l'année 1612.

Un rapport du général Murray, daté de 1765, dit qu'il y avait alors 12,757 chevaux en Canada.

En 1784, il y avait 9,166 chevaux dans le district de Québec, 3,155 dans le district des Trois-Rivières, et 17,825 dans le district de Montréal.—30,146 en tout.

La province de Québec possédait 225-006 chevaux en 1881.

Lors du dernier recensement (en 1891) il y avait 344,290 chevaux de tout âge dans la province de Québec et 1,470,575 dans toutes les provinces de la confédération canadienne.

ERNEST GAGNON.

P. S. L'unité de race de la famille chevaline canadienne, qui existait au temps de Kalm, c'est-à-dire vers le milieu du dix-huitième siècle, n'existe plus aujourd'hui. Les importations de chevaux étrangers, d'abord, puis de nombreux croisements, puis une exportation considérable de chevaux canadiens aux Etats-Unis, ont altéré et décimé la race primitive ; de sorte que les *marche donc* ! sans alliage constituent une minorité parmi leurs congénères de cette partie du pays. Heureusement que les minorités vivent heureuses et sont entourées de tous les égards dans la province de Québec.

Serait-il désirable d'augmenter le nombre de ces chevaux canadiens dont les qualités répondent si bien aux besoins de nos classes rurales ? Serait-il possible d'améliorer cette race sans avoir recours aux croisements, et de donner à la moyenne des sujets qui la composent la taille ordinaire des chevaux canadiens d'autrefois ? Le moyen d'atteindre rapidement ce double but serait de créer une ou plusieurs jumenteries à direction unique et où la *sélection*,—cette clef de voûte de toute régénération de ce genre,—serait pratiquée avec zèle, intelligence et persévérance.

E. G.

(1) L'auteur continue : " Les vaches, de la taille de notre vache de Suède, viennent de France aussi. Il est admis que le bétail né ici d'animaux importés d'Europe, n'en atteint jamais les proportions. Cette dégénération est attribuées à la rigueur excessive des hivers canadiens, qui oblige le cultivateur de tenir ses bestiaux renfermés dans l'étable et pauvrement nourris... En Canada les bœufs tirent avec leurs cornes, mais dans les colonies anglaises ils tirent par le garot comme les chevaux. Les vaches varient de couleur, mais la plupart sont rouges ou noires. "

NECROLOGIE

—

La mort vient de plonger dans le deuil l'une des familles des plus respectables et des plus respectés de la paroisse.

M. Damase Soucy a eu la douleur de perdre un fils bien aimé, sur qui il reposait de grandes espérances.

Les épreuves de notre concitoyen et sa douleur ne devaient pas se borner à ce premier malheur. En revenant du service funèbre de son fils, on vint lui apprendre le décès de son épouse.

On peut se figurer la douleur de cet époux et de ce père si cruellement éprouvé. Coup sur coup il a perdu une compagne dévouée qui a partagé ses peines et son travail pendant cinquante et un ans, et, comme père, il a perdu un fils en qui il avait placé toutes ses espérances d'avenir.

Toute la paroisse de St-Alexandre sympathise avec M. Soucy dans son double deuil.

Communiqué.

St-Alexandre, mai 1894.

L'AGONIE DE L'AIGLE

I: *Le marquis de Montchenu. — Ses rapports.* — *Betsy Balcomb*

Depuis le 15 octobre 1815, Napoléon était à Sainte-Hélène, sous la garde du gouvernement britannique. Par le traité du 2 août, les puissances alliées, en consentant à ce que l'Angleterre fût exclusivement chargée de ce soin, avaient stipulé qu'elles nommeraient des commissaires dont la mission serait de s'assurer de la présence du prisonnier et que sa Majesté Très Chrétienne serait invitée à suivre cet exemple. La cour de Vienne désigna le baron de Stürmer : l'empereur Alexandre choisit le comte de Balmain en exprimant le désir que l'on traitât Napoléon " avec bonté et surtout avec respect et avec les égards qui lui étaient dus : " la Prusse n'envoya personne.

Sur la proposition du duc de Richelieu, le Roi chargea le marquis de Montchenu, récemment promu maréchal de camp, de concourir à la surveillance de " cet homme dont la liberté était incompatible avec la liberté du monde ".

Claude-Marie-Henry de Montchenu était né le 7 mai 1757, à Thodure, en Dauphiné(1), d'une ancienne famille nobiliaire. Il émigra en 1791, rentra en France sous le Consulat, et, retiré à Lyon, ne cessa de faire une sourde opposition à Napoléon. M. Jal, qui le connut beaucoup dans les années 1809, 1810 et 1811, raconte qu'il avait coutume de dire en parlant de l'Empereur : " Quand cet homme sera tombé, je supplierai le Roi mon maître de me faire son geôlier. " Il lui fut donné de voir son désir réalisé.

Le 18 juin 1816, les trois commissaires débarquaient au fond de la petit rade de James-Town. Il leur était interdit d'entretenir la moindre relation avec Bonaparte et les gens de sa suite. Mais ils furent contraints de se départir de cette règle et de se mettre en rapport avec les familiers de l'empereur pour pouvoir donner à leurs cours quelques détails sur le genre de vie du personnage qui les intéressait si vivement. Le marquis fréquenta surtout Montholon, dont les conversations n'étaient que l'écho des entretiens de Napoléon avec ses fidèles. Il lui fit à plusieurs reprises des avances, auxquelles il ne répondit pas.

Et cependant l'illustre captif n'avait qu'une médiocre estime pour M. de Montchenu : " C'est, disait-il, un de ces hommes qui peuvent accréditer dans le monde l'ancien préjugé que les français ne sont que des saltimbanques. " Ce jugement est confirmé par celui du baron de Stürmer : " A la vérité, je le crois honnête homme... mais il a peu d'instruction et manque absolument de tact... Une vanité sans bornes est le mobile de toutes ses actions : il ne s'est pas fait aimer ici et les ridicules qu'il se donne tous les jours l'ont fait tomber dans une complète déconsidération. "

De son côté, M. de Montchenu ne ménage pas ses deux collègues et leur décoche les traits les plus acérés. Il les accuse d'avoir commis de nombreuses bévues. Aussi apprit-il avec satisfaction le rappel du commissaire autrichien au mois de juin 1818, celui du commissaire russe au mois d'avril 1820.

Il prétend que ses collègues s'attiraient des discussions désagréables avec le gouverneur dont celui-ci, " qui est très fin ", savait toujours tirer avantage. Pourtant, ailleurs, il se moque de la maladresse de Hudson Lowe. On ne doit donc pas accepter aveuglement toutes ses appréciations qui sont parfois entachées d'une évidente partialité ; il en est de même de ses renseignements, dont plusieurs sont manifestement controuvés.

Mais il est amusant et ses rapports contiennent de piquantes anecdotes.

Peu de temps après son débarquement il avait fait connaissance avec les Balcomb. Durant les deux premiers mois l'Empereur avait habité un petit cottage appartenant à cette famille ; la fille cadette Betsy, devint très familière avec lui ; il en parut d'abord enchanté, mais ne tarda pas à s'en fatiguer. L'histoire suivante montre qu'il n'avait pas tort. Le marquis, avide d'apprendre quelques particularités de la vie privée de Napoléon, questionnait la petite :

" Je ne suis pas étonné, mademoiselle que vous parliez aussi bien français : Bonaparte vous a donné des leçons. — Ah bien oui ! il n'est pas assez galant pour cela. - Je croyais que vos jolis yeux avaient su l'apprivoiser. — Vous ne le connaissez donc pas? Je le déteste. — Sans doute, il vous aura fait peur ? — Ah ! ma foi, non ; moi, peur ! C'est moi qui lui ai fait peur ! — Et comment cela ? — J'ai trouvé une épée dans sa chambre, je l'ai tirée et j'ai fondu sur lui ; il s'est retiré dans un coin et a crié en appelant au secours. Las Cases est venu par derrière et m'a arraché mon épée. — Vous vouliez donc le tuer ? — Non mais le percer un peu pour m'amuser. "

" Elle en est capable, ajoute le marquis, car un de ses plaisirs est d'enfoncer des épingles dans les mollets ou de mordre jusqu'au sang." Charmante enfant ! On comprend très bien que l'Empereur ait fait un mouvement d'effroi en voyant bondir sur lui cette petite tigresse.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait de sa mission, on doit reconnaître que M. de Montchenu s'en acquitta d'une manière satisfaisante. Non seulement il tint son gouvernement au courant de ce qui se passait à Longwood, mais il sut faire respecter par Hudson Lowe le caractère dont il était revêtu. Un botaniste autrichien, nommé Welle, s'était chargé pour Marchand, valet de chambre de l'Empereur, d'une lettre contenant des cheveux du ci-devant roi de Rome, qui, de son côté, demandait le portrait de son père ; la commission fut faite mais le mystère fut découvert. A la suite de cet incident le gouverneur fit savoir aux commissaires que, conformément à l'acte du Parlement portant peine de mort contre " quiconque sera convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec Bonaparte ", toutes les personnes résidant à Sainte Hélène seraient justiciables des tribunaux anglais. Montchenu protesta énergiquement et déclara que ni lui ni ses gens n'étaient compris dans cette loi

II. — *Critique de la publication*

Les rapports du marquis de Montchenu méritaient d'être tirés de l'oubli. Toutefois, M. G. Firmin-Didot (2) n'a pas cru devoir les publier *in extenso*; il en a seulement extrait les fragments qui ont paru présenter un réel intérêt, et tiré la substance d'un livre intéressant, malgré des erreurs qui trahissent son inexpérience. Citons-en quelques-unes.

1e Il écrit que le traité du 2 août 1815 ne faisait aucune mention de la France. Il n'a donc pas lu l'art. IV ?

IV. " Sa Majesté Très Chrétienne sera invitée... à envoyer également un commissaire français au lieu de détention de Napoléon Bonaparte. "

2e Il dit qu'à la fin de l'année 1820, M de Rayneval était ministre des affaires étrangères : il avait sans doute en vue le baron Pasquier, M. de Rayneval ne fut pas ministre sous Louis XVIII.

Enfin, nous ferons à l'éditeur deux critiques plus graves. Non seulement, il produit dans l'Introduction ce qui est déjà dans le corps de l'ouvrage, répétition bien inutile ; mais il lui arrive plusieurs fois de se contredire. Exemple : M. de Montchenu écrit qu'en juillet 1817 il reçut l'avis que son traitement avait été porté de 50,000 à 60,000 fr. Pourquoi l'auteur dit-il ailleurs que ce fut " à grand'peine qu'il obtint, *à la fin de son séjour*, une augmentation de traitement, alors qu'il était à bout de ressources ?"

Nous signalerons, tout à l'heure, une autre contradiction plus regrettable encore. Il faudrait, avant de prendre la plume, se bien pénétrer de l'idée que la composition d'un bon livre d'histoire n'est pas une besogne facile et qu'elle exige une attention soutenue.

III. — *Longwood*

La vue des côtes de Sainte-Hélène cause une impression d'indicible tristesse.

" Cet endroit, écrit M. de Montchenu, est le plus isolé du monde, le plus inabordable, le plus pauvre, le plus insociable et le plus cher ; la vue en est effrayante, et je ne vous cache pas que son premier aspect me serra le cœur."

Ce rocher était, en outre, les trois quarts de l'année, enveloppé d'une brume épaisse, ce qui le fit surnommer par Napoléon " l'île des brouillards ". La température y restait toujours très élevée, malgré la fréquence des ondées.

Une garnison de 2,300 hommes environ et de nombreuses batteries occupaient tous les points. " Quand on a vu, passer un chien quelque part, écrit le marquis, on y met au moins une sentinelle. " Une frégate, deux bricks et des chaloupes armées surveillaient les côtes. Au soleil couchant tous les bateaux devaient être rentrés, ce qui rendait le poisson très cher. Tout y était d'ailleurs hors de prix ; le pain se vendait 13 francs la livre.

Napoléon avait été établi dans la plaine de Longwood, qui avait à peine quatre milles de circonférence. Elle est séparée du reste de l'île par une ceinture de rochers à pic. Le service était fait à Longwood comme aux Tuileries : la suite de l'Empereur comprenait une quarantaine de personnes. Il recevait souvent des visiteurs, et le marquis avoue que tous s'en allaient " pénétrés du plus grand enthousiasme ".

Au soleil couchant, la garde de nuit était placée à quinze pas de la maison, les sentinelles se touchant presque. Ajoutez à cela un télégraphe établi sur toutes les pointes des montagnes. Dès qu'un navire était signalé, on tirait le canon et l'on donnait une piastre à celui qui l'avait aperçu le premier. " Il faut donc regarder toute évasion comme impossible " conclut le marquis.

A la fin de l'année 1816, après l'arrestation de Las Cases on prit une mesure encore plus rigoureuse. Dès que Napoléon franchissait le seuil de sa porte, un signal télégraphique l'annonçait dans toute l'île et l'on ne le retirait qu'à sa rentrée.

A peine débarqué, M. de Montchenu avait manifesté le désir d'être admis à Longwood, Napoléon déclara qu'il recevrait volontiers les commissaires comme personnes privées mais jamais comme commissaires, car ce serait se reconnaître prisonnier des puissances. Le gouverneur alla le voir en compagnie de l'amiral Malcolm : il n'obtint rien, et Napoléon affirma sa résolution de tirer des coups de pistolet sur le premier qui toucherait à sa porte.

Lowe offrit aux commissaires une compagnie de grenadiers pour forcer l'entrée, à condition qu'ils prendraient la responsabilité de ce qui pourrait arriver. Ils rejetèrent sans hésiter cette offre. "Je prévis tout de suite, écrit le marquis, l'éclat que ferait cette démarche, et je sentis que les cours étrangères ne devaient pas le désirer(3)."

Le 23 août 1816, Napoléon faisait parvenir au gouverneur, sous la signature de Montchenu, une protestation contre le traité du 2 août 1815, qui " n'offre que le spectacle de la coalition des quatre plus grandes puissances de l'Europe pour l'oppression d'un seul homme ". Il invoqua les lois et le droit, oubliant que maintes fois il avait violé le droit d'autrui.

Sainte-Hélène, y lisait-on, à 2,000 lieues de l'Europe, à 500 lieues de tous continent, " est le climat le plus contraire à la santé de l'Empereur et c'est la haine qui a présidé au choix de ce séjour ".

Au mois de septembre 1817, l'état du captif donna de sérieuses inquiétudes. Il était tombé dans un abattement moral que son inertie physique n'était guère propre à dissiper. Il eût pu, cependant, se promener librement dans une enceinte de quatre milles, mais il voulait toute l'île ou rien. Le gouverneur, alarmé, lui fit proposer la faculté de circuler dans l'île entière sans être accompagné d'un officier anglais, à condition qu'il serait toujours rentré au coup de canon tiré au soleil couchant : il trouva cette proposition plus humiliante encore, et refusa. Montchenu avoue qu'il n'y aurait eu aucun inconvénient à le laisser aller seul, attendu qu'en ce moment il pouvait à peine se tenir sur ses jambes.

" Néanmoins, dit-il cyniquement, j'ai fortement représenté au gouverneur que ses instructions et sa responsabilité ne lui permettaient pas d'accorder cette liberté. Ce mot de responsabilité l'effraye au point de lui en faire perdre le sommeil... Je n'ai pas le même intérêt que lui à la conservation de Bonaparte, et j'avoue bien sincèrement que j'aurais un grand plaisir à porter au Roi la nouvelle de sa mort."

Si Lowe redoutait la mort de son prisonnier, ce n'était pas par amour pour lui, " car, dit le marquis, il le déteste autant que moi " ; mais, grâce à lui, il avait 300,000 francs de traitement, une très belle résidence, et la compagnie des Indes, lui fournissait soixante esclaves, douze chevaux, des bœufs et des mulets.

Le marquis se moque agréablement du gouverneur : " Je ne serais pas étonné, dit-il, d'apprendre bientôt que sa petite tête a succombé sous le poids énorme de la garde d'un petit rocher inaccessible, défendu par une armée de terre et de mer. Ah ! quel homme ! Je suis convaincu que par toutes les recherches possibles on ne retrouverait pas son pareil ! " Stürmer n'est pas d'un avis différent : " S'il ne faliait qu'un simple geôlier, rien n'était plus aisé à trouver... Mais, si l'Angleterre attache quelque prix au jugement de l'histoire, on n'aurait pu faire un plus mauvais choix... il eût été difficile de rencontrer un homme plus gauche, plus extravagant et plus désagréable."

IV. — *Idées de Napoléon sur la religion l'enseignement, la presse, les jacobins.*

Le 27 août 1818, le duc de Richelieu écrivait à Montchenu :

" Le point où vous résidez est pour nous le point le plus important ; toutes nos lunettes doivent être incessamment braquées sur ce rocher... Méditez bien l'immense responsabilité qui pèse, en grande partie, sur vous et ne négligez aucun moyen d'être informé."

On était loin des instructions du début. Il ne s'agissait plus d'éviter tout rapport avec Bonaparte et ses gens ; il fallait, au contraire, provoquer les occasions de les voir, pour connaître " leurs projets et leurs espérances." Aussi, M. de Montchenu entretint-il, dès lors, des relations amicales avec Montholon. Au mois de décembre 1818, ils eurent ensemble une conversation dont le marquis nous donne le résumé. Nous en citerons quelques fragments, qui prouvent que Napoléon avait, dans son exil, fait un retour salutaire sur lui-même.

" Il convient que son insouciance en matière de religion lui a été funeste, et surtout son antipathie pour le culte catholique. C'est ce qui fait prévoir que le roi de Hollande perdra les Pays-Bas... " Je n'étais, dit-il, entouré que d'athées, qui me persuadèrent facilement que je pouvais règlementer la religion comme tout le reste. Le Pape ne voulut pas se prêter à mes volontés, je le fis arrêter, et ce coup d'Etat a été une des principales causes de ma chute..... J'ai fait de grandes fautes, mais je les reconnais, car j'ai eu le temps de réfléchir ".

Ses idées sur le gouvernement du pays ne sont pas moins remarquables. Il proclame la nécessité d'une bonne représentation nationale et du relèvement de la morale et de la religion, mais " il ne faut jamais perdre de vue que *le pire des Etats est l'Etat populaire* ! "

Pour opérer " la régénération de la France ", on doit songer tout d'abord à la réforme de l'enseignement :

" Il est nécessaire, dit-il souvent, de réformer le plus tôt possible l'Université actuelle et tous les cours. Quel besoin a-t-on de cette quantité de gens de loi, de cette quantité de gens de lettres, qui se croient des hommes importants parce qu'ils ont fait jouer une pièce au Vaudeville ? Il en est de même de cette quantité de médecins et de chirurgiens : on en reçoit tous les ans, ainsi que des avocats vingt fois plus qu'il n'en meurt. Le nombre en est malheureusement si grand que l'on en ferait une grande armée, bien mauvaise à la vérité, mais bien plus nombreuse que l'armée nationale. Les gens de lettres sont encore plus dangereux ; tous ces demi-savants ne peuvent trouver à utiliser leurs talents. Ils dédaignent l'état de leurs pères. Ils n'ont pas de quoi vivre dans leur nouvelle profession ; il faut donc qu'ils grugent le peuple ou qu'ils meurent de faim. " Cependant, comme il faut vivre, ils déclament contre le gouvernement, ce qui, jusqu'ici, a été un assez bon métier. Il leur faudrait à tous de places pour exercer leurs talents factieux.....En fermant pour le moment toutes les facultés, je me donnerais le temps de récréer l'Université. Les membres actuels... sont tous gangrénés et ils corrompent leurs élèves. Voyez l'état actuel de l'Allemagne : qui a fomenté ces troubles ? Les professeurs et les soi-disant philosophes qui sortent des universités..... En rouvrant ces cours je limiterais le nombre des étudiants et j'allongerais le plus possible le temps des études ; tous ces étudiants seraient soumis à la conscription, excepté ceux qui se destinent à l'état ecclésiastiques Je supprimerais toutes les bourses et j'en donnerais beaucoup aux séminaires diocèsains et quelques-unes aux séminaires archiépiscopaux.

J'avais formé des lycées qui étaient sur le pieds militaire : je travaillais alors pour moi, mais aujourd'hui ce serait une grande bévue. Moi aussi, j'ai eu la manie de la propagation des sciences, *mais mon expérience m'a bien corrigé*. Quel est l'Etat qui a besoin de ce grand nombre de sots qui se regardent comme des penseurs ? Il faut des cultivateurs, des ouvriers, des fabricants, et en non pas des philosophies."

Voilà le langage du bon sens. Mais j'entends les clameurs des intéressés : Vous voulez donc nous ramener aux ténèbres de l'ignorance ? Vous voulez assombrir le siècle des lumières sous le voile de l'obscurantisme ? — Nullement. Tel n'était pas, d'ailleurs, le but de Napoléon :

Je voudrais, disait-il, créer tout simplement des collèges, comme autrefois, sauf à modifier le mode des études... Je les confierais à deux corps religieux, je choisirais de préférence les benédictins et les oratoriens. Comme la religion et la morale sont les vrais amis des trônes et de la société, je voudrais que l'éducation religieuse fût très soignée ; je ne veux pas de bigots, mais encore moins des athées. Tous les étudiants dans les collèges seraient obligés de professer la religion catholique et d'en suivre tous les exercices. Comme toutes les religions sont tolérées, j'en aurais aussi pour les protestants que je confierais à des ministres de leur religion.

Nous ne demandons, aujourd'hui que la liberté et l'égalité.

Ce qui inquiète le plus Napoléon, c'est la presse libérale. Il sait que les *libéraux* ne l'aiment pas, et il le leur rend bien. Il voudrait qu'on ne put créer aucun journal sans la permission du Roi qui devrait avoir le droit de les suspendre et de les supprimer : il estime qu'il y en a beaucoup trop.

En apprenant l'assassinat du duc de Berry, il répéta : " *Pauvre France ! Pauvre France !* " Il en fut très affecté et l'attribua sans hésiter aux jacobins, " les ennemis irréconciliables de tous les gouvernements". Il suivait la faction jacobine avec une attention extraordinaire et disait souvent : " Si j'arrivais au pouvoir, elle serait bientôt exterminée. " Il faut savoir que lui, libéral jacobin, c'est tout un.

Pourtant, objectera-t-on, l'avant-veille de sa mort, il disait : " Les revers sont venus, je n'ai pu débander l'arc, et la France a été privée des institutions libérales que je lui destinais."

Il n'y a pas contradiction, Napoléon ne voyait aucun lieu entre les institutions libérales et les libéraux ; qu'il considérait avec raison comme les pires ennemis de la liberté.

V. — *Le mort de l'Aigle*

Cependant on avait appris en Europe la situation pénible dans laquelle il se trouvait. On ne sera pas étonné d'entendre la voix auguste du successeur de Pierre s'élever en faveur de celui qui l'avait persécuté : " Napoléon est très malheureux, écrivait Pie VII au cabinet de St-James ; Nous avons oublié ses torts ; l'Eglise ne doit jamais oublier ses services... Savoir que cet infortuné souffrirait pour nous est déjà presque un supplice... Nous ne voulons, Nous ne pouvons participer en rien aux maux qu'il endure. Nous désirons, au contraire du plus profond de notre cœur, qu'on les allège et qu'on lui rende la vie plus douce."

De leur côté, la mère de l'Empereur(4) adressait aux souverains réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle une plainte bien légitime ; et le roi Jérôme demandait au régent d'Angleterre, en termes simples, nobles et touchants, à faire un court séjour à Ste-Hélène avec sa femme et son fils.

---

(1) C'est à tort que M. G. Firmin Didot dit qu'il appartenait à une famille du Midi.

(2) *La Captivité de Sainte-Hélène d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, commissaire du Roi*, par Georges Firmin-Didot, secrétaire d'ambasasde. Paris, Firmin-Didot

(3) Or, dans son Introduction, M. Firmin-Didot attribue au marquis ces paroles : " Donnez-moi une compagnie de grenadiers, et je saurai forcer la porte s'il le faut " ; et il ajoute que ses collègues désavouèrent hautement ce langage. Voilà encore une distraction fâcheuse.

(4) Mais quelle idée bizarre de signer *Madame Mère* !

Mais le régent et ses ministres étaient incapables d'un mouvement de générosité. Ils répondirent à ces suppliques par une nouvelle vexation. Au mois de septembre 1818, Lowe reçut l'ordre d'envoyer, matin et soir, un officier dans l'appartement de Napoléon, pour acquérir la preuve certaine de sa présence ; néanmoins on n'osa pas forcer l'entrée.

Montchenu prétend qu'à cette époque le prisonnier était disposé, selon l'avis de Montholon, à prendre son parti de sa position, et à tenter un rapprochement avec le gouverneur ; mais que Bertrand intervint en s'écriant : "Ah ! Sire, et votre gloire ? Que dira-t-on en Europe si Votre Majesté a l'air de se reconnaître prisonnier et de renoncer à être traitée en empereur ? " Et le marquis ajoute : " C'est un fanatique très dangereux que ce Bertrand, il ne peut pas s'accoutumer à l'idée qu'il n'est plus gouverneur de l'Illyrie et grand-maréchal. "

En 1819, arrivèrent à sainte-Hélène le Dr Antommarchi, l'abbé Vignali et le Père Buanavita, tous trois envoyés par le cardinal Fesch. Comme ses prédécesseurs, le nouveau médecin déclara que l'exercice était le seul remède qui pût apporter un soulagement au malade ; mais, comme il ne voulait pas sortir suivi d'un officier anglais, le docteur lui conseilla de bêcher la terre : l'Empereur se mit sur-le-champ au travail et obligea toute la colonie à s'y livrer avec lui. Ses forces revinrent, ses jambes perdirent leur enflure, et il put se promener sans fatigue dans les dépendances de Longwood.

La chasse des rongeurs qui causaient des dégâts dans son jardin lui procura aussi quelques distractions. Il tirait impitoyablement sur tous les animaux qui franchissaient la clôture. Un dimanche matin, se promenant avec Montholon, il vit deux bœufs qui se dirigeaient vers une porte de son jardin. Il alla aussitôt chercher son fusil, le chargea à balle, tua raide le premier bœuf et blessa le second. Le gouverneur, aussitôt prévenu, arriva, vit le cadavre et rentra chez lui : *A balle !* répétait-il, *mais à balle !* Bien loin de le calmer, Montchenu lui insinua que ce ne pouvait être que Bonaparte qui avait ouvert la porte en voyant monter les bœufs. La figure du gouverneur devint sinistre : *Vous croyez ?* dit-il. — *Je n'en doute pas, il sait que vous vous servez souvent de ces bœufs, et il a voulu vous en priver et peut-être vous prouver qu'il peut encore se faire craindre.* Tant que les balles de Bonaparte n'avaient atteint que les animaux de Mme Bertrand ou des autres personnes, le gouverneur en riait comme un fou ; mais ce jour-là, il ne riait plus. On aurait tort d'ailleurs, d'attribuer cet acte à un sentiment de vengeance : à la Malmaison, Napoléon avait dans son cabinet une carabine avec laquelle il tirait, par la fenêtre sur les oiseaux de Joséphine.

Au commencement de l'année 1824, il demanda encore son transfert sous un autre climat. Il se sentait mortellement atteint : la maladie (c'était un cancer à l'estomac) allait bientôt achever son œuvre. Il expira, le 5 mai, au moment où le soleil disparaissait dans l'Océan.

Parmi les gravures qui ornent l'ouvrage de M. Firmin-Didot, il en est une qui nous a frappé : c'est la reproduction du magnifique tableau de Horace Vernet : *Napoléon à Longwood.* Le peintre a prévu que le contraste entre la simplicité du costume et l'expression de la physionomie rendrait l'émotion plus poignante. Le captif, assis sur un banc, est vêtu d'un habillement rustique. Il n'a plus cet air un peu dur qu'on remarque dans ses portraits militaires ; son visage est empreint d'une mélancolique résignation. Les pics qui se dessinent derrière lui montrent que son corps est bien à Sainte Hélène, mais son regard dit que sa pensée n'y est pas ; elle est à 2,000 lieues, par delà les mers ; il songe à sa " chère Marie-Louise ", il songe à son fils, il songe à la France. En face de cette infortune, on oublie le duc d'Enghien, Charles IV, Pie VII, tant d'autres victimes moins illustres, et la justice est désormais remplacée par la pitié.

Henry Furgeot.

HEURES DU BUREAU 8 a m. a 9 p. m.
A. A. LANTIER, Dentiste,
69 Rue St-Jean, Québec
TELEPHONE { BUREAU 1024 / RÉSIDENCE 421
On administre le gaz végétal
12 oct. 1893—lancj. 827

Publicité malsaine

A propos d'un procès scandaleux qui se poursuit actuellement devant la Cour Supérieure de cette ville, et qui provoque la plus malsaine curiosité, notre confrère de la *Vérité* publie les observations suivantes :

" Il parait que le magistrat qui préside au procès n'a pas le droit d'empêcher ce scandale : la loi veut que les portes du tribunal s'ouvrent devant n'importe qui. Eh bien ! c'est un grave abus et la loi devrait être changée immédiatement.

La publicité des débats judiciaires est certes fort désirable, règle générale ; mais il n'y a guère de règle sans exception.

Il est manifeste que l'intérêt public n'a rien à gagner à ce que des procès de ce genre s'instruisent *coram populo* ; au contraire, il a tout à y perdre. De telles affaires devraient se plaider, sinon à huis clos, du moins devant les seuls intéressés, de part et d'autre. Outre les intéressés, on ne devrait admettre personne, si ce n'est, peut-être, les membres du barreau, et encore à la condition expressent qu'ils ne fussent des reporters déguisés.

La publicité donnée à de tels procès ne peut favoriser aucun intérêt légitime. C'est tout bonnement une occasion offerte à l'esprit immonde qui est au fond de la nature déchue de faire de nouvelles victimes. "

Nous endossons absolument ces observations.

On a vu suivre les débats de ce procès par des adolescents, qui n'avaient rien à faire dans cet endroit, et qui ont d'autres leçons à apprendre que celles qu'on reçoit au prétoire dans de semblables circonstances.

Quant à la publicité par la presse, dans une cause comme celle-là, elle est peut être encore plus inexcusable que la publicité de l'audience. Elle est plus dangereuse, car le journal va partout, et pénètre dans tous les foyers.

Pour une fois, nous tombons d'accord avec l'*Electeur* lorsqu'il dit :

" S'il fallait suivre de point en point toutes les querelles de famille qui se déroulent devant les tribunaux, les journaux ne seraient pas assez volumineux pour tout contenir. Pourquoi faire exception pour la malheureuse affaire dont la Cour Supérieure est saisie en ce moment. Serait-ce parce qu'elle est scandaleuse ? Au contraire, nous y voyons une raison de plus pour justifier notre silence. "

Le *Moniteur* donne aussi la même note, et le *Daily Telegraph* avait l'autre jour un excellent article à ce sujet.

DANS LE CAMP LIBÉRAL

Nos adversaires, l'*Electeur* en particulier, aiment beaucoup à s'occuper de ce qui se passe dans le camp conservateur.

Ils ont toujours une masse d'histoires à mettre en circulation sur les dessous de la politique et du personnel ministériel. Ils ne sauraient donc trouver mauvais que les gens friands de nouvelles se mettent en quête d'informations sur les petites misères du parti libéral.

Le *Monde* de Montréal, qui cultive beaucoup ce genre, nous apporte les propos suivants :

" Il paraît, d'abord, que les membres de ce parti sont loin d'être d'accord sur le tarif. C'est assez vrai. Les rapports des débats en font foi. Mais il y a plus. L'ascendant qu'a pris M. Tarte sur M. Laurier, et son installation comme premier lieutenant avec un salaire assez rondelet auraient créé chez les vieux membres du parti un mécontentement de plus en plus prononcé. Cela expliquerait aussi l'espèce d'abstention de M. Frs Langelier, qui semble être ignoré par son chef. On ajoute même que M. Langelier pourrait bien se retirer sous la tente et ne pas se présenter aux prochaines élections, s'il ne se fait pas un changement dans la direction du parti.

On remarque beaucoup que M. Langelier au lieu d'être, comme autrefois, dans des relations constantes avec M. Laurier, au lieu de prendre part aux délibérations secrètes des chefs est maintenant confiné avec le menu fretin du parti libéral. Il n'y a pas longtemps encore, l'observateur placé dans la galerie pouvait assister à une scène qui disait beaucoup sur les dissentions libérales. Pendant que se poursuivait un débat, dans une discussion très animée avec les principaux députés libéraux anglais, l'excitation devint telle, à un moment donné, qu'on pouvait à peine entendre des bouts de phrases ; M. Tarte, très excité, répondait aux attaques de ses amis qui lui reprochaient ses violences et depuis lors, M. Tarte a mis une sourdine à son zèle et cela pourrait bien expliquer pourquoi, malgré tout le tapage qu'ils font dans les journaux, les libéraux n'osent pas prendre une attitude définie sur la question des écoles. Leurs amis d'Ontario ne veulent pas.

Telles sont les observations faites par ceux qui voient de près ce qui se passe à Ottawa. Il y a peut-être un peu d'exagération mais nous savons personnellement qu'il y a quelque chose. "

Il est bien sûr que l'entourage bas canadien de M. Laurier ne doit subir qu'en frémissant la direction donnée à la politique du parti libéral sur plusieurs questions importantes, par l'élément grit d'Ontario.

Mort de l'hon. John Hearn

L'hon. John Hearn a succombé à la maladie qui le minait depuis si longtemps. Il est mort à 1 heure cette après-midi. L'hon. M. Hearn a joué un rôle important dans la politique et dans les affaires municipales de notre ville.

Au conseil de ville, il a pris part à toutes les questions importantes, et longtemps il y a fait triompher ses idées. Président du comité des finances depuis de longues années, il a été mêlé à presque toutes les négociations financières de la ville.

En politique, il était conservateur. Il a durant plusieurs années siégé au Conseil Législatif, où sa parole était toujours écoutée.

En 1892, il résigna son siège et se présenta pour le parlement fédéral, dans Québec-Ouest. Il fut élu par une majorité considérable.

M. Hearn était un orateur de haute volée. Le moindre sujet changeait complètement de face sous sa parole chaleureuse et riche en expressions relevées. Il parlait avec une abondance remarquable.

M. Hearn a fourni une belle carrière et il emporte avec lui l'estime de ses concitoyens.

A la famille affligée nous offrons nos sincères condoléances.

NOMINATION

C'est avec un plaisir mêlé de regret que nous apprenons que M. le baron de St-Laurent vient d'être nommé vice-résident français à Madagascar.

Nous croyons nous faire l'écho des sentiments de la colonie française à Québec, en disant que le gouvernement de la République a rendu là un juste hommage au dévouement, au tact et aux talents dont le nouveau titulaire a fait preuve, non seulement dans l'exercice de ses fonctions de chancelier, mais aussi dans toutes les circonstances où il a été appelé à remplacer à Québec le consul général de France.

M. et Mde de St-Laurent quitteront Québec le 29, pour s'embarquer à New-York le 2 juin.

Nos meilleurs souhaits notre meilleur souvenir les accompagnent.

"Un Mot Suffit Aux Ménagères."

Pour rendre la pâtisserie ferme et Croustillante,

La Cottolene

Vaut mieux que le saindoux,

PARCE QU'ELLE n'est ni Indigeste, ni Désagréable comme lui

Recommandée par les plus Éminents Experts en Comestibles et en Cuisine.

Demandez-la à votre Épicier.

Préparée seulement par
N. K. Fairbank et Cie.
Rues Wellington et Anne,
MONTREAL.

Agrandissement

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE GRAND MAGASIN ACTUEL, 148 rue St-Jean, l'établissement voisin, non moins grand, portant le No 146. Ce dernier magasin sera rempli

d'Orgues Bell,
Pianos Bell,
Jouettes,
— ET LE CÉLÈBRE —
Thé des Indes
Dont nous sommes les seuls agents à Québec.

T. J. Moore & Cie
146 & 148
RUE SAINT JEAN.

15 mai 1894—1m cj. 175

NOTRE FETE NATIONALE

Québec, 17 Mai 1894.

Seriez-vous assez bon, M. le Rédacteur, pour annoncer dans votre journal, qu'à la dernière réunion du Comité de régie de la société St. Jean-Baptiste de Québec, le programme de la fête a été changé. La messe doit avoir lieu à la Basilique, et le lieu de départ pour la procession, sera la place St. Pierre à St Sauveur.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre etc,
WILBROD DUBÉ,
Commissaire Ordonnateur.

ORDINATIONS A LA BASILIQUE

En l'absence de Mgr Bégin, coadjuteur de Son Eminence, Mgr Labrecque a fait ce matin des ordinations suivantes à le Basilique : MM. Homère Poirier, Saint-Joseph, Beauce ; Gaudiose Lemieux, de Lévis ; Armand Verrault, de l'Islet ; Ludger Picher, de St-Jean-Baptiste, Québec ; Emile Martin, de St-Simon, et Joseph Loiselle, de St-Athanase.

Le RR. MM. Arthur Lacasse et Hilaire sFortier, de St-Anselme, Dorchester, seront ordonnés dimanche prochain dans leur paroisse natale. Mgr Labrecque présidera aux deux cérémonies.

Le rév. M. Martin, a célébré sa première messe ce matin en la chapelle du Séminaire, et les autres nouveaux ordonnés dans leurs paroisses natales respectives.

Avis de sociétés

Nouvelles sociétés.—E. Chabot & Cie marchands, St-Laurent. I. O ; Eug. Chabot et Marie Louis Chabot, associée ; Désiré Guay, tanneur et corroyeur, etc, Québec ; Celina Guay, *fille majeure*, faisant affaires sous ce nom. Senryburt, Beaubien & Cie, manufacturiers de chaussures, Québec ; François Octave Schryburt, Isaie Beaubien et Alexis Dumas, associés ; Dolbec & Turcotte, marchands de fruits, Québec ; Marie Conway, veuve de Honoré Dolbec, et Napoléon Turcotte, associés ; Club Union, Lévis ; A. E. Demers, J. E. Demers, J. O. Martineau, Henri Verrault, Geo Lebel, Alfred Verrault, Joseph Begin, J. E. Labadie, Edouard Bégin, Joseph Bégin, et Charles Samson, associés, Gagné & Trudel, entrepreneurs, Québec ; Alfred Gegné et Pierre Isidore Trudel, associés ; P. Clément & Cie, agents d'assurance, Québec ; Pierre Clément, Edouard Clément, et Ludger Bourgoing, associés.

Dissolutions.—Schryburt & Beaubien, manufacturiers de chaussures, Québec ; F. O. Schryburt, et Beaubien, associés.

J. A. Belanger

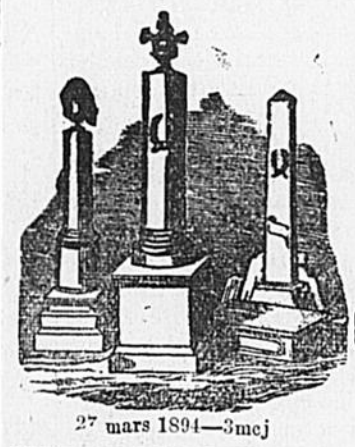

MANUFACTURIER A LA VAPEUR
D'OUVRAGES EN MARBRE
ET EN GRANIT
MONUMENTS, EPITAPHES, &c., &c.
Coin des rues Saint-Joseph et Dorchester
ST-ROCH, QUEBEC.

27 mars 1894—3mcj 94

OUVERTURE !

La grande ouverture de la vente des quatre fonds de Banqueroute composées de
Marchandises Sèches en général,
— AURA LIEU —
SAMEDI, le 5 MAI prochain,
DANS LA VASTE MANUFACTURE DE
Dumas, Dumas & Cie
AU NOS 302, 304, RUE ST-JOSEPH,
Voisin de MM. GAUTHIER & FRÈRE,
Près de la Congrégation de St-Roch.

2 mai 1894—1m.cj 154

Notes de la Capitale

LE TARIF

L'AUDACE DE L'OPPOSITION

LE BILL WELDON

Les élections d'Ontario

Ottawa, 19—Les travaux parlementaires ont été moins monotones, cette semaine, que la semaine précédente. L'affaire Turcotte, le bill Weldon pour défranchiser les électeurs qui vendent leur vote et une foule d'autres incidents ont donné lieu à plus de variété. Ce n'était pas sans besoin, car même avec la meilleure volonté du monde on ne peut s'empêcher de maugréer en voyant s'éterniser le débat sur le budget. Aussi la chambre se vide assez souvent ; il ne reste que les godendards perpétuels comme McMullen, Patterson de Brant, Carthwrigt, Casey et quelques autres dont les dents pour être moins longues, n'en font pas moins de bruit.

Imaginez-vous maintenant, ce que l'on éprouve en entendant M. Patterson exprimer sa surprise, son étonnement, son indignation même, que le tarif ne soit pas encore adopté ! Faut-il rire où se fâcher ? Le ministre des finances n'a fait ni l'un ni l'autre, mais il a montré tout le ridicule de cette prétention. Comment ! voilà près de deux mois que toute la phalange grite-rouge piaille et ergote sur tous les tons et de toutes façons contre le tarif, et, quand elle s'aperçoit que dans le pays on commence à dire : cela devrait finir, elle veut rejeter la responsabilité de ce retard sur les conservateurs. Allons donc ! Mais M. Laurier croit mettre l'avantage de son côté, en disant au premier-ministre " Si nous avons parlé souvent et longtemps, vous nous avez répondu." Mais oui, et cela, tout simplement parce qu'il fallait rectifier les faits. Si le gouvernement n'eut pas répondu aux orateurs libéraux, quels cris ils auraient jeté ! " Vous n'avez rien à dire ; vous aimez mieux nous écraser par le vote, etc. " Les conservateurs n'ont pas voulu jouer ce jeu. Ils ont défendu leur politique, mais dans de justes limites sans donner le moindre prétexte de continuer indéfiniment le débat.

Quoiqu'il en soit, on peut espérer que nous verrons la fin mardi. Il en est temps. Outre que le commerce souffre un peu d'une certaine incertitude, si la députation ne veut pas passer ici tout l'été, il faut qu'elle se tienne un peu la langue, car il reste encore assez de besogne à faire.

Peut-être que les élections générales d'Ontario vont nous donner une chance de terminer plus vite. La campagne électorale va être très chaude, et des deux côtés, sans doute, on ira prêter main forte à ses amis, ce qui nous délivrera de quelques fléaux peu nécessaire à la bonne administration de la chose publique.

***

Le tarif, tel que définitivement adopté, ne sera pas exactement celui qui a été proposé. M. Foster a dû y faire plusieurs amendements dans l'intérêt général. Et tandis que ces changements contentent ceux qui avaient à se plaindres des pertes que leur aurait fait subir une diminution trop considérable dans les droits, quelques journaux en profitent pour accuser le gouvernement d'hypocrisie en revenant à l'ancien après avoir mis le public sous l'impression qu'il allait le réduire beaucoup. Le *Canada*, par exemple, est tout indigné. Il dit d'abord que le ministre des finances s'est moqué de la députation en faisant une enquête pour connaître les plaintes portées contre le tarif. Eh bien, je trouve au contraire que le gouvernement a agi avec sagesse. Une question aussi grave que celle de changer la politique fiscale d'un pays ne doit pas être traitée à la légère. Ceux à qui incombe le devoir d'opérer ce changement doivent se renseigner parfaitement sur les besoins de chaque classe afin d'agir en conséquence. Sans doute que les députés sont généralement au cours des besoins de leurs électeurs ; mais dans une question de tarif il ne s'agit pas seulement de prendre connaissance des plaintes il faut encore se convaincre qu'elles sont fondées. Or est-il un moyen plus sûr d'obtenir ces renseignements que d'aller les chercher à leur source ? Et c'est ce que les ministres ont fait. S'ils eussent annoncé que de telle date à telle date, ils recevraient à Ottawa tous ceux qui avaient à se plaindre du tarif, combien seraient venus ? Les représentants de l'industrie manufacturière, pas d'autres. Leur enquête à domicile, pour ainsi dire, a eu de bien meilleurs résultats. Prévenus de leur séance, manufacturiers, marchands, agriculteurs sont allés les rencontrer, ont porté leurs plaintes, fourni leurs statistiques, discuté avec eux, enfin exposé tous leurs griefs. Quel a été le résultat ? C'est que le gouvernement a soumis un nouveau tarif qui, d'une manière générale, a rencontré l'approbation de tous les hommes éclairés qui peuvent juger les choses non pas au point de vue de l'avenir d'un parti, mais suivant les intérêts du pays. C'est si bien le cas que le parti libéral aux abois n'a cessé depuis lecommencement de ce débat, de se contredire de la façon la plus flagrante. Et maintenant, parce que le ministre des finances a remanié de nouveau certaines parties du tarif, les libéraux veulent faire croire que dans son ensemble le tarif de 1894 sera pire que le tarif précédent.

Quand ce ne serait que pour connaître leur genre de discussion, ça vaut la peine de perdre une minute à lire le *Canada* :

"Afin de se donner une contenance,au commencement de la présente session, M. le ministre des finances a proposé une longue liste de changements insignifiants qu'il nous a fait connaître dans son discours budgétaire. Ces changements, comme nous l'avons déjà dit, n'altéraient en aucune façon l'empreinte du protectionnisme à outrance dont est frappé notre tarif. Ce n'était simplement qu'un faible abaissement de taxes, sans changer la proportion de protection outrée accordée aux monopoleurs. Les nombreux changements proposés donnaient au tarif l'apparence d'une transformation radicale. M. Foster et ses amis pourraient faire miroiter aux yeux des électeurs les nombreuses réformes qu'ils avaient apportées à la douane. Le truc n'était pas trop mal imaginé s'il n'avait pas été mis au jour par l'opposition.

Voyant son château de cartes ainsi démoli, M. Foster s'est ravisé et est revenu petit à petit à son ancien tarif, comptant sur l'appui des monopoleurs pour la prochaine élection générale.

A celui qui a observé de près ce mouvement stratégique, la main du monopoleur se fait voir partout. Le gouvernement ne peut pas échapper à cette funeste influence. Les grosses souscriptions électorales, sur lesquelles il fonde tant d'espérances, ne peuvent être versées que par ces millionnaires repus des sueurs des masses qui peinent. Ce sont eux qui font pencher la balance du côté du parti qui gouverne aujourd'hui. Tenant au pouvoir plus qu'à la justice et à l'intérêt général les hommes aux affaires se constituent les esclaves de leurs bailleurs de fonds.

Ce sont les tories qui règnent, mais ce sont les monopoleur squi gouvernent."

Ce serait beaucoup plus court à mon avis de prouver que le tarif nouveau revient à l'ancien. Croyez-vous que le public va se laisser prendre à ces déclamations générales qu'il entend depuis quinze ans sans y ajouter foi.

Comment le *Canada* peut-il prétendre sérieusement que le remaniement est tout à l'avantage des manufacturiers quand son chef M. Cartwright s'est plaint lui-même que les manufacturiers d'instruments aratoires n'étaient pas suffisamment protégés ?

" La main du monopole se fait partout sentir." Mais, non, l'ami. N'est-ce pas tout dernièrement encore que les droits sur l'huile de charbon ont été notablement diminués. Qui va bénéficier de cette nouvelle diminution, si ce ne sont les ouvriers et la classe agricole. D'autres articles ont aussi l'objet de réduction. Or quel devait être le résultat de ces amendements? La diminution du revenu. Ayant à choisir entre l'emprunt et la taxe directe ou une augmentation équivalente sur d'autres articles, que devait faire le ministre des finances ? Répondez cultivateurs, et vous aussi, écrivains du *Canada*. M. Foster a compris qu'il devait maintenir son revenu en percevant indirectement et il a repris sur des articles d'une nécessité moins générale, ce qu'il perdait ailleurs. Il est dénoncé par le *Canada*, mais il sera compris et approuvé par les électeurs, et c'est le point principal.

***

M. Bruneau ne ressemble pas à tous les libéraux par l'intelligence, mais il se rattrape vite sous le rapport de l'audace. Choisi par son parti pour porter contre le député de Montmorency une accusation au moyen de laquelle on veut essayer à faire démordre M. Angers de ses poursuites contre l'*Electeur*, le jeune homme a proposé que le comité ayant entendu la preuve déclare tout de suite que M. Turcotte a perdu son siège.

Avec un air de pitié qui répondait bien à la suffisance de M. Bruneau, Sir John Thompson lui a fait remarquer qu'il serait peut être aussi prudent de laisser à la chambre le droit de décider sur la preuve qui lui serait soumise. La question a été décidée par le vote de la chambre qui a approuvé l'idée de Sir John Thompson. M. McCarthy a voté avec les libéraux, et M. O'Brien, qui suit comme pas un, a passé du même côté. Ils n'ont pas été plus justes que sur la question du tarif, mais au moins ils ont montré plus de bravoure.

A propos de M. McCarthy, on me dit que son discours sur le tarif est distribué dans toutes les provinces anglaises par le soin des députés libéraux. C'est une nouvelle preuve que tous ces messieurs ne négligent rien pour l'attirer complètement à eux. Qu'auraient-ils besoin autrement de montrer tant de zèle lorsqu'ils ont les discours de leurs chefs Laurier et Cartwright.

***

Après le tarif, c'est le projet de loi Weldon qui a pris le plus de temps et soulevé le plus de débat cette semaine. Tout une journée a été consacrée sa discussion, et qui plus est les trois quarts des discours ont été prononcés en français. Ça été un véritable supplice pour ces pauvres enragés que le français exaspère jusqu'au supprême dégré. Il fallait les voir aller et venir de la chambre à la salle des députés, espérant toujours la fin du débat et obligés de retourner en maugréant : *talking french yet.*

La loi de M. Weldon n'est point nouvelle. Elle a été soumise l'année dernière, discutée quelque temps puis rejetée. M. Weldon la soumet de nouveau avec quelques changements, mais en conservant le principe de défranchissement des électeurs qui auront vendu leur vote. La chambre l'adopterait peut-être, mais à la condition qu'elle s'appliquerait également aux acheteurs, comme le propose M. Amyot, qui n'est cependant pas beaucoup en faveur de la loi en général. Tant qu'à faire une loi de cette nature, elle doit s'appliquer également au corrupteur et au corrompu ; autrement il me semble qu'elle serait injuste. N'importe qui pourrait corrompre les électeurs sans crainte de perdre son droit de vote, tandis que celui qui aurait succombé, serait exposé à le perdre et souvent par vengeance.

La province d'Ontario sera bientôt en feu. Grits et tories, aveugles fanatiques de la P. P. A. et partisans des réformes dans l'administration sous le nom de Patrons de l'Industrie, vont se livrer une guerre comme cette province n'en a peut-être jamais vue. Sir O. Mowat veut mourir, comme Sir John Macdonald, sur la brèche. A l'âge de 74 ans. il entre encore en campagne, probablement pour la dernière fois, avec un courage qui lui fait honneur. Sortira-t-il victorieux de ce combat que vont lui livrer trois éléments distincts : les tories qui diffèrent d'avec lui simplement sur sa manière d'administrer les affaires publiques, les enragés qui ne cachent rien de leurs sentiments hostiles aux canadiens-francais et aux catholiques et enfin les réformateurs ou Patrons de l'Industrie qui trouvent que M. Mowat accapare trop de patronage et d'influence tout en en laissant le prix à solder aux municipalités ? La lutte sera terrible, mais les espérances sont encore en faveur du premier ministre. Ses adversaires mêmes n'osent point prédire sa défaite. Sir Olivier a des points faibles dans son administration, mais au point de vue de la justice et de a paix religieuse, il est à souhaiter qv'il triomphe. Dans tous les cas, il a droit au vote compact des canadiens-français et des catholiques, et il faut espérer que pas un seul ne lui fera défaut.

M. C. VINCELETTE

Nous avons annoncé en quelques lignes, dans notre première édition, la mort de M. Vincelette, chevalier de St Sylvestre, président du cercle catholique de Québec, et ancien préfet de l'hospice d'aliénés de Beauport.

C'est une des personnalités les plus connues, les plus remarquables et les plus estimées de Québec qui disparaît. Monsieur Clément Vincelette était un caractère. Animé d'une foi vive, doué d'une énergie toujours active et d'un zèle infatigable, il a accompli beaucoup d'œuvres et laisse derrière lui le souvenir d'une carrière surabondamment remplie. Il y avait en lui de l'apôtre, et l'esprit de prosélytisme a vivifié toute son existence. Fils dévoué de l'église, il était catholique avant tout, et ne reculait devant aucun sacrifice pour la cause religieuse qui était, à ses yeux, l'intérêt primordial des sociétés comme des individus.

M. Vincelette, dans les belles années de sa vigueur et de sa force, fut un merveilleux homme d'action. Il a remué bien des faits et donné l'essor à bien des entreprises. Chargé d'une responsabilité et d'un labeur écrasants, comme préfet de l'hospice de Beauport, il a su accomplir cette tâche, à l'admiration de tous, et trouver encore le temps de travailler au succès de beaucoup d'œuvres religieuses et nationales.

C'est dans tous ces travaux qu'il a épuisé ses forces. Il avait dépensé sa vie sans compter, et il était vieux avant l'âge. Depuis quelque mois, il n'était plus lui-même. Au commencement de mars il dut s'aliter et depuis cette date la paralysie l'envahit lentement. Il s'est éteint hier matin à cinq heures. Sa mort a été celle d'un juste, comme l'avait été sa vie. Il n'était âgé que de 63 ans.

Monsieur Vincelette a exercé, dans les cercles où s'est déployé son activité, une influence profonde. Il a été, parmi les hommes de sa génération, une figure caractéristique et fortement accusée. Sa mémoire sera vénérée par tous ceux qui l'ont connu, par tous ceux qui ont pu apprécier comme nous son désintéressement, sa générosité, sa noblesse de sentiments, son dévouement à l'Eglise.

Nous offrons à sa famille nos plus sympathiques condoléances.

ENTRAINÉ

Dans les bois et dévalisé

Aventures d'un riche marchand de bois

On nous télégraphie de Toronto que le détective Greer, de la police provinciale d'Ontario, est parti pour le village de Salem, dans le comté de Wellington, où il va éclaircir une mystérieuse affaire.

Un marchand de bois, nommé, Henry Rose, qui habite Salem depuis des années, partit en voiture sur la route de Guelph pour se rendre chez M. John Maitland.

Arrivé à quelques milles d'Elora, il descendit couper un fouet dans les saules qui bordaient le chemin.

A peine eût-il pénétré dans le bois qu'un inconnu armé d'un revolver se présenta devant lui.

L'inconnu qui avait une moustache noire n'était pas seul car Rose se sentit saisir en arrière par les épaules et renverser violemment par terre. Un mouchoir lui fut aussitôt attaché en guise de bandeau sur les yeux. Ses assaillants le transportèrent ensuite dans une voiture qui stationnait non loin de là, gardée par un troisième brigand. Le trio et leur captif montèrent dans le véhicule qui partit à grande vitesse.

Le lendemain, M. Rose se trouvait seul dans une forêt à soixante milles environ de l'endroit d'où on l'avait enlevé la veille.

Il s'en retourna par le premier train à Elora où il raconta à ses amis inquets l'histoire de sa périlleuse aventure. M. Rose dit que les voleurs lui ont enlevé $1,700.

On n'a pu retrouver son buggy ni son cheval.

LES CONTREBANDIERS

L'enquête est finie dans cette affaire. Trois des accusés, Blouin, Laberge et Ruelland ont été remis en liberté aussitôt, mais Brillant et Duperran seront transférés à la Malbaie pour y subir leur procès, sur l'accusation d'avoir résisté aux autorité douanières.

Conseil de l'Instruction Publique

Le Conseil de l'Instruction Publique, section catholique, siégera le 25 courant

Si Mgr Bégin n'est pas de retour à cette date, comme il est bien probable, Mgr Marois V. G. représentera Son Eminence le Cardinal Taschereau.

LES ELECTIONS DANS ONTARIO

Les élections générales dans la province d'Ontario auront lieu en juin. La nomination est fixée au 19 juin et la votation au 26.

Cette campagne sera une des plus chaudes qu'on ait vue depuis longtemps

POUR VOUS

Le D.L.Emulsion.

Prise à temps guérira les pires cas de Rhumes, Bronchites, Asthme ou irritation chronique de la gorge et des poumons.

VOUS un fort compte de médecin.
VOUS manque de comfort.
EPARGNEZ des gages.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 16 —L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Sir Chs Tupper, présente un projet de loi amendant la loi de l'inspection des navires afin d'enlever tout doute sur l'autorité de l'inspecteur de
à inspecter tout bâtiment dans les ports canadiens.

M. TAYLOR, whip du gouvernement, dit que le sentiment parmi la députation, est en faveur d'ajourner, depuis mercredi jusqu'à mardi de la semaine prochaine.

SIR JOHN THOMPSON dit que si mercredi est accordé au gouvernement, il consentira à ajourner au vendredi suivant.

L'hon. M. Laurier et M. Charlton s'y opposent. Alors répond Sir John Thompson il nous est impossible de consentir à l'ajournement, parce que aux yeux du public, c'est le gouvernement qui est tenu responsable du retard dans l'expédition des affaires.

La chambre se forme en comité sur le projet de loi de M. Weldon enlevant le droit de vote aux électeurs convaincus d'avoir vendu leurs voix.

M. Jeannotte a repris le débat et il a parlé très longtemps.

Un grand nombre d'amendements ont été proposés qui changent la nature de plusieurs clauses du bill, et en certains cas mêmes les rendent inutiles.

M. JONCAS propose un amendement à l'effet d'appliquer les dispositions du bill à ceux qui achètent, aussi bien qu'à ceux qui vendent.

M. Dickey proteste contre cet amendement qui change complètement la nature de la loi. Le but de la loi n'est point de punir mais d'enlever l'exercice d'un privilège à ceux qui en auront fait mauvais usage.

MM. Amyot, Joncas et Jeannotte repondent que celui qui achète le vote d'un électeur est tout aussi coupable, s'il ne l'est pas plus, que celui qui vend sa voix.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance, la chambre se forme de nouveau en comité sur le bill de M. Weldon.

La discussion se continue jusqu'à 12.25.

Sur motion pour ajourner la chambre M Mulock proteste contre la perte de temps encourue par le débat sur ce projet de loi et dit que cela doit finir.

M. AMYOT lui répond que les Canadiens-français ont droit de conduire un débat comme ils l'entendent et que l'usage du français ne peut être considérer comme obstruction. Il avertit M. Mulock, que s'il veut en faire trop, il sera facile d'allonger la session de quelques mois.

La chambre s'ajourne à 12.45 hrs.

Ottawa, 17—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Turcotte, député de Montmorency, répond aux accusations portées contre lui par M. Bruneau en les niant complètement et en produisant à l'appui de sa dénégration la lettre suivante qui a déjà été publiée dans la presse :

" Retenu à la maison depuis sept à huit jours par une indisposition, je n'ai pu prendre connaissance qu'hier de la correspondance parlementaire parue dans l'*Electeur*, le 16 avril dernier.

Dans cette correspondance on dit : " que M. A. J. Turcoete, M. P., aurait fait donner à M. Provost, son associé, le contrat pour l'approvisionnement d'épiceries à la citadelle, et, qu'après la dissolution de la société Turcotte & Provost, j'aurais réclamé les bénéfices du contrat, quelque chose comme environ $1,600."

Je dois déclarer que j'ai obtenu ce contrat régulièrement par soumission, et qu'à l'epoque où je l'ai obtenu je n'étais plus membre de la maison Turcotte & Provost. De plus, comme à ce moment-là je n'avais pas de magasin à ma disposition j'ai pris arrangement avec la maison Turcotte pour la livraison de mes marchandises.

Quant à la prétention que j'aurais réclamé $1,600 de M. Turcotte pour l'exécution de mon contrat, cette assertion est complètement erronée. Je n'ai pas de réclamation de ce genre et je n'avais pas à en faire, vu que j'étais payé personnellement par le gouvernement, par des chèques à mon ordre.

J. B. PROVOST.

M. Turcotte ajoute qu'il est le défendeur dans une cause intentée contre lui et lui réclamant $30,000 pour avoir siégé illégalement et voté illégalement.

Sir John Thompson dit qu'il n'y a aucune objection à ce que l'enquête se fasse. Seulement il désire que les mots : " Et pourquoi l'hon. membre a perdu son siège, soient retranchés.

L'hon. M. Laurier et M. Edgar s'y opposent, mais sir John Thompson y tient, et son amendement est adopté par 103 contre 69, MM. Dalton McCarthy et O'Brien votant contre.

Sir CHS TUPPER donne avis qu'il proposera demain que la chambre se forme en comité général sur une résolution pour changer des honoraires des certificats de compétence pour les maîtres de navire.

Avant que les ordres du jour soient appelés, Sir John Thompson fait l'éloge de l'hon. John Hearn dont il vient d'apprendre la mort. Durant le court espace de temps qu'il a été en chambre, M. Hearn a su s'y faire une position très enviable.

L'hon. M. LAURIER concourt dans ces remarques. M. Hearn n'a pas pu donner la mesure de ses forces aux communes, parce que sa santé était trop défaillante, mais il a prouvé qu'il savait comprendre les sujets les plus difficiles.

M. TAYLOR demande encore que la chambre ajourne de mercredi à vendredi prochain.

Sir John Thompson dit qu'il n'y a pas d'objection, mais à la condition que mercredi soit jour du gouvernement.

M. CHARLTON s'y oppose et M. Laurier dit qu'il ne sait point pourquoi l'ajournement ne serait pas accordé. Ça ne peut retarder la prorogation que d'une journée.

M. MULOCK se lève sur une question de privilège et déclare qu'en protestant contre le débat sur le bill Weldon, il n'a jamais voulu insulter les canadiens français.

M. AMYOT dit que c'est tant mieux mais alors que ses remarques ne voulaient rien dire

SÉANCE DU SOIR

La chambre se forme en comité des subsides, et une longue discussion a lieu sur l'item des billots sciés mais aucun changement n'est apporté dans le tarif.

La chambre s'ajourne à12.15 hrs.

Ottawa, 18 mai — L'orateur prend le fauteuil à 3 heures. Le siège occupé par feu l'hon. M. Hearn est tout drapé de deuil portant une croix en fleurs naturelles, hommage de ses collègues.

Avant les ordres du jour, M. Patterson de Brant dit qu'il désire attirer l'attention de la chambre sur le fait que le nouveau tarif soumis il y a 2 mois n'est pas encore définitivement adopté et que cela paralyse le commerce. Il tient le gouvernement responsable de cette lenteur parce qu'il a soumis un tarif qu'il mutile à la demande d'un chacun.

M. FOSTER ridiculise cette prétention. Comment l'opposition peut-elle essayer de tenir le gouvernement responsable d'un retard qu'elle a elle-même causé par ses discussions inutiles. C'est trop compter sur la naiveté du public si l'on croit pouvoir se laver ainsi. Partout où la discussion est suivie on verra bien qu'il n'y a aucunement de la faute du gouvernement.

SIR RICHARD CARTWRIGHT dit que gouvernement a commencé par proposer un tarif passable mais qu'il a trop cédé aux exigences des manufacturiers, et c'est cela qui a causé le retard.

SIR JOHN THOMPSON dit que cette idée est ridicule. Sauf, une seule circonstance où le ministre des finances, indisposé, a été obligé de s'absenter à 6 heures, le gouvernement a poussé la besogne avec toute la célérité possible, et les travaux n'ont été retardés que par le babillage inutile et continue de l'opposition qui voudrait aujourd'hui se décharger du fardeau de cette responsabilité sur le parti conservateur.

L'hon. M. Laurier et Sir Chs. Hibbert Tupper disent encore quelques mots puis la chambre se forme en sur comité le tarif.

Le droit sur les cuirs noirs a été réduit de 20 o/o sous l'ancien tarif à 17½, Le droit sur le bois a été amendé de façon à laisser un droit de 20 0/0 sur le bois manufacturé autrement que dégrossi sur un côté, ce dernier étant admis en franchise comme le bois brut.

A 6 heures, l'orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

Plusieurs projets de loi sont adoptés en dernière lecture, puis la chambre se forme de nouveau en comité sur le tarif, et après avoir adopté quelques items s'ajourne à 11.30 hrs.

Ottawa, 21 mai—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures et annonce l'élection de M. Blanchard comme député de Gloucester.

En réponse à M. Monet, l'hon. M. Wallace dit que le gouvernement n'a pas d'employé de douanes à St Jean du du nom de Roy.

En réponse à M. Delisle, Sir John Thompson dit que le gouvernement a appris avec un profond regret la catastrophe qui a éprouvé la paroisse de St-Casimir dans le comté de Portneuf et de St Anne de la Pérade dans le comté de Champlain, mais qu'il ne voit rien qui pourrait justifier le gouvernement de demander aux chambres le vote d'une somme d'argent pour venir en aide aux victimes.

En réponse à M. McMullen, Sir Adolphe Caron dit que le transport des malles, du bureau de poste à la gare d'Ottawa, par les petits chars, coute $4,000 par année, au lieu de $3,000 comme auparavant.

En réponse à M. Martin, l'hon. M. Daly, dit que c'est l'intention du gouvernement d'accorder un octroi en terre à l'Université du Manitoba.

Une motion du col Prior demandant que les officiers des corps permanents de milice et de brigades soient mis sur le même pied que les employés du service civil, c'est-à-dire qu'après un certain nombre d'années de service ils aient droit à une pension ou un octroi de terre,—est retirée sur demande du ministre de la milice qui promet d'étudier la question attentivement et de donner une réponse définitive à la prochaine session.

Une motion de M Larivière demandant une liste des personnes du Manitoba qui n'ont pas encore remis l'emprunt fait en 1876 peur l'achat de graines ainsi que la nature des hypothèques données comme sureté collatérales, est adoptée.

M. Edgar propose que la chambre approuve la resolution adoptée aux communes anglaises, le 16 Juin 1893 laquelle résolution félicitait les deux chambres de Washington d'avoir donné pouvoir au président de règler les difficultés qui surviennent entre les Etat-Unis et un pouvoir étrangers au moyen de l'arbitrage.

M. Edgar dit qu'il est du devoir du Canada comme colonie anglaise de concourir dans cette approbation Le Canada est presque toujours la partie le plus intéressée dans toutes les difficultés qui surviennent entre ces deux pays.

M. Dickey appuie la motion parce que la question est très importante et qu'elle arrive bien au sortir d'un arbitrage dont le résultat a soulevé beaucoup de critiques ici.

Sir JOHN THOMPSON se prononce en faveur de la résolution. Il ne croit pas cependant qu'elle puisse avoir un grand effet sur les Etats-Unis. En même temps que les législateurs américains adoptaient une semblable résolution et ca blaient en Angleterre pour obtenir la copération de ce pays, les américains saisissaient nos vaisseaux à faire la pêche et les traitaient cruellement. Tout de même comme il est dans la politique du Canada de travailler ou maintien de la paix nous devons adopter cette résolution à l'unanimité, afin de prouver que notre concours ne fera jamais défaut. Ensuite, la résolution est à propos parce que nous sortons d'une arbitrage pour entrer dans un autre au sujet des frontières de l'Alaska.

L'hon. M. LAURIER approuve la résolution, mais dit n'en pouvoir faire autant pour les remarques du premier ministre sur l'attitude de l'opposition à l'égard de l'arbitrage de la mer de Behring. Nous avons le droit de discuter le résultat de cet arbitrage qui n'a rien à faire avec la résolution.

Quand bien même le Canada n'aurait pas gagné un point, ce serait encore mieux d'accepter la décision que de se lancer dans la guerre.

M. McCarthy demande copie de la correspondance et des documents concernant la permission accordée par M. Clark Wallace au révd M. Brady, curé catholique de Woodstock, d'entrer en franchise certains ornements d'église quand la même chose a été refusé au révd M. Farthing pasteur protestant.

M. McCarthy dit que la correspondance publiée dans les journaux laisse bien des lacunes qui doivent être comblées avant que la chambre soit appelée à se prononcer sur ce cas. Il y a un coupable soit, le contrôleur des douanes ou son officier à Woodstock.

M. WALLACE lit la correspondance qui manque. C'est une lettre de l'officier de douane de Woodstock faisant apologie à M. Wallace pour n'avoir pas accordé la même faveur au pasteur protestant qu'au prêtre catholique et déclarant qu'il n'y a là qu'une erreur due au surcroit d'ouvrage occasionné par l'absence de son assistant.

M. Wallace prétend que McCarthy l'accuse dans le but de le détruire dans Ontario. C'est une misérable tactique, qui sent la trahison. M. McCarthy n'est plus conservateur parce que le gouvernement a cessé de l'employer comme son avocat, c'est toute la raison.

La motion est adoptée.

M. Mills(d'Annapolis)propose de déclarer que les employés d'un gouvernement provincial qui empêche les employés fédéraux de voter à ses élections n'auront pas droit de vote aux élections fédérales.

M. Fraser s'oppose a cette résolution et l'hon M. Daly propose l'ajournement du débat.

Ajournement de la chambre.

Les secrets d'un Carmel

Nous lisons dans la *Croix* :

" Ce livre s'adresse à toutes les âmes pieuses, à tous ceux qui ont le bonheur de penser à l'au-delà. Il convient aux tièdes comme aux zelés : il rechauffera l'ardeur des uns et entretiendra chez les autres les sentiments de foi et d'amour de Dieu. Ce livre, enfin, est la lecture la plus consolante que l'on puisse faire en notre temps d'egoisme et de positivisme : et c'est a tout ces titres que nous venons — bien tardivement, nous l'avouons humblement—le recommander à nos abonnés, les solliciter vivement d'en méditer les fortifiantes leçons et les bienfaisants conseils.

" Mais c'est un livre de piete direz-vous, fait pour les dévots. Erreur ! *Les Secrets d'un Carmel*, ecrits dans un style simple et sans pretention, nous font connaitre l'histoire touchante des débuts a Montreal de cet ordre du Carmel qui a repandu dans le monde entier ses sanctuaires de prières et ses asiles consacrés a implorer les grâces d'un Dieu misericordieux.

" Ils font saisir la vie touchante de la Carmelite qui se sacrifie et s'immole pour ecarter du monde oublieux de ses devoirs, la juste colere du Seigneur offensé. Ils vengent ces nobles filles des railleries, des insultes de ceux qui, ne pouvant comprendre tant de devouement et d'abnégation, les nient et les ridiculisent.

" Ces religieuses sont des oisives, des illuminees, des bigotes, avons-nous entendu dire souvent.

" Des oisives : ces carmélites debout à 4 heures ½ du matin et qui ne prennent du repos qu'a 10 heures ½ et même 11 heures du soir ; des oisives, ces carmelites qui sont constamment occupées à prier Dieu, à offrir leurs pensées pures en holocauste au Seigneur.

" Des illuminées, ces Carmélites qui ne cessent de songer au prochain, sollicitent pour tous le secours du Très-Haut, et lui demandent la conversion du pécheur.

" Voilà leur œuvre : en est-il de plus méritable ? Non certes et nous devons à ces saintes filles la plus profonde reconnaissance et le plus entier respect.

" Lisez *les secrets d'un Carmel* et vous en serez bien convaincu."

Le *Courrier du Canada* est heureux de faire écho à ces paroles. Nous avons parcouru *Les secrets d'un Carmel* et nous en recommandons la lecture à tous ceux qui veulent s'édifier et être intéressés en même temps.

LA REDISTRIBUTION DES SIEGES

La *Minerve* d'hier publie une dépêche d'Ottawa qui provoque bien des commentaires.

On a parlé beaucoup de rédistribution des sièges depuis quelque temps. Le dépêche de la *Minerve* semblerait indiquer qu'il y aurait peut-être un ajournement de cette question.

Voici la dépêche :

" Ottawa, 20 mai — L'on dit que le gouvernement, à la séance du conseil, tenue hier, samedi, a résolu de remettre à la prochaine session le projet de rajustement définitif des limites électorales de la province de Québec.

Il serait venu à cette conclusion à cause de la longueur du débat sur la réforme du tarif, qui n'est pas encore achevé, de l'étude élaborée que demandera le projet de loi de faillite, et de l'interminable discussion que susciterait l'opposition si le gouvernement présente un bill de remaniement.

L'on ajoute que s'il doit y avoir un nouveau bill avant les élections, il sera soumis au début de la prochaine session qui aurait lieu très à bonne heure en 1895, le Parlement n'expirant qu'en 1896.

Il est douteux que cette décision donne satisfaction aux partisans du remaniement. "

Nouvelles religieuses

Profession et ordinations

Au monastère des Ursulines de Stanstead, Mgr Paul LaRocque, assisté de M. le G. V. Chalifoux et de M. l'abbé Q. A. Dufresne, a donné l'habit de la religion à Mlle Marie Anne Doucet, et a reçu les vœux de religion de Sr LaRivière, dite Sr Marie de l'Incarnation.

Mgr LaRocque a donné le sermon en anglais, M. l'abbé Q. A. Dufresne a prêché en français. Etaient présents : MM. les abbés Cordeau, Goyette, J. E. Dufresne et Q. E. Gosselin.

—Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe a conféré samedi dernier, dans la chapelle de l'Evêché l'Ordre du Sous-Diaconat au Frère François Bourgeois, en religion Frère Paul, de l'Ordre de Citeaux.

—Dimanche dernier, 20 courant, Monseigneur l'Evêque de Druzipara a conféré, dans l'église de Ste-Brigide d'Iberville, la Prêtrise à M. P. A. Lafont, professeur au Séminaire de St-Hyacinthe.

—M. P. Hamel, professeur du Petit Séminaire de Marieville, a reçu, samedi dernier, dans la cathédrale de Montréal, l'onction sacerdotale des mains de Mgr l'Archevêque de Montréal. A la même messe, MM. H. Belisle, L. R. Poulin, P. Fournier, tous trois du diocèse, ont reçu les deux premiers, les Ordres Moindres, et le troisième, la Tonsure.

—M. L. J. Loiselle, du diocèse, a reçu samedi dernier, dans la Basilique de Québec, les Ordres Moindres des mains de Monseigneur M. J. Labrecque, Evêque de Chicoutimi.

LA TEMPETE SUR LES LACS

Nombreux naufrages et pertes de vie

Chicago, 21—Des rapports reçus de différents points de la région des lacs indiquent qu'il y a eu de nombreux naufrages et des pertes de vie pendant la tempête de vendredi dernier.

Des milliers de spectateurs ont assisté de la côte du lac Michigan, en face de cette ville, à la destruction d'une goélette et à la mort de son équipage.

Port Huron, 21—Le remorqueur C. D. Thompson est parti vendredi soir pour aller au secours de la goélette en détresse " Shupe."

Quatre hommes du remorqueur sur les cinq qui montaient une chaloupe envoyée pour aller recueillir les hommes d'équipage du " Shupe " ont péri ; leur embarcation a chaviré.

La fin d'un Pontificat

L'*Univers*, en termes fort courtois, d'ailleurs, répond à notre article d'avant-hier et je ne pourrais que me répéter en réfutant ses arguments. J'en ai d'autant moins envie, qu'au fond je suis convaincu que M. Eugène Veuillot est de mon avis.

En écrivant ceci je ne songe pas, que M. Eugène Veuillot m'entende bien, à rien dire qui le puisse désobliger. Je trouve tout naturel que l'*Univers*, étant donnée la situation qu'il occupe, faisant partie jusqu'à un certain point de l'organisation ecclésiastique, garde l'attitude qu'il a, parle le langage qu'on entend.

Ma conviction n'en reste pas moins entière. L'*Univers* a été trop mêlé au mouvement catholique de ce siècle ; il est trop au courant de ce qui se passe dans le monde religieux pour ne pas savoir à quoi s'en tenir.

La brusque évolution du Pape n'a point excité de protestations bien bruyantes ; elle a déterminé une sorte de retraite silencieuse, d'abstention sans éclat et de désapprobation discrète. Il s'est produit ce qui se produit lorsqu'un vieillard, entouré de la vénération de tous, affirme une opinion qu'on ne partage pas : on aime mieux s'en aller que de discuter ; mais on garde sa manière de voir et l'on file à l'anglaise.

Le malheur de Léon XIII a été de ne pas comprendre l'âme française. Cette âme n'est pas une âme machiavélique servile et rusée comme l'âme italienne ; c'est une âme sentimentale, susceptible, délicate, fidèle et constante malgré la réputation de légèreté dont on nous a gratifiés.

Sans doute, les catholiques français n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvaient pour lutter, mais enfin, malgré la pression administrative, les vols électoraux, les trucs maçonniques, ils arrivaient avec un écart de 500,000, voix.

La pusillanimité et l'imbécilité des chefs rendaient ces efforts stériles, je le reconnais, et je suis d'accord sur ce point avec l'*Univers*. Malgré tout, ces pauvres gens pouvaient tout de même espérer mieux qu'une capitulation pure et simple, et dès qu'il s'agissait de capituler, ils n'avaient pas besoin du Pape pour cela.

Il faut bien admettre, cependant, que nous ne sommes pas tout à fait des chiens ou que si nous sommes des chiens nous sommes des chiens d'une espèce particulière puisque nous payons des impôts comme des citoyens. Il est impossible de comprendre pourquoi nous serions traités comme des chiens dans notre pays et privés de tous nos droits par une poignée de Youddis et de Cosmopolites sortis de tous les ghettos d'Europe.

Je sais bien que ces misérables vous répondent avec le cynisme et l'absence de tout sens moral qui les caractérise : " C'est parceque vous êtes les plus faibles. " C'est une raison, mais elle n'est pas sans réplique. Ce monde opportuniste et juif n'est pas si solide que celà lui-même. Il n'a aucune racine dans la vraie France qui le méprise et qui le hait. Il suffit qu'une idée passât dans la cervelle d'un homme intelligent et hardi comme Thiébaud pour que le régime opportuniste ait été à la veille de chavirer. A nous trois : Andrieux, Delahaye et moi, et de l'encre sur du papier blanc, nous avons été bien près d'envoyer tous nos maîtres dans les maisons centrales et nous leur en avons fait au moins voir la porte ...

Si les Droitiers, au lieu d'être des poires molles, avaient donné leur démission en masse et rendu nécessaires des élections immédiates, ça y était... Rouvier qui vient d'être nommé président de la commission du budget, tresserait aujourd'hui, en compagnie de Vlasto, des chaussons de lisières à Poissy.

Les Gambetta, les Ferry, les Freycinet, les Floquet nous ont fait du mal, mais ils ont senti tout de même nos coups et nous avons contribué à leur rendre la vie amère.

Après tant de tentatives inutiles, personne sans doute ne se serait refusé à une transaction honorable, à une sorte d'édit de Nantes. C'était le vœu du pays tout entier.

Le rôle de Léon XIII aurait été très beau s'il avait trouvé en France un homme d'Etat à l'esprit ouvert et ferme qui s'entendît avec la Papauté pour faire la paix religieuse.

Le Pape n'a pas été choisi pour arbitre, il n'a pas rencontré le grand homme d'Etat qui l'aurait compris. Il nous invite purement et simplement à ne plus faire d'opposition à des gens qui nous ont déshonorés et ruinés, qui sont personnellement des canailles, des tripoteurs et des chéquards et qui ne nous accordent absolument rien...

M. Eugène Veuillot pourra pousser la discipline jusqu'à l'héroïsme, il pourra écrire tout ce qu'il voudra là-dessus dans son journal ; je suis persuadé que lorsqu'il est dans son cabinet de travail, seul avec lui-même, il se dit : " Quelle drôle de politique ! "

C'est là l'impression de tous, et je me suis borné à la noter dans mes articles, sans nulle pensée de discussion théologique, sans espoir de révolte, sans préoccupation de parti. Nous assistons à la fin d'un pontificat qu'il faut laisser s'achever tel qu'il est, mais sur lequel il est permis, dès à présent, de donner son sentiment d'historien.

Ainsi que l'écrivait un de ceux auquel l'*Univers* a accordé la parole dans son *Enquête*, l'action politique des Papes appartient à l'histoire :

" Chaque Pontife garde son caractère : saint Pie V différait d'Innocent III Chaque Pontife aussi a son degré d'habileté, de fermeté, de sainteté. Tel des successeurs de saint Pierre peut être supérieur à tel autre, et donner à la marche des affaires une impulsion opposée. On peut se demander si Grégoire VII siégeant à la place de Clément XIV eût supprimé les Jésuites. On peut admettre que Pie VI, au lieu de remettre Louis XVI à la direction de deux hommes faibles et imbus de gallicanisme eût fait plus sagement de le diriger lui-même. On peut supposer que Pie VII, en différant le sacre de Napoléon jusqu'à la suppression officielle des articles organiques, eût obtenu des résultats meilleurs. "

Au jugement de l'histoire, je le crois, Léon XIII, avec des côtés d'hommme de génie, aura été un médiocre politique et son interventiou dans nos affaires aura été désastreuse. Il laissera l'Eglise de France en proie à une crise latente dont on ne soupçonne pas l'intensité, à une espèce de schisme moral dont on n'apercevra la profondeur que plus tard.

Dire ceci, est-ce méconnaître l'infaillibilité du chef de l'Eglise en tout ce qui touche à la foi et au dogme ? Est-ce refuser de rendre justice aux intentions qui ont guidé Léon XIII ? Assurément, non. C'est constater une fois de plus que, du dehors, il est très difficile d'apprécier, dans ses complexités et ses nuances, la situation intérieure d'un pays tel que le nôtre.

Edouard Drumont.

UNE REPLIQUE DE M. DRUMONT

M. Edouard Drumont revient sur la poiltique du Pape et sur l'attitude de l'*Univers*. C'est un article "à côté" plutôt qu'un examen net et direct de nos observations. Nous avions, sans raideur, mais non sans regret, reproché au directeur de la *Libre Parole* de mal interpréter les prescriptions pontificales, de méconnaitre les traditions de l'Eglise dans ses rapports avec les gouvernements, d'oublier la loi essentiellement catholique du respect, de faire parfois, sans le vouloir, mais sans chercher à l'éviter, le jeu de l'ennemi : il répond en termes aimables que si je parle autrement que lui c'est assurément comme lui que je pense, ce qui lui paraît *tout naturel*.

Après avoir écarté de la sorte nos observations, M. Drumont s'occupe de la " brusque évolution du Pape ", non sans répéter que Léon XIII étant Italien ne peut bien juger des choses de France et, pas conséquent, en certain cas, n'a droit qu'à une obéissance relative.

Et quels sont ces cas ? Oh ! simplement ceux où l'intérêt religieux et l'intérêt politique tels que les entend la *Libre Parole*, se joignent et même se confondent. Voilà qui va loin ! Et n'est-il pas étrange que M. Drumont, tout en soutenant éloquemment et turbulemment cette thèse, se défende de toutes tendance au gallicanisme ? Il n'y tend pas : il y est arrivé. Ce qui le sauve ce n'est pas de le nier, c'est l'irréflexion de son acte et la sincérité de sa négation. Mais quand les avertissements abondent, l'irréflexion et la sincérité ne peuvent durer et l'erreur perd toute excuse. Si M. Drumont ne sent pas qu'il touche à cette limite, et risque fort de la dépasser, son jugement est en défaut. Est-il tellement sensible aux applaudissements qu'il ne distingue plus de quel côté ils viennent et pourquoi ils lui sont donnés ?

Puisqu'au lieu de nous répondre, il met de nouveau en cause l'intervention de Léon XIII dans les affaires de France, suivons-le une fois encore sur ce terrain.

"Le malheur de Léon XIII, dit-il, a été de ne pas comprendre l'âme française, etc."

Par cette opposition entre l'âme française et l'âme italienne, M. Drumont veut marquer qu'il est essentiellement psychologue ; peut-être prouve-t-il au contraire qu'il est essentiellement littérateur. Dans tous les cas, son antithèse s'appliquant au Pape, montre que nos efforts pour le rappeler au respect et à la justice ont été vains. Il parle de machiavélisme. Or jamais action n'a été plus ouverte, plus à découvert que celle de Léon XIII ? C'est par encycliques qu'il procède et quiconque lui demande la lumière reçoit de vive voix ou par écrit des réponses qui courent aussitôt les journaux. Du reste, n'est-ce pas de cette netteté même que nous voyons tant de gens se plaindre ?.....

Le Pape, ni ne nous a traités comme des chiens, ni ne nous a dit de capituler : Il nous a demandé d'accepter loyalement la forme gouvernementale établie, pour mieux combattre, sur le terrain religieux, les actes du gouvernement. Toutes ses prescriptions se réduisent à cela. Ce n'est pas comme le croit M. Drumont au lendemain des élections qui parurent ébranler la république, que cet enseignement fut donné au plutôt rappelé, c'est plus tard et alors que de nouvelles élections eurent prouvé que le pays entendait garder le régime républicain. Et si M. Drumont pour se retourner, nous dit qu'accepter la république après sa victoire, c'était crier : Malheur aux vaincus ! et proclamer que le succès justifie tout, nous lui rappellerons que le Saint-Siège n'ayant jamais ni condamné, ni repoussé la république, n'avait pas à la reconnaitre et à recommander aux évêques de lui être soumis ; c'était fait. L'affermissement du régime n'a rien changé sous ce rapport à l'état des choses, et Léon XIII n'a nullement innové. C'est en vertu du principe fondamental de l'Eglise au sujet des pouvoirs établis qu'il a parlé. M. Drumont aurait voulu qu'il y mit plus de mesure et certaines accentuations ont froissé ses délicatesses. Voyons, qu'est-ce que cela peut lui faire.

L'insistance du Pape et la fermeté de son langage, ceux qui s'en plaignent les ont rendues nécessaires. Le toast du cardinal Lavigerie, dont l'idée venait de Rome—on ne l'ignorait point—avait été discuté, repoussé, bafoué ; la lettre officielle et doctrinale du cardinal-secrétaire d'Etat, à l'évêque de Saint-Flour, était faussée audacieusement. Ecrite pour appuyer le toast et en déterminer le caractère, on disait et écrivait partout qu'elle le condamnait. Diverses paroles du Pape recommandant l'acceptation du fait accompli, paroles répétées avec son assentiment par des évêques, restaient sans action. La presse et les orateurs réfractaires les taisaient ou les tournaient, et le gros des catholiques ne savait auquel entendre. Ceux mêmes qui obéissaient comme nous, loyalement, sans réserve, avec bon espoir, ne pouvaient se défendre d'un certain trouble. Il fallait l'Encyclique et on l'eut. Si tout le monde ne se soumit point, s'il resta des opposants, les uns francs, les autres louches, il n'y eut plus du moins chez personne un doute sincère sur les prescriptions pontificales.

M. Drumont, tout en traitant avec dédain les monarchistes sans importance personnelle et avec mépris les chefs, s'apitoye sur les premiers et vient en aide aux seconds. Pourquoi ? A l'entendre, Léon XIII a demandé à ces "pauvres gens " (les petits) et à ces intrigants " imbécoiles " (les chefs) de sacrifier leurs principes, leur honneur pour accepter le mal qui s'est fait depuis quinze ans et servir les misérables qui l'ont fait. N'est-ce pas inimaginable, s'écrie-t-il. Oui, c'est inimaginable ; cependant il se l'est imaginé.

C'est séduisant la phrase, c'est beau l'élan, et l'indignation bien rendue est enlevante ; mais quand on juge un acte du Pape, mieux vaut s'en tenir à la vérité. Or, la vérité, la voici :

Léon XIII n'a nullement prescrit aux monarchistes de suivre et de servir la "clique" radicale, la " crapule " opportuniste, " les juifs les franc-maçons, les traîtres, les concussionnaires, les vendus, les pots-de-viniers, " etc. Grands mots, gros mots et mots vides aussi que tout cela ! Non. Il leur a uniquement demandé d'être catholiques avant tout, de défendre les intérêts religieux sur le terrain légal sans prétendre lier l'Eglise à leur parti politique.

Cette ligne droite et traditionnelle, les catholiques, par l'entraînement du combat, le besoin d'appui, tout ce qu'on appelle la force des choses, en avaient presque tous dévié. Aux yeux du gros public et du pouvoir, à leurs propres yeux même, ils ne formaient plus qu'une fraction indécise du parti monarchique. L'autel était annexé au trône et il semblait que la France ne pût être catholique qu'à la condition de vivre sous un empereur ou sous un roi. C'était, de fait comme de doctrine, une erreur, une faute, un danger. Dire aux républicains, maîtres du pouvoir, et au peuple, qui préfère la république à de nouvelles révolutions : Nous sommes forcément les ennemis du régime, établi était-ce le moyen d'arrêter les sectaires et de gagner la masse à notre cause ? Et puis quel oubli du caractère de l'Eglise que de la représenter comme ne pouvant s'accommoder dans tout pays de toute forme de gouvernement.

La politique du Pape nous a tirés de cette voie et n'obtiendrait-elle de longtemps d'autre résultat, qu'il faudrait la bénir ; mais elle obtiendra davantage, car nous combattons maintenant dans des conditions qui doivent donner la victoire. C'est le souffle de Rome qui pousse l'esprit nouveau et il saura le faire arriver au but.

M. Edouard Drumont aime à dire que les étrangetés, le décousu, l'illogisme caractérisent le temps présent. Il a bien raison. Et comme il prouve par sa campagne contre le Pape qu'il est de son temps ! Cette politique qu'il attaque avec une virulence qui charme les réfractaires et le fait pour eux l'émule sinon le maître de M. Paul de Cassagnac, s'il voulait réfléchir il la comprendrait, et s'il se piquait de logique, il la glorifierait. En dehors ou en sus de l'écrasement des Juifs, que veut-il ? Il veut le triomphe pacifique, régulier de la démocratie ; il aspire aux réformes sociales ; il demande que l'Eglise soit indépendante des partis, comme du gouvernement.

De quel côté en principe, et plus nettement en pratique, est-on hostile à cet ensemble d'idées ? Incontestablement, c'est du côté des réfractaires. Ceux-ci pris en masse, ne pardonnent pas plus à Léon XIII son encyclique sur la condition des ouvriers que sa politique au sujet de la France. De leur part, cela se comprend ; ils veulent garder la vieille économie politique et le régime parlementaire ; ils attendent d'un miracle, d'une saute de vent, le relèvement de tout ce qui est tombé depuis que Louis-Philippe a disparu. Oui, c'est logique. Mais M. Drumont, que va-t-il faire par là ? Pourquoi se met-il avec ces retardataires, ces politiciens ankylosés, contre le Pape coupable de troubler leurs calculs et d'ouvrir à la société une voie où elle retrouverait avec le développement de la charité chrétienne, l'ordre, la justice et la paix ?

Ne le quittons pas sans repousser l'honneur qu'il prétend nous faire en affirmant qu'au fond, sur la politique du Pape, nous pensons comme lui. Je n'ai pas deux pensées, une de fond pour moi et une de surface pour le public. Si ma situation m'imposait cela, je n'aurais pas ma situation : je l'eusse sacrifiée le jour où il aurait fallu parler contre mes sentiments. Les Encycliques de Léon XIII sur la question sociale et sur le devoir des catholiques français, loin de m'avoir troublé m'ont charmé. Elles tranchaient tout. Certains actes antérieurs, notablement antérieurs, s'appliquant à des hommes d'ailleurs plus qu'à des doctrines, m'avaient amené un jour à me poser cette question : que devrais-je faire si je ne pouvais défendre de plein cœur, avec joie, avec passion, la politique du Pape ? Voici ce que je me répondis : " En pareil cas, comme il ne suffirait pas à l'*Univers*, pour remplir tout son devoir, d'obéir en silence ou de parler sans élan, je m'effacerais. "

Et maintenant, puisque j'ai dit à M. Drumont quelle aurait été ma conduite, pourquoi ne m'expliquerait-il pas la sienne ?

Eugene Veuillot

RÉVOLUTION ET ANARCHIE

Quelle effroyable logique dans le mémoire d'Emile Henry à ses juges !

Si ce n'est pas sa justification, c'est un terrible acte d'accusation contre la société athée et révolutionnaire, dont le crime de cet adolescent n'est qu'un fruit.

Les abus, réels ou non, de la bourgeoisie l'ont fait anarchiste comme ceux de la noblesse, sous l'ancien régime, firent les terroristes de 93. C'est la même logique.

Si la Révolution est juste, l'anarchie ne l'est pas moins.

Emile Henry a repris pour son compte l'atroce mot de Carnot, l'aïeul, si étrangement loué de nos jours.

Comme le régicide avait dit : "il n'y a pas d'innocents parmi les aristocrates, le jeune anarchiste a pensé " qu'il n'y pas d'innocents parmi les bourgeois ", et, à deux reprises, il a essayé avec ses bombes explosibles d'en tuer le plus possible au hasard, en frappant dans le tas.

Ainsi fonctionnait la guillotine de 93.

La République actuelle fait consister son patrimoine, son honneur dans les lois de laïcisation. M. Goblet, M. Bourgeois, M. Casimir Périer l'ont dit tour à tour. L'enseignement public, officiel, est constitué dans l'athéisme. Emile Henry déclare être devenu anarchiste parcequ'il était athée. Il lui fallait une morale, une justice hors de Dieu : il l'a cherchée dans l'anarchisme.

Si Dieu n'existe pas, la morale sur laquelle repose encore la loi et la société tombe nécessairement avec son vieux fondement. Or, Emile Henry a appris dans les écoles de l'Etat et par "la science moderne " que Dieu n'est qu'une hypothèse et a cherché autre chose.

Cet enseignement athée, qui ruine l'ancienne morale et qui produit la doctrine anarchiste, c'est celui que le gouvernement actuel proclame être l'honneur de la République.

Le lendemain du jour où Emile Henry expliquait, à la cour d'assises, que l'athéisme l'avait conduit à l'anarchisme, M. Casimir-Périer se déclarait à la Chambre des députés, le défenseur résolu du régime de laïcisation contre les réclamations des catholiques.

Tout marche de pair entre le régime gouvernemental actuel et l'anarchisme.

Emile Henry veut écarter par la dynamite tout ce qui entrave la marche de la Révolution. Il va droit au but par les moyens violents. Son dernier mot à ses juges le dernier mot de l'anarchisme c'est celui-ci : " Nous marcherons toujours en avant jusqu'à ce que la révolution, but de nos efforts, vienne enfin couronner notre œuvre en faisant le monde libre. "

La République actuelle elle aussi tend à la révolution : c'est également le but de ses efforts.

A Lyon, M. Casimir-Périer a attesté devant les radicaux qu'il n'avait pas d'autre politique que de mettre " le pouvoir au service de toutes les doctrines de la Révolution ". A la Chambre des députés, le président du conseil a déclaré qu'il n'avait pas besoin de l'Eglise pour résoudre la question sociale, et qu'il ne s'appuierait que sur les principes de la Révolution.

Quel état effrayant de société que celui où tout conspire à la fois au désordre moral le plus complet ; où les gouvernants et les assassins ont un but commun ; où le pouvoir et l'anarchie travaillent de concert à appliquer les principes de la Révolution !

Sans doute, les théories d'Emile Henry sont effrayantes : elles annoncent une ère de revendications violentes et d'attentats systématiques pour le triomphe de l'idée anarchiste. Mais plus dangereuses encore, plus effrayantes sont les doctrines froidement et correctement professées par M. Casimir-Périer, au nom du gouvernement. De tous les côtés à la fois, ici avec toutes les énergies du parti socialiste, là avec toutes les forces et toutes les influences du gouvernement, nous allons à la Révolution, à la Révolution complète, intégrale, à la constitution d'une société sans Dieu où nécessairement il n'y aura plus d'autre loi que celle des appétits et des passions, ni d'autre droit que celui du plus fort.

Et dire que notre stupide société, qui va se croire sauvée par l'exécution capitale d'Emile Henry, élèvera peut-être un jour une statue à M. Casimir-Périer !

Arthur Loth.

LE CONFLIT LYONNAIS

ET LE SAINT-SIEGE

(De la *Vérité*, de Paris.)

Sous ce titre, le *Monde* publie des informations venues de Rome pour répondre, dit-il, "à certaine version que l'on se plaît à répandre, et d'après laquelle l'opposition de NN. SS. les évêques et des catholiques de France à la loi des fabriques servirait simplement de " prétexte à une campagne politique imaginée pour combattre les directions données par le Souverain Pontife sur la ligne de conduite à suivre relativement à la forme républicaine du gouvernement." Le correspondant du *Monde* ajoute qu'il ne redoute aucun démenti pour ces informations, que nous reproduisons intégralement :

I.—" Quant à la question de fait, le St-Siège déplore et condamne l'acte inique dont l'archevêque de Lyon a été victime, autant qu'il approuve la ferme attitude de Mgr Coullié et de tous les catholiques français qui ont pris sa défense.

II.— Ces sentiments du St-Siège, parfaitement connu, dans le cas dont il s'agit, de tous ceux qui veulent bien se donner la peine de se renseigner, sont motivés aussi bien par l'iniquité de la mesure dont l'archevêque de Lyon a été frappé, que par l'esprit et les tendances hostiles de la loi sur les fabriques et par la façon dont on a voulu l'appliquer sans tenir compte des justes réclamations de l'épiscopat, sans même se soucier de mettre cette application d'accord avec les déclarations officielles sur " l'esprit nouveau".

III.— Partant, loin de blâmer en quoi que ce soit les énergiques protestations des catholiques et de leurs organes contre la conduite absolument condamnable et contradictoire du gouvernement de la République dans toute cette question le St-Siège estime que les catholiques français doivent de plus en plus, désormais, se tenir en garde contre les vaines paroles de conciliation et d'apaisement, et réclamer des actes, attendu que l'on a affaire à un gouvernement qui semble se laisser encore dominer et mener par les sectaires.

IV.— La ferme attitude prise par les catholiques français, loin de contrecarrer, quoi qu'on en dise, les instructions du Saint-Siège sur l'adhésion à la forme de gouvernement, répond à ces instructions mêmes, d'abord parce qu'elles ont eu pour objet de mettre au-dessus de toutes les questions contingentes la défense suprême des intérêts religieux et sociaux ; en second lieu, parce le Souverain Pontife a toujours recommandé, parallèlement à l'adhésion à la forme de gouvernement, les efforts qu'il ne faut pas se lasser de faire pour changer le fond et l'essence de l'esprit sectaire de la législation, au moyen d'hommes apportant au pouvoir un esprit vraiment nouveau, et dont nul ne puisse suspecter ni la loyauté comme sujets de la République, ni le sincère respect pour les droits et la liberté des catholiques.

— Que si tel ou tel journal prend occasion de conflit suscité par le gouvernement pour confondre ce qui est si clair dans les instructions pontificales, cela ne saurait évidemment empêcher les catholiques français de prendre fait et cause pour les évêques.

— Et si des actes iniques de la part du gouvernement devenaient pour quelques-uns l'occasion de rouvrir l'ancien débat sur la question constitutionnelle, le gouvernement ne pourrait s'en prendre qu'à lui-même.

— Enfin, bien que des négociations puissent avoir lieu pour résoudre le déplorable incident suscité au sujet de l'archevêque de Lyon, il est bon que les catholiques se tiennent sur la réserve, jusqu'à preuve du contraire, touchant les bruits optimistes que l'on fait circuler sur les dispositions soit du gouvernement, soit de l'autorité ecclésiastique, cherchant à trouver ce que l'on appelle une voie d'accommodement, alors qu'il s'agit purement et simplement d'une réparation. "

Par le fait, il parait étrange d'entendre certains catholiques parler d'accommodement quand il s'agit pour nous d'obtenir d'indispensables réparations.

Ajoutons que la *Vérité* n'a cessé, pour son compte, de soutenir que les catholiques de France devaient se placer sur le terrain des encycliques pontificales afin de s'attaquer plus vigoureusement aux lois impies du régime.

C'est de quoi daignait nous féliciter, il y a peu de jours, un éminent prélat. Après avoir dit qu'on n'obéit pas au Pape, quand " on n'envisage que la moitié de ses enseignements," Sa Grandeur ajoutait : " Vous avez donné la note vraie ".

Notre unique ambition est de travailler à mériter toujours un pareil témoignage.

Les juifs et l'anarchie

Au matin même de l'interpellation Jaurès, Drumont faisait un virulent article sur les agissements des juifs dans les menées anarchistes, sur leur participation à la propagande révolutionnaire, sur leur complicité, en un mot, avec les anarchistes les plus connus.

M. de Rothschild, et son homme de confiance, M. Laffon, auraient été pris la main dans le sac, payant des brochures à l'un, soldant, pour ainsi dire, les frais de la bataille livrée contre la société.

Tout cela par peur, pour se mettre à l'abri, pour être épargné, pour ne pas sauter.

En nous annonçant de foudroyantes révélations qui devaient avoir lieu au cours de l'interpellation Jaurès, Drumont me mettait personnellement en cause dans les termes suivants :

" Ce qui est grave, ce n'est pas d'avoir cherché à se préserver, soi-même, c'est d'avoir indirectement contribué à faire sauter les autres, c'est d'avoir aidé pécunièrement à la propagande, c'est d'avoir encouragé des brochures qui poussaient à l'emploi de la dynamite alors que l'on était soi-même à l'abri de tout danger.

" J'ai lu de vibrants articles dans lesquels M. Paul de Cassagnac, M. Magnard, reprochaient sévèrement à des écrivains la curiosité attristée, l'espèce d'angoisse compatissante et humaine avec laquelle ils étudiaient les manifestations étranges de l'esprit anarchiste, la pitié dont ils faisaient preuve parfois envers des malheureux hallucinés victimes souvent des détestables exemples que leur avait donnés notre société troublée...Je suis impatient de lire ce que nos confrères diront à propos de ces milliardaires payant de leurs deniers la brochure dans laquelle on glorifie Ravachol.

" M. Paul de Cassagnac, particulièrement a été dur pour ceux qui n'avaient pu se défendre de quelque émotion en présence de cette pauvre petite Sidonie Vaillant, dont le père allait être fauché par Deibler... Je me réjouis d'avance de la page indignée qu'il consacrera à ces Cosmopolites qui agitent la torche de l'Anarchie sur le pays dans lequel ils ont opéré de si fructueuses razzias et qui, trônant sur des monceaux d'or, font régler dans les bureaux de leur banque les factures de Malato et de Tournadre... "

Eh bien, non, mon cher Drumont, je ne suis pas convaincu du tout, cette fois-ci.

J'ai lu attentivement les longues colonnes du *Journal officiel*, et je renonce à y trouver un document quelconque établissant que certains milliardaires, comme vous l'affirmez, ont plus ou moins entretenu Ravachol, Vaillant et Henry.

De même, je cherche encore vainement, dans le discours de Jaurès, la preuve d'un encouragement quelconque accordé aux anarchistes, par des membres du clergé catholique.

Jaurès n'a apporté aucune preuve, aucune, pas plus que M. d'Hugues. Car vous voudrez bien ne pas exiger que le public prenne au sérieux les confidences des compagnons Tournadre et Malato, deux fumistes, s'il en fut.

Non, il n'est pas démontré, mais pas du tout, que Rothschild " *agite la torche de l'anarchie* " sur notre pays, s'il est parfaitement avéré, qu'il " *y opère de fructueuses razzias* ".

Pas plus que vous je n'aime les juifs, et, quand vous tapez dessus, je me réjouis et je prends souvent ma large part dans la fouaillerie indignée et patriote, que vous menez avec autant de clairvoyance que de courage.

Mais, à force de haïr les juifs et de les malmener, vous avez pris une espèce de maladie, qui consiste à en voir partout, et à les voir partout.

C'est une vraie jaunisse,

Et vous croyez apercevoir les manches jaune, qu'ils portaient jadis, jusque dans la campagne anarchiste.

De même, les médecins aliénistes arrivent à déclarer fous les gens les plus raisonnables. Pour eux, tout le monde est fou, comme, pour vous, tout le monde est juif.

Or, il faudrait ne pas exagérer.

Je crois, comme vous, les juifs milliardaires assez craintifs, assez lâches, disons le mot, pour jeter quelques gâteaux de miel dans la triple gueule du cerbère anarchiste, afin de l'apaiser.

Que M. de Rothschild ait eu, avec Tournadre et Malato, des entrevues au moins inutiles, et un échange de cartes tout aussi inutile, je le veux bien.

Mais de cette condescendance timorée, à une participation directe et active des juifs aux menées anarchistes, il y a un écart énorme.

Et l'interpellation Jaurès n'a rien produit qui puisse le supprimer.

Jaurès, à qui je n'ai jamais reconnu qu'un genre profondément ennuyeux et filandreux, et que nous n'écoutions, aux précédentes législatures, que d'une façon fort distraite, — Jaurès a été plus mauvais que d'habitude.

M. d'Hugues, qui devait nous raconter des choses extraordinaires, a été tout aussi décevant.

Et nous sommes réduits, mon cher Drumont, à attendre quelque nouvelle occasion — meilleure, je n'en doute pas, — de montrer que les juifs perdent notre pays, après l'avoir écumé.

Cela ne tardera pas.

Mais je ne voudrais pas finir sans vous dire, mon cher Drumont, que, tout en partageant votre manière de voir sur la plupart des points de la politique, je me sépare de vous au point de vue des attendrissements que peuvent inspirer les anarchistes, fussent-ils, comme vous dites, de " *malheureux hallucinés* " ou des " *petite Sidonie* ".

C'est, pour moi, une race de loups et de tigres, qui ne m'inspire aucune pitié.

Il y a trop de braves gens miséreux et à plaindre, sans perdre encore son temps à s'apitoyer sur ces brigands ou enfants de brigands qui chasseront de race.

Vincent de Paul, lui même, n'eût pas osé leur prodiguer son apostolat, car ils eussent mordu la main tendue pour les secourir.

Paul de Cassagnac.

Chaque année accroit la popularité du Pectoral-Cerise d'Ayer. Recommandé pour toutes les affections des poumons.

200 MAISONS BRULEES

Une conflagration à Boston

Boston, 16— Hier soir, des enfants ont mis le feu dans un tas de copeaux, sous l'amphythéâtre d'un champ de baseball. Bientôt les personnes qui assistaient à la partie qui avait lieu à ce moment, apercevant des flammes prirent la fuite et, peu après, tous les sièges ainsi que les clôtures étaient en feu.

Malgré les efforts des pompiers l'incendie se communiqua à des maisons de Tremont, puis les rues Burke, Coventry et Berlinet enfin les rues Cabot et Benton. A 6 heures du soir les maisons des rues Walpole et Serling étaient en feu. On appela alors les pompiers de toutes les villes à dix milles à la ronde.

Des scènes déchirantes se sont déroulées durant l'incendie. De tous côtés des femmes affolées appelaient leurs enfants. Cinq petits garçons qui se trouvaient dans des bâtisses enflammées furent sauvés par deux hommes. Un nommé Welsh s'est grièvement blessé en sautant par une fenêtre. Le chef des pompiers Webber a reçu de graves blessures. Les pertes sont estimées à $500,000 environ. Deux cent maisons ont été réduites en cendre, et des centaines de familles sont sans abri.

En l'employant avec persévérance, il soulagera même dans des cas de long durée, où une guérison semblait impossible et la vie était prise en dégoût.

La Bouteille, 25c, 50c, ou $1.00

Québec & Lac St-Jean

RAPPORT DES DIRECTEURS

LES AMELIORATIONS

L'EMBRANCHEMENT DE CHICOUTIMI

La ligne projetée du Parry Sound

Les directeurs de la Cie du chemin de fer du lac St-Jean ont soumis à la réunion annuelle des actionnaires un rapport très intéressant.

En voici des extraits qui contiennent beaucoup de détails importants :

Depuis la date du dernier rapport annuel plusieurs améliorations ont été faite à la propriété du Terminus à Québec. Une superficie considérable sur la rive du bassin a été remplie et convertie en terrain avec voies d'évitement additionnelles pour l'accommodation des convois. Des machines additionnelles ont été ajoutés aux usines, et elles sont maintenant en état de pouvoir y faire la construction aussi bien que la réparation des locomotives et des voitures de toutes descriptions pour les passagers. C'est ce qui a pu permettre au département des mécaniciens de mettre le roulant en meilleur état de réparation qu'il ne l'a jamais été.

M. H. J. Beemer, le contracteur de la compagnie, a poussé la construction sur l'embranchement à l'Est de Chambord à Chicoutimi de la manière la plus énergique. Cette extension a été complétée jusqu'à la ville de Chicoutimi en juillet dernier et les convois ont marché en juillet et août pour accommoder les touristes. Elle a été ouverte au traffic régulier pour le fret et les passagers le 26 octobre et depuis cette époque les convois ont marché sans interruption. Le Terminus à Chicoutimi est sur le quai du gouvernement, et touche au débarcadère des steamers du Saguenay, il est situé le plus commodément qu'il soit possible pour les échanges de traffic. Les bâtisses du Terminus à cet endroit consistant en station, hangar pour le fret, remise pour les locomotives, usines de séparation et réservoir sont complétés et en usage, et la propriété et terrains du Terminus dans la ville sont vastes et des plus convenables pour les affaires. Le coût de cette extension a été si considérable que les directeurs pour aider le contracteur à compléter les travaux, ont été obligés forcément de consentir à abandonner le subside Provincial sur l'embranchement projeté de La Tuque, en considération de la somme de $100,000. transféré à l'embranchement de Chicoutimi.

La longueur totale du chemin en opération par les convois de la compagnie est maintenant de 243 milles. Le chemin de fer " Great Northern " dans lequel notre compagnie est intéressée est maintenant en construction, lorsqu'il sera completé il fournira à notre chemin une connexion de grande valeur avec l'Ouest et par son raccordement avec le Canada Atlantic formera une voie de 550 milles de longueur entre Québec, Ottawa et Parry Sound, qui tout en raccourcissant la distance entre Duluth et Liverpool d'environ 800 milles, comparée avec la route de Buffalo et New-York, fera usage de 58 milles de notre chemin et de son terminus à Québec. Une législation a été obtenue durant la dernière session de la Législature Provinciale autorisant la compagnie à emprunter sur la garantie de ses propriétés du Terminus à Québec avec ce proviso, cependant, que l'intérêt sur le montant ainsi emprunté ne devra pas excéder la somme qui a été allouée par l'acte de fidei commis (deed of trust) en faveur des porteurs de débentures anglais, pour être payée en loyer de terminus, si la compagnie avait loué au lieu d'acheter ces facilités.

Les comptes pour le traffic de l'année terminée le 31 décembre 1893 vous sont maintenant soumis. Les recettes ne sont pas aussi fortes qu'il est à espérer qu'elles le seront durant la présente et les années futures, ce qui est dû en grande partie aux dépenses considérables faites pour réparer complètement le roulant.

Le nombre de passagers transportés durant l'année a été de 106,618 comparé avec 98,425 en 1892, et le nombre de tonnes de fret 130,253 contre 133,458 en 1992.

Le fret consistait en :—

2680 chars de bois de chauffage 26,300 cordes ; 2693 chars de bois de sciage, 128 chars de bois carré ; 313 chars de dormants ; 37,608,000 pieds courants ; 247 chars de pulpe et papier 4281 tonnes ; 1311 chars de marchandises 22,653 tonnes ; total 7,372 chars.

La quantité de madrier transportée durant l'année, bien que considérable, n'a cependant pas été aussi grande que celle de l'année précédente parce que rois des plus grandes scieries, sur le parcours du chemin n'avaient pas encore expédiés leurs produits à la fin de l'année. — Ces produits seront cependant amenés sur le marché durant la présente année avec la production de cette année, ce qui devra augmenter largement nos affaires. La grande cause du retard éprouvé dans l'augmentation du traffic dans le passé, a été, parce qu'il n'y a pas de scieries ou d'autres industries entre la Rivière a Pierre et le Lac Bouchette une distance de 102 milles ; on trouve cependant dans cette région des terres les mieux boisées du district. Une scierie est en construction au Lac Edouard et un projet est à l'étude pour la construction d'une autre à une place intermédiaire, ce qui diminuera la longueur du parcours improductif.

L'ouverture du nouvel embranchement de Chicoutimi a été largement annoncé à l'exposition Universelle de Chicago et ailleurs aux Etats-Unis durant l'automne dernier, et aussi durant l'hiver dernier. On a raison de croire que lorsque le voyage au Lac St Jean et à Chicoutimi par chemin de fer et retour en descendant le Saguenay par steamer, sera bien connu, il deviendra un des plus populaires pour les touristes en Amérique.

Les recettes de trafic et les dépenses de l'extension de Chicoutimi sont tenues séparément tel que pourvu par l'acte de fidei commis par les bons émis sur la voie principale.

COLONISATION

La colonisation fait maintenant des progrès meilleurs et plus substantiels dans le district du Lac St Jean qu'à aucune époque depuis que le chemin a été ouvert au trafic. La récolte de l'année dernière a été la plus abondante depuis bien des années. Les cultivateurs font de plus grands efforts que par le passé en faveur de l'industrie laitière, pour laquelle cette contrée offre tant d'avantages, et avec un succès si marqué, que la production du fromage en 1893 au Lac St Jean et dans le district du Saguenay s'est élevé à la somme énorme de $200,000. Le Premier Ministre de la Province et plusieurs de ses collègues ont visité le Lac St Jean, l'année dernière, et ont été beaucoup impressionnés de la fertilité et des ressources de cette contrée. Le gouvernement prend déjà des mesures efficaces pour promouvoir la colonisation dans ce district et a accordé un subside pour un steamer d'un léger tirant d'eau, qui est actuellement en contruction pour naviguer dans les différentes grandes rivières qui se déchargent dans le Lac St-Jean, où de nouveaux colons se sont établis. La dépression dans l'industrie aux Etats-Unis, qui a prévalu depuis quelque temps a fait revenir au pays un grand nombre de Canadiens. Un bon nombre d'entre eux ont été envoyés dans le District du Lac St Jean où ils ont pris des terres. La colonisation rapide de cette contrée et son développement agricole sont sans aucun doute très importants pour l'avenir du chemin de fer, et les directeurs ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour encourager ce mouvement.

Les directeurs élus sont :

MM. Frank Ross ; E. Beaudet ; S. Peters ; Hon. P. Garneau ; John I. Ross ; Jules Tessier, M. P. P ; S. A. Piddington ; Hon. F. Langelier. M. P ; Gavin Moir ; Hon. Geo. Irvine & Edwin Hansen (Montréal) en addition à cette liste, M. S. N. Parent, M. P. P. maire de Québec, Hon. juge Gagné de Chicoutimi et M. L. Stafford ont été nommés membres du bureau de directions.

A une assemblée subséquente des directeurs, M. Frank Ross, a été réélu Président, et M.M. E. Beaudet et S. Peters, Vice-Présidents, pour l'année courante.

UNE CONFERENCE

DU R. P. GAFFRE

A LILLE

SUR JEANNE D'ARC

Nous lisons dans le Journal La DÉPÊCHE de Lille (France) en date du 1er mai :

Hier a eu lieu, à l'Hippodrome, la grande conférence patriotique sur Jeanne d'Arc que nous avions annoncée.

La salle est ornée à chaque colonne de trophées de drapeaux surmontant l'écusson de la vierge de Domrémy. Entre chaque travée pend une bannière, fidèle reconstitution de celle de la Pucelle.

Dès trois heures, la foule est déjà nombreuse dans la vaste salle et le *Réveil musical* fait entendre ses meilleurs morceaux. D'instants en instants, le public augmente ; le service d'ordre, assuré par des jeunes commissaires, est fait avec un tact parfait. Tout se passe avec ordre, et dans un calme parfait.

La conférence était annoncée pour quatre heures ; à ce moment, la salle est archi comble, plus de 6,000 personnes s'y écrasent. Nous ne mentionnerons aucune des notabilités que nous reconnaissons sur l'estrade ou dans l'assistance parce que l'énumération en serait trop longue et fatalement incomplète. Qu'il nous suffise de dire que tous les partis politiques auraient pu y reconnaître un nombre plus ou moins grand de leurs amis.

Le général de Charette, précédé du comte Caulaincourt, suivi de Mgr Baunard, de Mgr Dehaisnes, du P. Gaffre, du colonel de Cherisey, de M. Pajot, sénateur et de plusieurs autres personnes, fait son entrée dans la salle. Il est accueilli par un tonnerre d'applaudissements et les cris répétés de : " Vive Charette " !

En priant le général de Charette de présider la conférence le comité avait voulu marquer le sens essentiellement patriotique de la réunion. Il s'était souvenu du rôle de Charette pendant la guerre de 1870, et c'est ce souvenir qui a arraché à l'assistance la si grandiose ovation qu'elle fit au vaillant survivant de Patay.

M. le comte de Caulaincourt prend le premier la parole au nom du comité organisateur. Il dit, en termes excellents, le caractère de la conférence, caractère patriotique et absolument dégagé de tout souci politique. C'était pour en mieux accuser la signification qu'en même temps que le comité demandait au général de Charette l'honneur de sa présence, il sollicitait de M. Paul Déroulède le concours de son ardente parole. M. Déroulède n'a pu accepter, le R. P. Gaffre a bien voulu le remplacer ; mais l'esprit et le programme de la réunion restent les mêmes : il n'y a qu'un nom de changé sur l'affiche.

Le général de Charette se lève alors et est l'objet d'une nouvelle ovation. Il prononce une courte allocution dont nous ne voulons retenir que cette phrase du début.

Je vis depuis quelque temps comme dans un rêve, qui a commencé à Marseille et vient se continuer à Lille en passant par N-Dame de Paris dans l'inoubliable journée du 22 avril.

C'est le rêve magnifique du relèvement de la patrie, où plane la figure idéale de Jehanne, l'ange du patriotisme.

C'est un grand bonheur pour moi de me trouver au milieu de vous, et de vous parler de cette femme merveilleuse envoyée par Dieu pour sauver le France.

Elle était fille du peuple, la pastoure lorraine, de ce peuple auquel nous appartenons tous, où chacun apporte son contingent d'intelligence, de travail, où les joies et les douleurs forment par leur union, la vie de la patrie. Oui, nous sommes bien les vrais enfants de ce peuple de Jehanne qui croyait et ne désespérait jamais.

Puis la parole est donnée au Père Gaffre, et avec lui le programme tracé par le comité organisateur est fidèlement rempli.

Le père Gaffre appartient à l'ordre des Frères Prêcheurs. C'est un digne fils de Lacordaire. De haute taille, de figure sympathique, il porte admirablement la belle robe blanche et la chape noire du Dominicain.

C'est un orateur admirablement doué. Il est jeune, sa voix d'un timbre agréable, est clair et atteint sans efforts aux extrémités de l'immense hippodrome ; la diction est pure, variée, naturelle ; la prononciation, nette et accentuée, est absolument dépourvue du ton prédicant ; le geste est beau, sobre souvent, plein d'ampleur parfois, mais sans rien de théâtral.

Il est évident que le P. Gaffre improvise ; son discours a été préparé, mûri, non écrit. L'orateur a une extrême facilité d'élocution ; il a le développement oratoire, la phrase abondante, l'image juste et souvent saisissante.

Le style toujours soutenu, s'élève aux bons endroits à la meilleure éloquence, et l'auditoire que jusque là, il a charmé et intéressé, il l'emporte subitement sur les sommets les plus élevés de l'art. Il sait remuer et faire vibrer les foules en leur communiquant toutes les ardeurs et les enthousiasmes de sa belle âme. C'est un grand orateur qui, en se châtiant un peu en se défiant de sa trop grande facilité, deviendra un maître incontesté dans l'art si difficile de la parole. Le P. Gaffre est au début de sa carrière, et son nom est à retenir comme celui d'un homme qui exercera une action féconde sur son temps.

Le discours d'hier dont nous ne pouvons donner qu'une pâle analyse, a été admirable de tous points ; il a soulevé des transports indescriptibles, il a provoqué des acclamations et des applaudissements délirants ! C'est une des plus belles conférences qu'il nous ait été donné d'entendre. Si dans ce discours absolument remarquable, il était permis de signaler certaines parties plus sensiblement supérieures, nous citerions le tableau de la France au moment de l'apparition de Jeanne d'Arc, qui est d'un historien de haute envergure, et le puissant mouvement oratoire dans lequel l'orateur a montré Jeanne enfantant en France le patriotisme et la liberté, qui est de l'éloquence la plus élevée et la plus belle. Mais à quoi bon faire un choix dans l'exquis, et le mieux n'est-il pas de faire comme le public qui a tout applaudi avec une égale frénésie parce que tout l'a également captivé, ému, instruit parce que, durant sept quarts d'heure, le P. Gaffre n'a cessé un instant de déverser sur lui le flot irrésistible d'une parole débordante du patriotisme le plus ardent et le plus épuré.

Voici maintenant résumées les grandlignes de ce discours :

DISCOURS DU PERE GAFFRE

Le R. P. Graffre paie un compliment délicat à l'adresse du général de Charette : " Mon général, dit-il, vous venez de parler de " rêve," or, il n'y a de rêve que les choses qui n'ont ni réalité ni fondement. Eh ! bien, je vais parler de la réalité, de ce rapprochement de toutes les classes et de toutes les opinions qui a pour fondement Jeanne d'Arc, l'héroïne du champ de bataille de Patay, où s'illustra, quatre siècles plus tard, cet autre héros que nous saluons en votre personne."

Pourquoi cette réunion ! La pensée qui l'a inspirée est une pensée nationale et essentiellement française. On a voulu travailler, dans la mesure du possible, au rapprochement de toutes les classes. On a demandé à l'orateur son concours : il a accepté ; à ceux qu'il voit pour la première fois, il demande un peu d'indulgence pour cette robe blanche sous laquelle Jeanne d'Arc avait jadis trouvé des cœurs ardents pour l'assister et sous laquelle battent aujourd'hui des cœurs non moins ardents pour glorifier en elle l'héroine de la France, la libératrice du pays.

Quel sera le thème du discours du P. Gaffre ? Il l'indique avec beaucoup de clarté. Il montrera en Jeanne d'Arc le lien du passé et du présent, l'envoyée providentielle au quatorzième siècle pour refaire l'unité territoriale de la France et l'envoyée providentielle au dix-neuvième siècle pour faire l'unité morale de notre race.

Abordant d'une façon saisissante la première partie de son sujet, le P. Gaffre trace un tableau émouvant de la situation de la France à l'époque de l'intervention de Jeanne d'Arc.

" La partie la plus belle et la plus productive du royaume n'était plus française ; ce qui restait de ce pays apparaissait comme un îlot isolé, sans cesse menacé par les flots de l'invasion étrangère. Les chefs de l'Etat avaient perdu jusqu'à la foi en leur destinée ; la noblesse, humiliée, désemparée, ne prêtait plus au Dauphin que des secours dérisoires. Le Dauphin lui-même, écrasé par l'infamie d'Isabeau de Bavière qui couvrait son déshonneur de mère de ses trahisons de reine, n'était plus que l'ombre de ses ancêtres, vivait proscrit, fugitif, au milieu d'une cour cosmopolite, où il ne trouvait pas toujours la poule au pot pour recevoir les ambassadeurs étrangers. "

"Voilà l'état de la France en 1428. Et pourtant, la science militaire n'était pas absente chez nos capitaines, le patriotisme était vivace, toutes les classes de la société, entraînées par le mouvement qui se renouvela le 4 août 1789, refusèrent les exceptions d'impôt et voulurent contribuer à la défense nationale. Le cœur de la France battait sur les remparts d'Orléans, et quand ce cœur bat si fort et si vaillant, qui donc peut dire que la patrie est perdue ?"

" Malgré tout cela, la situation paraissait désespérée. Les Orléanais, plutôt que de se rendre à l'Angleterre, envoyèrent un messager au duc de Bourgogne pour lui remettre la ville. Charles VII négociait vainement avec les rois d'Ecosse et de Castille. Tout paraissait perdu, même l'honneur. Après le démembrement de la patrie, c'était son absorption."

Dans un très beau mouvement d'éloquence, le R. P. Gaffre définit alors la mission providentielle de Jeanne d'Arc :

" Dans les marches de Lorraine, une jeune paysanne se lève. Je viens, dit-elle non pas en mon nom, mais au nom de Dieu. Je suis envoyée par-de-vant le roi, j'irai ; je dois délivrer Orléans et le faire sacrer roi. "

" Pauvre petite bergère, elle ne sait ni chevaucher, ni guerroyer ; mais elle vient au nom de Dieu. Elle a conscience de sa mission providentielle, elle dit à ses compagnons d'armes : " Allez, Dieu nous fait le chemin, c'est pour cela que je suis née. "

" Le Christ est né pour la vérité du monde ; Jeanne est né pour la libération de la France ; *Jeanne va enfanter la liberté du pays.* Saluez, Messieurs ! "

Et comme devant cette sublime évocation de la mission de la bonne pucelle un tonnerre d'applaudissements fait trembler la salle de l'Hippodrome, le P. Gaffre ajoute :

" Vous avez raison d'applaudir, non pas ma parole, mais celle de Jeanne d'Arc : " C'est pour cela que je suis née. " Car c'est votre aïeule virginale que vous acclamez. "

" Passons, Jeanne commence son œuvre de délivrance par une œuvre de réforme elle prouve ainsi sa mission divine. Il fallait rajeunir ces vieux cœurs de pillards dont elle prenait la direction. Il fallait leur insuffler un esprit nouveau, il fallait leur faire apparaitre une vision et une autorité plus haute que celle du pauvre roi de Bourges. Et c'est alors que Jeanne entre dans le camp comme un clair rayon au milieu des ténèbres. "

" La parole de Jeanne, son visage inspiré, sa voix, son étendard, ce je ne sais quoi d'inflexible qui est comme la conséquence de la vertu et de l'innocence, tout cela transforme ces vieux pillards qui commencent à comprendre. Elle manie ces forces brutes, elle les affine à sa guise, elles veut des lèvres pures pour chanter le *Te Deum* de la victoire, elle veut des âmes pures pour une guerre sainte. Et l'on vit alors les vieux loups d'Ecosse, les rudes guerriers La Hire et Xaintrailles se réconcilier à la voix de Jeanne, se confesser, recevoir la communion. Jeanne d'Arc avait refait les forces nationales en y apportant la foi en Dieu et l'amour de la patrie ; elle allait être invincible ! "

" Invincible ! Quelle science avait donc cette jeune fille, ce capitaine improvisé ? Ecoutez-la : " Je ne sais ni A ni B, mais j'ai lu les livres de Notre-Seigneur, où il y a beaucoup plus qu'es vôtres ! "

" Avait-elle au moins la science des chefs qui l'accompagnaient ? Mais elle eut à lutter d'un bout à l'autre de la campagne, contre la mauvaise volonté de ses chefs ; elle eut à lutter contre la hautaine et orgueilleuse rancune des gens d'armes. Favoris, chefs courtisans tous vont s'unir contre cette candide jeune fille de dix-huit ans. Jamais depuis l'entente d'Hérode et de Pilate, on ne vit pareille réconciliation d'adversaires dans le mauvais vouloir. "

Mais Dieu voulait, et malgré l'obstination des chefs, Jeanne agit et en quatre jours, Orléans était délivré. Malgré la cour de Charles VII, elle rendait l'une après l'autre à la royauté française Reims, la ville des couronnements, et Saint-Denis, la ville des tombeaux.

" Jetons un voile sur cette époque triste, infiniment triste, qui va depuis la retraite de Saint-Denis jusqu'à l'abandon définitif de Compiègne. Du moins, Jeanne a accompli sa mission : elle a délivré Orléans, elle a fait évacuer la Loire en huit jours, elle a rendu à la France des provinces reconquises et prédit qu'avant sept ans, les Anglais auraient quitté Paris et purgé à jamais de leur présence le territoire français."

Sa mission paraissant terminée au point de vue humain, Jeanne aurait pu retourner dans son village. Le P. Gaffre, en termes d'une très grande éloquence nous montre que cette mission n'était pas finie. Envoyée de Dieu, elle devait donner témoignage de sa vie.

" Ses voix l'appelaient fille de Dieu, mais quaud Dieu fait un pareil don, il le signe de son empreinte authentique et terrible. Si Jeanne n'avait été que la mystique enthousiaste que nous dépeignent les rationalistes, on pourrait admettre pour elle une mort douce. Si Jeanne est l'envoyée de Dieu, il faut qu'elle donne témoignage de sa vie. Les œuvres de Dieu commencent toujours par la purification, parce qu'elles doivent toujours finir par l'holocauste. Nous autres, aveugles, nous ne voyons dans ces grandes iniquités sociales que le jeu des volontés humaines ; nous ne voyons pas une Main flamboyante, qui, comme la main qui traça les mots terribles sur les murs du banquet de Balthazar, trace ce mot : Prédestination. C'est Dieu qui recueille toutes les injustices sociales pour en faire la gloire de ses martyrs. "

Poursuivant cette idée, le P. Gaffre nous montre Jeanne d'Arc disant au cours de son jugement : "J'en appelle à l'Eglise ma mère et à Dieu." L'Eglise a répondu. Dieu a pour lui l'éternité, il a aussi les siècles et les peuples. Or, les siècles et les peuples se lèvent aujourd'hui au nom de Dieu pour répondre à l'appel de la Pucelle et de l'héroïne ; de tous les coins de la France, un mouvement se produit en faveur de notre libératrice, la pensée de la nation se concentre sur Jeanne d'Arc. Il faut le dire, ce mouvement apparaît bien comme providentiel.

Telle est la première partie du discours du P. Gaffre, dont nous ne pouvons malheureusement esquisser qu'un bien pâle résumé ? Les superbes envolées oratoires de l'éminent Dominicain ont produit une impression indicible, et à chaque instant les applaudissements partaient de tous les coins de la salle, chaleureux, enthousiastes, unanimes.

Dans la deuxième partie de son discours, le P. Gaffre développe cette thèse que, de même qu'au quinzième siècle, Jeanne d'Arc a établi l'unité territoriale de la France, de même elle revient vers la fin du dix-neuvième siècle pour reconstituer l'union morale de tous les citoyens français qui préfèrent l'amour à la haine et ne veulent plus être que les enfants dévoués de la commune patrie.

"La France a-t-elle besoin de ce retour de Jeanne d'Arc ? Le nier serait puéril ; il s'agit de jeter un coup d'œil sur la situation actuelle, non en politicien, mais en historien : nous ne valons guère mieux que nos pères de 1427"

" La France sans doute n'est pas démembrée comme à cette triste époque ! Et cependant la France, entourée comme elle l'est de nations armées contre elle, enserrée dans une ceinture de fer et de feu, ne ressemble-t-elle pas un peu à ce pauvre royaume de Bourges, qui s'attendait à chaque instant à devenir la proie des Anglais ? "

" Sans doute, nous n'avons plus ces sanglantes luttes des Armagnacs et des Bourguignons. La marche du progrès nous a débarrassés, Dieu merci, de toutes ces luttes de familles à famille ; la discipline militaire nous a délivrés de ces bandes de pillards qui dévastaient le royaume. Mais est-ce à dire que cette surface si calme ne dissimule pas des, abîmes ? N'y a-t-il pas au fond de la nation une guerre intestine, un désarroi une lutte qui vont chaque jour s'accentuant ? Les lèvres du volcan sont fermées, les bords sont fleuris, mais gare à la lave qui va déborder ! "

" Les classes inférieures connaissent des soulèvements et des révolutions sur lesquelles ne se sont levées jusqu'à présent que de très pâles rayons d'apaisement. Dans les autres classes de la nation, il y a des conflits qui ne sont pas moins regrettables ; nos mesquines dissensions politiques, nos préjugés, nos rancunes, nos fanatismes, voilà autant d'éléments de désagrégation qui, divisant les forces vives de la patrie, sont un obstacle à la seule cause qui mérite tout notre dévouement : le bien de la France. "

" Opportunistes, cléricaux, réactionnaires, libéraux ou radicaux, autant de termes ennemis qui jurent dans la bouche de celui qui les prononce et qui sont comme une déclaration de guerre à tout ce qui n'est pas de sa couleur. Et cependant un grand peuple comme le nôtre, qui s'impose tant de sacrifices pour avoir la paix au dehors, devrait également avoir la paix au dedans. "

Le P. Gaffre dit que les efforts de conciliation ne font défaut ni d'en haut ni d'en bas mais que malheureusement on est trop souvent pris entre l'intransigeance du passé et celle de l'avenir.

" Que manque-t-il à la France pour arriver à cet état d'apaisement et d'union ! C'est — que les médecins me pardonnent — ce quelque chose de très doux et de très fort, d'insinuant et d'irrésistible que j'oserais appeler une synovie morale, qui puisse lubrifier chacune des articulations du corps social et permettre à chaque membre sans nuire aux autres de concourir au bien de tous.

C'est ce quelque chose de divin que Jeanne a apporté au xve siècle ; c'est cet oubli du moi et de la préoccupation d'agir dans une pensée patriotique faite avant tout d'amour fraternel. "

Jeanne d'Arc nous apparait comme la plus haute personnifiication de l'abnégation, du patriotisme, de l'esprit de fraternité.

Cette sublime, cette rayonnante fille du peuple, on la trouve toujours l'âme pleine de la patrie qui souffre ! Son abnégation est admirable, la claire vision de son supplice ne l'empêche pas de livrer un rude assaut à ses ennemis. Dans la prison de Rouen elle leur dit ; " Vous pouvez me faire périr ; mais je vous déclare que quand même vous seriez cent mille *Goddem* de plus en France, vous n'aurez pas le royaume. "

" Mais cette abnégation personnelle, qui l'avait déposée dans le cœur de Jeanne ? C'était le pensée, la conviction d'un Etre supérieur qui déjouait les calculs de l'ennemi ; c'était la foi intense en Dieu, la foi en l'immortalité de la patrie. Voilà le principe, voilà la source de tout abandon de soi-même. L'héroïsme n'est pas une fruit de la chair, c'est Dieu qui le sème, qui le fait épanouir aux rayons de son soleil éblouissant. "

Les applaudissement éclatent de toutes parts ; ils redoublent quand le P. Gaffre nous trace ensuite cette belle conception du patriotisme :

" Le patriotisme, c'est le dévoument universel, l'amour appliqué plus spécialement aux choses et aux hommes de la patrie. C'est la grande bienveillance universelle se transformant en sympathies et en tendances fraternelles ; c'est l'étreinte, dans un cœur, du passé, du présent et de l'avenir ; c'est l'amour des siens, mais ce n'est pas la haine des étrangers."

" Il n'y a pas deux humanités, et si parfois une fraction de cette humanité est contrainte de défendre ses droits contre une autre fraction, ce doit être avec l'amour de la paix."

"Il n'y a pas non plus deux Frances, celle du passé et celle du présent, et je vous dirai comme un ministre l'a dit hier : " C'est un devoir sacré pour tous les citoyens qui aiment véritablemsnt leur parti d'offrir leur respect aux ancêtres qui les ont fait ce qu'ils sont".

Jeanne d'Arc a pratiqué ce vrai patriotisme. Elle aimait beaucoup son glaive, parce qu'il était l'instrument de la victoire nationale, mais elle aimait mieux son étendard, parce qu'il portait l'image du Christ, père de l'amour fraternel. Le père Gaffre salue alors les siècles qui verront l'apaisement international ; puis il insiste sur la nécessité d'unir intimement le nom de la France et le nom de Jeanne d'Arc.

"Nous demandons deux choses.

" Nous demandons à l'Eglise de faire de l'héroïne de notre patrie une sainte de notre religion ;

"Nous demandons au gouvernement de la France, nous demandons à la République de nous accorder une fête nationale, une fête officielle, où tous, sans distinction de partis, sans préjugés, nous pourrons nous unir dans une même pensée autour de la statue de Jeanne d'Arc (Longs applaudisnements.)

"Nous demandons cela au nom du peuple de la France qui a toujours aimé et vénéré Jeanne d'Arc.

" Toutes les classes privilégiées de la nation ont pêché contre Jeanne. La monarchie ! elle compte à son actif l'ingratitude de Charles VII, la noblesse et les gens d'armes, ils ont la défection de la Hire ! les gens d'église, ils ont ce vilain monsieur dont je ne veux pas prononcer le nom dans cette enceinte ! L'Université de Paris ! elle a ses docteurs qui ont siégé dans le procès de la Pucelle ! Il semble que Dieu a permis tout cela, afin que le jour venu de l'apothéose, aucune de ces classes n'osât confisquer la mémoire de Jeanne d'Arc à son profit.

" Il est quelqu'un qui n'a jamais péché contre Jeanne d'Arc, qui n'a jamais désespéré d'elle, qui pendant son procès, remplissait, pieds nus et à genoux, les églises pour prier en sa faveur : ce quel qu'un c'est le peuple de France ! "

On devine l'émotion qui s'empare de l'assistance et les applaudissements qui accueillent les paroles du P. Gaffre. Celui-ci poursuit ainsi : " Nous disons au gouvernement qui se présente comme le gouvernement du peuple : " Donnez-nous un jour où nous oublierons toute chose sauf que nous sommes Français, et où nous chanterons au pied de la statue de Jeanne l'hymne du dévouement patriotique et de la vraie fraternité !"

En attendant, il faut faire œuvre de bon Français, et le huit de mai, la ville de Lille donnera un grand exemple comme les citoyens et les citoyennes de Lille ont déjà su en donner de si magnifiques.

Après avoir flétri, avec une légitime indignation, les odieuses attaques qui furent dirigées contre la mémoire de la Pucelle par Voltaire, le " prussien" Voltaire, le seul homme qui ait tenté d'élever contre notre libératrice un bûcher plus cruel, plus infâme que celui de Rouen, le P. Graffre termine son admirable discours par cette éloquente péroraison :

" Peuple de France sans Jeanne tu serais quelque chose comme une Pologne, comme une Irlande ! Peuple de France, montre que le cœur de Jeanne est dans ta poitrine et que ce cœur veut la paix entre tous les peuples et surtout l'amour fraternel entre tous les fils de la même famille !

" Quelques jours après la mort de Jeanne on vit les Armagnacs et les Bourguignons s'embrasser, mettre fin à leurs dissensions et signer la paix d'Arras. De même on verra les générations nouvelles le lever et pensant aux jours troublés où il y avait des " trèves de Dieu ", appeler la fin de ce siècle " trève de Jeanne d'Arc. "

Pendant plusieurs minutes, les applaudissements se prolongent dans toutes les parties de la salle, toute l'assistance se lève, une ovation inoubliable est faite au P. Gaffre qui, modestement a regagné sa place.

M. le général de Charette remercie et félicite en termes émus l'éloquent Dominicain et la séance est levée à six heures.

A TERRENEUVE

Dégats électoraux.— M. Whiteway à Perlican

St-Jean, Terreneuve. 21— La campagne électorale continue et la lutte devient de plus en plus vive.

M. Whiteway, qui se rendait la semaine dernière de l'Anse de l'Ile à Flamboraugt a eu mille difficultés à surmonter sur la route. Des ponts sur les ravins avaient été enlevés et ce n'est qu'après les avoir temporairement reconstruits que l'ex-premier ministre a pu effectuer son voyage jusqu'à Perlican, où il est arrivé vendredi soir.

M. Whiteway a pris cette forteresse supposée du gouvernement par surprise et une réception enthousiaste lui a été faite.

$100,000 en fumée

St-Jean, N. B., 17.—Le feu qui s'est déclaré vers minuit dans les magasins en gros de U. H. Thorne et Cie, n'a été éteint qu'après avoir causé $100,000 de dommages.

Guillaume et les Jésuites

Berlin, 21.—L'empereur Guillaume a déclaré ouvertement que la rentrée des Jésuites en Allemagne était impossible.

La majorité des membres du Bundesrath sont opposés au rappel de la loi qui les expulse.

Henry guillotiné

Il marche au supplice d'un pas ferme et assuré

Paris, 21—Emile Henry, l'anarchiste, auteur des explosions au Café Terminus et au commissariat de la rue des Bons Enfants, a été guillotiné à 4 heures, hier matin.

Dans l'enceinte réservée pour l'exécution une femme journaliste a assisté au supplice en compagnie de plusieurs rédacteurs de journaux.

Henry est mort en criant " Courage camarades ", " Vive l'anarchie. "

Il a marché au suplice d'un pas ferme et assuré et n'a opposé aucune résistance aux aides du bourreau.

La Place de la Roquette était bondée de monde. Nombre de gens voyant les sombres préparatifs se faire attendaient depuis plusieurs heures. En dehors des barrièress la foule chantait et riait.

Impassible, près de la guillotine, se tenait le bourreau M. Deibler qui aussitôt que l'anarchiste fut attaché sur la bascule la ramena vivement en position, fit jouer le ressort et le couperet d'acier glissa dans les rainures. Le sang du criminel a rejailli à plusieurs pieds sur le sol.

Deibler d'un air de dédain prit la tête du supplicié et la jeta brusquement dans le panier qui contenait le corps.

Puis le fourgon s'approcha, les aides y mirent le corps et le convoit partit au galop dans la direction du cimetière.

LE NORD-OUEST

Nouveaux pouvoirs

Conférés à l'assemblée

Ottawa, 20.—L'honorable M. Daly a donné avis d'un bill pour amender de nouveau l'acte des Territoires du Nord-Ouest. Ce bill a pour objet de donner de plus amples pouvoirs aux Territoires. En réalité, il a pour effet de les mettre à peu de chose près, sur le même pied que les autres provinces.

La législature des Territoires aura, à l'avenir, le pouvoir de fixer le nombre de ses représentants, de déterminer le nombre des comtés et leurs frontières, et le quorum de la Chambre. De plus, les députés seront élus pour quatre ans au lieu de trois, comme c'est le cas à présent.

L'Exécutif des Territoires sera ainsi assimilé aux ministres des provinces. Actuellement, il cesse d'exister lorsque la législature est prorogée ; à l'avenir, il restera en office au bon plaisir de la Couronne.

Il n'y aura pas de changement concernant le contrôle des fonds publics de la législature. Le gouvernement n'a pas encore décidé s'il augmentera le subside fédéral aux Territoires.

A ce sujet, le correspondant de la *Presse* adresse à son journal la dépêche suivante :

Ottawa, 21.—Il n'est concédé au Nord-Ouest aucune autorité nouvelle au sujet des écoles ou de l'usage officiel de la langue française. On s'attend que M. McCarthy profitera de ce bill pour essayer d'y introduire son projet de loi pour proscrire notre langue. Le gouvernement a résolu de lui résister et de prendre énergiquement fait et cause pour les Canadiens-français.

La St Jean-Baptiste

Le comité exécutif de la St Jean-Baptiste, fait de grands préparatifs pour la fête du 24 de Juin. Les différentes associations ouvrières se joindront à la société pour célébrer dignement la fête nationale.

Il en a été décidé ainsi à la dernière réunion du Conseil des Métiers et du Travail.

DECES

LEFEBVRE —Ce matin, le 16 mai 1894, au faubourg St Jean, est décédé à l'âge de 6 mois, Louis-Joseph-Victor, enfant bien-aimé de M. Victor Lefebvre, typographe.

PAGÉ.—Aux Ecureuils, le 13 du présent, M. Alfred Pagé, maître de poste et organiste, âgé de 51 ans, après une maladie de cinq semaines soufferte avec la plus grande résignation. Il laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et d'amis.

HEARN.—Le 17 du courant, à sa résidence, No 84, Grande-Allée, l'Honorable John Hearn, à l'âge de 67 ans.

SIROIS.—A l'Hôtel-Dieu de cette ville, à l'âge de 27 ans, Dame Alice Sirois, en religion Mère St-Joseph, religieuse de chœur.

L'inhumation aura lieu mardi, le 22 du courant, à 7½ heures, à l'église de l'Hôtel-Dieu.

Nouvelles locales

Ordinations

Plusieurs ordinations seront faites samedi matin, par Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.

Note spéciale

L'époque de la fabrication des fromages étant arrivée, il est utile d'attirer l'attention des propriétaires de fromageries sur les avantages, en fait d'informations pour le matériel de fabrication et l'expédition des fromages, offerts par M. J. N. Duguay de la Baie du Fèvre, P. Q. M. Duguay contrôle les fabriques de fromage " Blue Star " et " Jersey Lily," qui ont eu les honneurs de l'exposition internationale de Chicago. C'est dire que son expérience en matière de fromagerie est aussi complète que l'exigent les besoins de cette importante industrie. Aussi nous recommandons à tous les directeurs de fromageries qui veulent mener leur industrie à profit de se mettre en relation avec M. J. N. Duguay.

Morte dans l'ambulance

Vers dix heures, hier matin, l'ambulance était appelée au No 11½, rue des Anciens Chantiers, au Palais, pour transporter à l'hôpital une femme du nom de Adélaïde Girard, veuve de George Cooper, âgée de 32 ans. La pauvre femme était morte lorsqu'on vint pour la débarquer. Elle était atteinte de consomption depuis longtemps. Elle laisse un bébé de 20 mois, qui sera placé chez les Sœurs Grises. La défunte était très pauvre et allait en journée. Il n'y aura probablement pas d'enquête.

La bibliothèque de St-Roch

Les plans de MM. Tanguay et Vallée, architectes, pour la bibliothèque de St Roch, ont été acceptés.

Le nouvel édifice mesurera 70 pieds de front par 130 de profondeur et sera à 4 étages. Le style est mauresque. L'édifice sera construit en pierre du Cap Rouge.

Le premier étage sera divisé en deux grands magasins, au second sera la bibliothèque et on fera une salle de gymnase, des troisième et quatrième. L'édifice sera très joli. $20,000 ont déjà été souscrites sans compter les $150 donnés par MM. Gervais et Hudon.

A l'église St-Jean-Baptiste

M. l'abbé L. Piché, enfant de la paroisse St-Jean-Baptiste, ordonné prêtre samedi, a chanté hier sa première messe dans l'église St-Jean, assisté de diacre et sous-diacre. Les parents du nouveau prêtre occupaient des sièges d'honneur dans le bas-chœur.

La musique à l'orgue a comme toujours été bien rendue. L'Union Musicale a donné le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus* et l'*Agnus* de la messe de Weber en *sol* et le *Credo* en plain chant de la messe royale.

A l'Offertoire, Mlle E. Robitaille a chanté à ravir le *Sancta Maria* de Faure.

Une première messe

Hier, c'était grande fête au Couvent de Jésus-Marie, Sillery.

M. l'abbé Armand Verreault, professeur au Collège de Lévis, y célébrait sa première messe.

La chapelle avait naturellement revêtu sa plus belle toilette. On était prêt à recevoir royalement le nouvel élu du sanctuaire. Comme à l'ordinaire, le chant du *Veni Creator* précède la sainte messe. L'émotion vibrait dans chaque note.

Après l'Evangile, M. l'abbé Dupuis, vicaire à la Basilique et oncle de M. Verreault, donna le sermon de circonstance. L'orateur développa ce texte toujours ancien et toujours nouveau : *Tu es sacerdos in aeternum !*

Et le prêtre, le ministre du Seigneur, nous apparut dans toute la beauté, la grandeur, la sublimité de son état.

Quand le célébrant s'avança pour donner la communion à son père, M. P. G. Verreault, N. P., de St-Jean Port-Joli, l'émotion devint générale.

A l'issue du déjeuner, il y eut présentation d'adresses, écrites en très beaux vers, et parfaitement dites par Mlle Lucette Dupuis, cousine de M. A. Verreault, et par Mlle Alexandrine Verreault, sa sœur.

Cette belle fête, rehaussée par une ravissante musique, laissera dans nos cœurs un impérissable souvenir.

UN TÉMOIN.

Première communion

Ce matin, Sa Grandeur Monseigneur T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, s'est rendu au couvent de Bellevue pour y présider à la touchante cérémonie de la 1ère communion. Douze élèves ont été admises pour le première fois à la Sainte-Table.

Après la messe, Sa Grandeur leur a administré le sacrement de la confirmation.

Puis il y a eu musique, présentation d'adresse, etc.

Sa Grandeur comme toujours, a été très heureux dans la réponse qu'il a faite aux élèves, et dans les éloges méritées qu'il a adressés aux Révérendes Dames de la congrégation qui dirigent le couvent de Bellevue.

Prise d'habit

Au couvent des franciscaines, dames religieuse de l'Adoration, le 12 du courant, une cérémonie de prises d'habit a eu lieu sous le présidence du R. P. Tielen, supérieur des Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne, assisté du R. P. Pelletier, chapelain des Sœurs Franciscaines. Mlle Stella fille de M. J. F. Golden, en religion Marie Estelle de l'Immaculée Conception et Marie Louise Nazaire ont reçues l'habit blanc de l'Ordre des Franciscaines de Québec.

Première messe

L'abbé Gaudiose Lemieux, ordonné prêtre samedi, a dit sa première messe au collège de Lévis hier. Le jeune ministre du Seigneur avait comme prêtre assistant son frère l'abbé Célestin Lemieux, du collège de Lévis.

Le révd P. Beaulieu a donné le sermon de circonstance.

Il y a eu chant par le chœur des élèves, et musique par la fanfare du collège.

Deces

M. Honoré Grenier, cordonnier de la rue St Jean, est mort samedi à l'âge de 39 ans, après une longue maladie. M. Grenier était un homme très affable que tout le monde estimait.

Il laisse une femme et quatre enfants.

Il était frère de MM. Pierre et François Grenier, typographes, et le premier contremaître à l'atelier du *Chronicle*.

L'œuvre des voleurs

A trois heures, vendredi matin les pompiers de Richmond étaient appelés pour un incendie qui venait de se déclarer au magasin de bijouterie de M. Elias Stewart.

En entrant dans les ruines, quarante minutes après, on s'aperçut que la porte du coffre-fort, contenant plusieurs cuvettes de montres anisi que d'autres valeurs, avait été percée à deux endroits, et on remarqua sur le plancher une lampe brisée ; on découvrit immédiatement l'œuvre de voleurs qui furent arrêtés dans leurs opérations par l'accident de la lampe. On suppose qu'ils ont dû entrer par une fenêtre donnant sur le derrière de la maison et ont dû s'échapper une fenêtre de la façade.

Un individu à mine suspecte a été arrêté et d'autres recherches se font activement.

Les pertes subies par M. Stewart sont de plusieurs milliers de piastres, couvertes par une assurance.

Le chef des pompiers a été grièvement blessé pendant l'incendie.

Mal de dents

En souffrez-vous ? Allez acheter une bouteille de Pain Killer et vous serez soulagé en un clin d'œil. C'est un spécifique pour le mal de dents.

Pour plus de 50 ans

Le sirop nutritif de Mme Winslow a été employé pour la dentition. Il plait au goût, amolit les gensives, soulage de toute douleur, guérit les coliques, gazeuses, et c'est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes du mond

Pilules Holloway

Rhumatisme et névralgie.—Il est quelque fois difficile de déterminer laquelle de ces deux maladies fait souffrir le patient, mais cette gnorance ne fera rien, si on emploie les remèdes Holloway. Ils allègent et guérissent toutes ouleurs musculaires et nerveuses. Dans le rhumatisme héréditaire après avoir baigné les parties malades avec de l'eau salée chaude on devrait bien étendre l'onguent Holloway sur l'endroit de façon à ce qu'il pénètre bien et que ses propriétés régulatrices et adoucissantes, pénètrent les vaisseaux et les nerfs les plus profonds qui, étant excutés, causent la douleur et l'enflure. Les traitements Holloway ont le mérite de déloger la maladie sans ruiner la constitution ce qui était le résultat inévitable de la saison.

La procession au faubourg St-Jean

En sortant de l'église, la procession prendra la rue St-Jean qu'elle suivra jusqu'à la rue Sainte-Claire, puis continuera par les rues Latourelle, Déligny, D'Aiguillon jusqu'à la pointe, rue Saint-Jean et continuera jusqu'à l'église.

Reposoir rue Latourelle.

Voici l'ordre de la procession :

1. La bannière de la paroisse,
2. Les élèves du Bon Pasteur.
3. Les élèves des Sœurs de la Charité
4. Les dames de la confrérie de Sainte-Anne.
5. Les élèves du patronage.
6. Les élèves des écoles des Frères.
7. Les membres de l'Union Notre-Dame.
8. La section Saint-Jean de la Société Saint-Jean-Baptiste.
9. Les membres de la Ligne du Sacré-Cœur, avec insignes.
10. L'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste, avec insignes.
11. La société du Sacré-Cœur des élèves des Frères.
12. Le corps de musique de l'Union Musicale.
13. La section chorale de l'Union Musicale.
14. Le clergé.
15. Les thuriféraires et les fleuristes.
16. Le dais.
17. Les congréganistes escortant le clergé et faisant garde d'honneur au Saint-Sacrement.
18. Le corps des Marguilliers.
19. Les fidèles.

N. B.—Les membres de ces différentes sociétés sont priés de se rencontrer dans les environs de l'église, à 9 h. 45, pour prendre rang dans la procession.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 23 mai 1894.

FARINE. — Sup. extra, baril, 196	$3 30	a 3 75
Extra	3 00	a 3 10
Forte pour boulanger.	3 60	a 3 75
Extra du printemps...	2 80	a 2 90
Superfine	2 75	a 2 80
Fine	2 60	a 2 70
Farine de famille en poches de 100 liv....	1 50	a 1 70
Patente amer, qrts...	4 75	a 5 00
Blé du Manitoba	0 90	a 0 95
Blé d'Inde jaune	0 60	a 0 62
" " blanc	0 65	a 0 70
Pois	0 85	a 0 95
Avoine	0 41	a 0 44
Orge	0 55	a 0 60

BŒUFS, MOUTONS, ETC.

Québec, 23 mai 1894.

BŒUF—1ère qualité par 100 liv.	$ 8 00	a 8½ 0
" 2ème " "	7 00	a 8 00
" 3ème " "	5 50	a 7 00
" par livre	0 07	a 0 10
Mouton par livre	0 08	a 0 10
" du printemps, chaque...	3 00	a 4 00

POISSONS

Québec, 23 mai 1894.

POISSONS—Séché le quintal	$4 25	a 4 75
Morue verte le baril	4 00	a 4 00
Saumon, No 1	15 00	a 15 50
Hareng du Labrador	4 00	a 5 00
Hareng C. B	000	a 0 00
Truite par quart	00 00	a 00 00
Morue No 1, grd brls	4 00	a 4 00
Huitres	4 25	a 4 50

PROVISIONS ETC., ETC

Québec, 23 mai 1884.

Beurre frais par livre	$0 20	a 0 22
Beurre salé par livre	0 18	a 0 20
Patates par minot	0 30	a 0 35
Œufs par douzaine	0 12	a 0 14
Sucre d'érable par livre	0 6½	a 0 07
Sirop d'érable	70 cts le gal.	
Fromage par livre	0 12	a 0 14
Oignon par baril	3 00	a 3 50
Pommes par baril	4 00	a 5 00
Orange boîte Floride	5 00	a 6 00
" Valence, caisse	5 50	a 5 00
" Jamaique, Bris	5 50	a 6 00
Citrons, par boîte	2 50	a 3 00
Tabac Canadien en feuille par lb	15	a 0 20
Pois par minot	90	a 1 20

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 23 mai 1894.

Porc frais, par 100 livres	$6 85	a 7 00
" " par livre	0 09	a 0 10
" Salé, par livre	0 11	a 0 12
" " par baril	17 50	a 18 50
Jambons frais, par livre	0 08	a 0 10
" fumés par livre	0 10	a 0 11

VOLAILLES

Québec, 23 mai 1894.

Volailles, par couple	$0 60	a 0 75
Oies, "	1 25	a 1 57
Canards "	1 00	a 1 50
Dindes "	2 00	a 2 75

AVIS

M. Mathias Lislois, de Saint-Thomas de Montmagny, et M. J. J. Saindon marchand et maître de poste de la Rividre-du-Loup, en bas, sont autorisés à percevoir les sommes dues pour abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes*.

LE PROGRAMME DE LA " P. P. A."

Voici le programme de la "P. P. A." pour les élections provinciales d'Ontario :

Elections provinciales dans Ontario

" 1o. Etes-vous prêt à faire tout en votre pouvoir pour abolir les écoles séparées ?

" 2o. Etes-vous prêt à insister pour que les syndics des écoles séparées ne soient élus qu'au scrutin secret ?

" 3. Etes-vous favorable à ce que tout électeur soit inscrit sur le rôle comme partisan des écoles publiques, sauf son droit d'appeler de cette inscription ?

" 4. Etes-vous favorable à un certificat de capacité uniforme pour toutes les personnes enseignant dans les écoles publique et privées ?

" 5. Insisterez-vous pour que les mêmes livres de classes soient employés dans toutes les écoles ?

" 6. Voterez-vous contre toute subvention accordée par le gouvernement en faveur d'une institution confessionnelle de bienfaisance ?

7. Voterez-vous pour que toutes les institutions, publiques ou privées, d'éducation ecclésiastiques ou de bienfaisance, soient soumises à l'inspection publique et pour que toutes les institutions recevant de l'aide du public ou des particuliers soient inspectées chaque année ?

" 8. Vous opposerez-vous à ce qu'on expose des emblêmes catholiques dans les maisons d'écoles publiques ou à ce que le cathéchisme catholique soit enseigné dans ces écoles durant les heures de classe ?

" 9. Voterez-vous pour que le drapeau anglais soit arboré sur toutes les maisons d'écoles durant les heures de classe ?

" 10. Insisterez-vous pour que toutes les propriétés réelles ou personnelles, de toutes descriptions soient assujetties aux taxes ?

" 11. Vous engagez-vous à rencontrer en *caucus* les membres de l'ordre et à agir d'après les recommandations qui seront faites par ces *caucus* ? "

Quant aux élections fédérales, cette association fanatique a aussi une *plateforme*, pour nous servir de l'expression américaine. La profession de foi proposée aux futurs candidats pour la chambre des Communes sera la suivante :

" 1. Vous engagez-vous envers les électeurs à ne donner votre appui à aucun membre du parlement, comme premier ministre, qui sera catholique ?

" 2. Etes-vous prêt à faire tout en votre pouvoir pour abolir les écoles séparées ?

" 3. Vous opposerez-vous à toute intervention dans la législation du Manitoba abolissant les écoles séparées ?

" 4. Appuierez-vous l'abolition de l'usage des deux langues dans les Territoires du Nord-Ouest ?

" 5. Vous engagez-vous à rencontrer en *caucus* les membres de cet ordre et à agir d'après les recommandations qui seront fait par ces *caucus* ? "

L'article premier de ce programme est un démenti solennel aux journaux comme l'*Electeur* qui ont l'audace de soutenir que le gouvernement d'Ottawa est de connivence avec la " P. P. A."

La *Minerve* d'hier publiait les lignes suivantes :

" Le *Mail* prétend que c'en est fait de sir John Thompson si M. Mowat est maintenu au pouvoir. Il n'y a pas de doute que M. Mowat serait très utile à M. Laurier, étant donnée la puissante organisation officielle qu'il fait servir à ses fins politiques ; mais il régnait aussi aux dernières élections, ce qui n'a pas empêché M. Laurier d'être battu dans Ontario, tout comme MM. Mackenzie et Blake l'avait été avant lui "

Nous ferons un pas de plus. Si M Mowat était battu, l'organisation de la " P. P. A. " serait pour beaucoup dans sa défaite. Victorieuse et exaltée par son succès, elle constituerait un danger formidable pour Sir John Thompson que l'article premier de son programme fédéral vise directement.

Par conséquent la victoire de M. Mowat serait peut-être plus utile à Sir John Thompson que sa défaite.

Capture d'une goélette

Par la Constance

On joue de la hache

L'arrivée du *Constance* dans notre port hier après-midi, a mis tout le monde des rues de la basse-ville, en émoi. Qu'était-ce ? Une saisie ? Qui s'était fait pincer ?

Oui c'est une saisie qui s'est opérée assez difficilement.

Le *Constance* était près de Moïsie mercredi dernier, lorsqu'on remarqua à bord, une goélette qui remontait le fleuve, mais d'une façon curieuse, prenant des routes détournées. Aussitôt, le *Constance* lui donna la chasse et il l'aborda bientôt.

Mais ce n'était pas tout de l'aborder, il fallait se rendre maître de l'équipage. C'est là que les difficultés ont commencé. L'équipage de la goélette s'est défendu avec vigueur jouant de la hache avec beaucoup d'habileté. Un homme du *Constance*, a été blessé. Enfin on réussit à maitriser les hommes de la goélette qui passèrent sur la *Constance*, et une partie de l'équipage de ce dernier embarqua dans la goélette. Il y avait à bord 36 quarts et 40 caisses de boisson.

En arrivant à Québec la goélette a été amarrée au quai de la Reine et son équipage a été envoyé en prison en attendant une enquête.

Peut-être que rendus devant le juge, ces messieurs se décideront-ils à parler ; mais jusqu'à présent, chacun a refusé de prendre la responsabilité du capitaine. Le nom de la goélette est *Steadfast*.

LES CONTREBANDIERS EN COUR

Ce matin à 10 heures, les contrebandiers ont comparu en cour de police et répondu à leur nom comme suit : Philalème Blouin de St-Jean de l'Isle, Laberge de Berthier ; Auguste Briant, Charles Brouillon et Pierre Dugeperron, ces trois derniers, français.

Le capt. May et deux de ces hommes ont été entendus. Ils disent qu'en approchant de la goélette, ils ont sommé l'équipage de dire ce qu'elle contenait. Puis ils ont mis une embarcation à l'eau pour aller à bord, mais la goélette s'éloignant toujours, le *Constance* l'aborda lui-même. A ce moment, Briant dit à ces hommes de prendre des haches ce qui fut fait. P. Maker du *Constance* a été blessé à la tête par le manche de la hache.

Une fois capturé et rendu à bord du *Constance*, il a dit que c'était lui qui était le capitaine et le lendemain, il a dit que c'était Blouin.

Le gouvernement fédéral est représenté par MM. P. Angers et J. Dunbar, et les accusés par MM. F. X. Lemieux et E. Bouffard.

GROS INCENDIE

Héroïque sauvetage de quatre personnes

Montréal, 18.—Un incendie désastreux et qui a failli avoir de funestes résultats, s'est déclaré vers 3 heures 30 ce matin dans la rue Visitation. Un individu, passant en face de la maison portant le No 314, vit une épaisse fumée sortir d'un porche. Il courut à la caserne des pompiers la plus voisine pour donner l'alarme, mais il ne fit pas sonner le tocsin. La conséquence fut qu'une partie seulement de la brigade se rendit sur les lieux et que l'incendie fut beaucoup plus désastreux qu'il n'eut été si on avait sonné le tocsin.

Quand les pompiers arrivèrent, les flammes s'étaient communiquées aux logements portant les numéros 316, 316a et 318. Toute la bâtisse était menacée d'une destruction complète.

Le capitaine Jos Naud, de la caserne No 16, était assis sur le seuil de son poste de faction, dans la rue Rachel, quand le feu rageait le plus fort. Il fut averti qu'un incendie s'était déclaré par la lueur qui se dessinait dans le lointain. Guidé par cette lueur, il arriva avec quelques-uns de ces hommes dans la rue Visitation et donna un fier coup de main aux pompiers de la caserne No 11.

Après des efforts considérables, on a réussi à sauver les murs de la bâtisse. Tout l'intérieur, cependant, est complètement détruit. Au plus fort de l'incendie, on entendit les cris d'une femme à la fenêtre du second étage. Le capitaine Viau et le pompier Burelle, de la caserne No 11, se sont élancés hardiment à travers la fumée pour sauver la malheureuse. Il était grand temps. Quand ils arrivèrent à elle, sa figure et ses cheveux commençaient à brûler. Cette femme était Mme Trudel. Elle se tenait près de la fenêtre avec son enfant âgé de 10 ans.

Comme l'alarme n'avait pas été donnée par le tocsin, les pompiers n'avaient pas d'échelle, et il a fallu sauver Mme Trudel et son enfant en passant à travers une épaisse fumée.

Un sauvetage plus émouvant encore a eu lieu au logement voisin occupé par un M. Lamoureux. La femme de ce dernier pèse 220 livres. Il a fallu la jeter par la fenêtre du second étage. Il était impossible de chercher à descendre les escaliers ; la fumée était trop épaisse et les flammes trop intenses.

Une dizaine de hardis gaillards se sont mis sur le trottoir vis-à-vis de la fenêtre et ont reçu dans leurs bras Mme Lamoureux. Celle-ci n'a reçu aucune blessure.

Un frère de son mari a été sauvé de la même manière. Le malheureux est atteint de phtisie et est incapable de marcher. On attend sa mort de jour en jour et d'heure en heure. On l'a enveloppé dans des draps et jeté par la fenêtre comme on venait de le faire pour Mme Lamoureux.

Le feu a pris dans un carosse qui se trouvait dans une vaste cour située en arrière de la bâtisse incendiée. Cette cour était ouverte et c'était, paraît-il, le rendez-vous de certains ivrognes qui s'en allaient là le soir pour boire et fumer. On suppose que quelques individus auront ainsi mis le feu à la voiture et ensuite aux maisons voisines.

Les commissaires des incendies feront une enquête demain matin et nous saurons peut-être alors à quoi nous en tenir.

Les dommages sont considérables.

1500 HOMMES SANS OUVRAGE

Le Grand Tronc ferme ses usines

A cause de la grève des mineurs des Etats-Unis

Montréal 18 – La grève des mineurs des Etats-Unis aura du retentissement dans le Canada, du train où vont les choses.

Les ouvriers de Montréal seront surtout exposés aux inconvénients de cette grève gigantesque.

La rumeur circulait, hier soir, que la compagnie du Grand Tronc était sur le point de renvoyer de son service environ 1500 hommes.

Cette rumeur était malheureusement trop vraie.

Le Grand Tronc se voit obligé de fermer temporairement ses usines, parce qu'il lui est impossible de se procurer du charbon en grande quantité pour en alimenter les fournaises et les bouilloices.

M. Seargeant, le gérant, dit qu'il faudra économiser beaucoup sur la réserve de charbon que la compagnie possède pour prolonger autant que possible le trafic de la compagnie.

Il faut avant tout avoir du charbon pour le transport des voyageurs, des malles et des bagages.

La compagnie se verra probablement forcée de suspendre la circulation de plusieurs trains à marchandises.

La situation dépend entièrement de la convention des mineurs qui se tient actuellement à Cleveland, Ohio.

Il est possible d'avoir du charbon des provinces maritimes, mais pas, en quantité suffisante pour alimenter les usines.

Hier, dans les usines de la compagnie à la Pointe Saint-Charles, on pouvait lire un avis annonçant qu'elles seraient fermées aujourd'hui.

Les ouvriers disaient hier soir que la compagnie est trop heureuse d'avoir une excuse pour fermer ses usines. Depuis plusieurs, on travaillait 45 heures par semaine au lieu de 54.

Il y a quelques jours, le nombre d'ouvriers a été réduit de 10 par cent.

D'un autre côté, les autorités du Grand-Tronc espèrent que les usines ne seront fermées que durant un mois au plus.

En attendant 1500 personnes se trouvent sans ouvrage.

Nulle autre préparation ne répond aux besoins d'un système affaibli, comme la Salsepareille d'Ayer.

ENCORE UN COUP RATE

Un pseudo-Scandale

L'*Electeur* a découvert un scandale à propos de limites à bois.

Voici comment il nous annonce sa découverte dans son numéro de mardi :

" Le *Citizen* d'Ottawa publiait ces jours derniers une annonce signée *Peter Ryan*, faisant connaitre que le 29 août prochain une certaine quantité de coupes de bois, *timber limits*, seraient mises en vente aux enchères dans la rotonde du *Board of Tradè* de Toronto. Parmi les concessions forestières ainsi annoncées en vente il y en avait plusieurs d'une étendue totale de 333 milles, situées dans l'agence d'Ottawa supérieur, et appartenant à la province de Québec.

Nous n'avions jamais entendu parler que ces *limites* eussent été concédées. Elles ont été explorées vers 1890, sur l'ordre de l'honorable, Geo. Duhamel, alors Commissaire des Terres, annoncées en vente en cette même année. Mais deux ou trois seulement ont alors été vendues. Comment M. Ryan en était-il venu en possession ? Cela nous paraissait d'autant plus extraordinaire que, depuis 1872, *la loi ne permet pas au gouvernement de faire des concessions forestières autrement qu'aux enchères publiques.*"

l'*Electeur* nous annonce alors qu'il a écrit à Ottawa pour avoir des renseignements. Quels renseignements a-t-il eus ? En voici un échantillon :

" Il n'a pas obtenu ces limites du gouvernement de Québec, mais d'un monsieur Charles Leduc. Je n'ai pu savoir combien il les avait payées mais voici ce qui a transpiré ici parmi les marchands de bois. Leduc a acheté ces limites du gouvernement de Québec vers le milieu de mars dernier. Il aurait donné en paiement ses propres billets. La vente a été faite à condition que si les billets n'étaient pas payés à l'échéance elle pourrait être annulée pour un nombre de milles égal à celui qui resterait impayé. C'est Ryan, qui doit avancer l'argent pour payer les billets, et lui et Leduc doivent se partager dans des proportions que je n'ai pu découvrir le produit de la vente annoncée.

"Leduc n'est pas et n'a jamais été dans le commerce de bois. Il était, il y a quelques années greffier de la Cour de Circuit à Hull, et a été destitué par le gouvernement sur un rapport du Dr Desaulniers constatant des irrégularités graves dans son bureau. Il a aujourd'hui un petit emploi dans le département des Travaux publics d'Ottawa et ne passe pas pour avoir une grande quantité des biens de ce monde.

" Quel prix a-t-il payé ces *limites* et quel prix les a-t-il revendus ? C'est ce que je n'ai pu savoir."

Eh bien, les renseignements de l'*Electeur* ne valent pas cher. Les nôtres sont de qualité bien supérieure, et les voici :

Il n'y a pas eu une seule limite vendue à vente privée. Les limites auxquelles l'*Electeur* fait allusion, *ont été vendues à vente publique en* 1890, *par M. George Duhamel, Commissaire des Terres dans le gouvernement Mercier* Les adjudicataires n'avaient pas alors payé le prix de l'enchère. Ceux qui les représentaient sont venus depuis demander possession des limites, et ils ne l'ont obtenue qu'en payant le prix d'adjudication des enchères publiques de 1890, plus certains arrérages de rente foncières, plus la taxe du feu, plus la taxe de transfert.

C'est-à-dire que l'honorable M. Flynn a fait entrer dans le trésor une somme d'argent due à la province, que l'honorable M. Duhamel n'avait pu collecter en 1890.

Voilà en quoi consiste le scandale de l'*Electeur*, repris en sous-ordre par la *Patrie*.

Plût au Ciel, dans l'intérêt du trésor provincial, que nous eussions souvent des scandales comme celui-là !

Encore un coup raté, messieurs !

A quand le prochain ?

A propos d'une citation

Je ne comprend pas très bien la petite chicane que me cherche M. Eugène Veuillot. J'avais rappelé une expression pittoresque de Louis Veuillot, et M. Eugène Veuillot semblait douter que son frère eût employé cette expression ; il a consulté ses souvenirs et il a été convaincu.

Il s'agissait d'un gentilhomme campagnard qui avait prêté cinq mille francs à un curé de village. L'emprunteur ne pouvant les rendre à la date fixée offrait de reconnaître sa dette sur papier timbré. —Mais cela vous coûterait dix sous répondit le prêteur, gardez tout ; vous ne me devez plus rien.

Louis Veuillot, auquel le trait avait été raconté, écrivait à ce sujet à sa sœur Mlle Elise Veuillot, qui fut le bon génie de l'illustre écrivain :

" Que ce René est un bon et aimable et généreux garçon, et que c'est une chose agréable d'avoir quelquefois cinq mille francs à laisser dans la poche d'un curé, pour lui épargner une dépense de cinquante centimes !

Je le vois, en face de son papier timbré, ne pouvant pas se décider à l'humiliation de dire au curé qu'il lui donne ces cinq mille francs. O jeunes gens qui brillez dans les bottes vernies et dans les culotte blanches, comme des crottes de chien dans des lanternes, que vous êtes loin de ce campagnard ! Et moi, je suis tout de même bien content que les deux lignes qui regardent ce René lui aient fait plaisir. "

Le mot y est, donc je n'ai rien inventé. M. Eugène Veuillot remarque à cette occasion que, dans les combats de la plume, la manière de dire modifie beaucoup ce que l'on dit, et que tout dépend de la façon dont le mot est amené. Cela est vrai, mais le directeur de l'*Univers* m'accordera que lorsqu'on écrit un article tous les jours, et que l'on cite de mémoire, il est permis de faire une citation exacte sans être absolument textuelle.

La morale de ceci est que lorsque l'on est gentilhomme, il vaut mieux habiter aux champs et prêter cinq mille francs à un curé de village que de faire partie du *high life* et de négocier de fausses traites afin d'enrichir les écumeurs du pavé parisien. Dans le premier cas, on a quelque-fois la chance d'être loué par un grand écrivain ; dans le second cas, on oscille entre la notoriété peu désirable que donne le *Gaulois* d'Arthur Meyer, et la publicité regrettable que donne la *Gazette des Tribunaux*...

Edouard Drumont.

FAMILLE EPROUVEE

Un jeune homme se fait fracturer le bras dans un métier à carder

Fall River, Mass., 14.—Samedi après-midi, vers 4 heures, Achille Vachon, âgé de 16 ans, demeurant à Wesport Factory, a été victime d'un pénible accident. Il était employé comme cardeur, et d'une manière ou d'une autre, il se fit prendre la main dans une carde. Lorsqu'on le retira de sa position, ce fut pour découvrir qu'il souffrait d'une double fracture du bras gauche. Il avait la main gauche toute ensanglantée, et déchirée. On fit appeler le Dr Barré, du village Flint, qui se rendit sur le champ et administra les soins que requérait l'état du jeune Vachon. Achille Vachon est l'aîné de la famille de feu M. Vachon, qui s'est fracturé le crâne à Westport, il y a quelque temps, en tombant dans un escalier.

PAIN KILLER
PERRY DAVIS'
GUERIRA PROMPTEMENT
Diphthérie, Esquinancie, Toux et Rhumes.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

Québec, 24 Mai 1894—No 11

LA FEUILLERAIE

(Suite)

Etait-ce une illusion de son pauvre cœur troublé ? Elle vit les traits d'Hubert s'altérer, ses yeux exprimer un reproche ; mais peut-être était-ce l'orgueil froissé, le sentiment pénible d'un refus. Pouvait-elle seulement envisager la perspective de devoir un bonheur illusoire à l'idée de justice qui animait son parent ? Plutôt souffrir toujours que de le séparer de la femme qu'il aimait, elle en était sûre, plutôt que de douter de sa tendresse si elle avait la faiblesse de profiter d'une trop grande générosité...

— Hubert, reprit-elle avec un léger effort, notre bonheur est ailleurs ; je ne me marierai pas... Non, jamais ! ajouta-t-elle doucement et lentement, suivant sa propre pensée, et sentant bien que sa jeunesse et son cœur ne fleuriraient pas deux fois. Vous êtes très généreux, je suis heureuse de penser que le vieux sang des Sommerives coule drns vos veines toujours le même, toujours tel que je l'ai connu chez ceux-ci... Et maintenant, laissez-moi vous dire qu'il est un moyen de mettre à l'aise votre conscience trés délicate, ou plutôt le sentiment trop intense de votre dignité, en réalisant l'intention et le désir qui avaient en partie dicté le testament de mon oncle...

Il avait placé un instant sa main sur ses yeux. Il l'ôta à ce moment,et lui montra de nouveau son visage altéré.

— Et ce moyen ? demanda-t-il d'une voix brève et douloureuse.

Elle joignit instinctivement les mains et le regarda d'un air suppliant.

—Ne vous fâchez pas de ce que je vais vous dire, même si je heurte vos idées et vos sentiments... Me le promettez-vous ?

—Vous pouvez tout me dire, Nelly.

—Si mon oncle avait eu l'idée de me léguer la fabrique, c'est... c'est qu'il savait que je respecterais son œuvre, que je laisserais du travail à ceux qu'elle employait, que je garderais ici toute population qui, le travail disparu, s'en irait en mendiant son pain... Hubert, vous aurez pitié d'eux, n'est-ce pas ? Même si vous ne voulez pas attacher votre nom à une entreprise de ce genre, vous aurez égard à leurs intérêts, vous saurez attendre, au besoin, le moment favorable ?...

Il pâlit et la regarda longuement.

—Quelle que soit ma résolution, qui n'est pas encore arrêtée, je vous promets de songer sérieusement aux intérêts des ouvriers.

—Merci, dit-elle, les larmes aux yeux et lui tendant la main.

Il retint quelques instants cette main dans la sienne.

Nelly, dit-il, je crains de froisser en vous quelque sentiment que j'ignore en vous répétant les paroles que je vous ai dites tout à l'heure... Mais je veux espérer que vous vous en souviendrez, que vous y réfléchirez, et que vous me laisserez vous les redire...

Elle fit un geste de dénégation et retira doucement sa main.

—Il faut que je rentre, nous allons en ville, dit-elle, et j'ai promis d'être exacte.

—J'ai beaucoup d'autres choses à vous dire, cependant... Nous avons des questions d'intérêt à régler, et j'éprouve une sorte de gêne à les traiter chez Mme Herrison. Puis-je vous rencontrer à la fabrique, où je vais passer probablement une partie de ma journée ?

—Il faut, de toute évidence, qu'on vous rende vos comptes à la fabrique, répondit-elle en essayant de sourire.

—Alors, à bientôt, dit-il d'un ton grave où perçait une douleur secrète.

Une douleur ? Vraiment, y en avait il une trace ? Ce n'était pas possible, oh ! non. Mais combien ce qui venait d'arriver bouleversait ce pauvre cœur tout prêt à s'effacer ! Voici que mille souvenirs lui revenaient en foule, s'éclairant d'une lumière toute nouvelle... C'étaient les longues causeries d'autrefois, dans lesquelles Hubert avait souvent incliné son esprit devant le sien, c'étaient certaines paroles, auxquelles elle n'avait pas alors attaché d'importance, mais qui pouvaient être l'indice d'un sentiment caché... Elle se rappelait lui avoir dit une fois qu'elle consacrerait sa vie à ses parents, et il avait paru triste et tourmenté... Cependant, s'il l'eût aimée, aimée comme Nelly, elle était capable d'aimer, n'aurait-il pas pu rester près de son oncle et vaincre ses préjugés pour la fabrique ?

Illusions ! Non, il n'avait pensé à faire d'elle sa femme que lorsqu'il avait échoué dans sa tentative pour lui faire partager sa fortune. Il y avait là encore une fois, une scrupule dont il eût été odieux de profiter... Il fallait disparaître de sa vie : dès que la situation de Nelly serait réglée, elle partirait et s'installerait comme dame pensionnaire dans une maison religieuse, puis elle accroitrait ses ressources en peignant ou en donnant des leçons de dessin. Elle serait très occupée, elle ne s'apitoierait jamais sur elle-même, oh ! non, c'était ellement inutile ! Et elle serait très heureuse d'apprendre qu'Hubert fait du bien et trouve une compagne brillante et aimée...

Il s'éloignit dans la direction de la fabrique ; elle fut soulagée de ne plus entendre le bruit de ses pas...Alors, elle rentra dans léglise et appela à son secours Celui qui est toute force et qui a épuisé l'angoisse ici-bas ; puis, s'abandonnant à sa Providence mystérieuse, toujours adorable, elle reprit le chemin de Granlieu. Neuf heures n'étaient pas sonnées, mais le panier attendait, tout attelée, et Mme Herrison, légèrement nerveuse, se tenait sur le perron, tordant ses gants de Suède.

—Suis-je donc en retard ? demanda Nelly, traversant la cour d'un pas plus rapide, tout en regardant l'horloge placée au-dessus des écuries.

—Pas précisément en retard ; mais ignorant que vous étiez sortie à une heure aussi matinale, j'avais désiré avancer le moment du départ, dit Mme Herrison, un peu sèchement, descendant le perron et mettant ses gants.

—Je vous demande mille pardons... Je suis prête à l'instant...

Elle courut changer son chapeau de campagne, et, au moment même où elle revenait s'asseoir près de Mme Herrison, celle-ci toucha les poneys d'un geste si nerveux qu'ils se cabrèrent furieusement.

—Les bêtes sont vives ce matin ; si j'ose le dire à madame, le fouet est inutile et pourrait être dangereux, dit le vieux palfrenier qui avait donné un dernier coup d'œil au harnachement.

Sa maîtresse ne daigna pas répondre Déjà sa main fine, mais nerveuse, avait maîtrisé l'attelage, qui partait avec la rapidité d'une flèche sur la route blanche de poussière et de soleil.

Ce ne fut qu'au bout de plusieurs minutes que ralentissant un peu l'allure de l'attelage, Mme Herrison adressa la parole à Nelly.

—Etes-vous tous les jours aussi matinale ? demanda-t-elle d'un ton dont elle déguisait mal l'aigreur. On m'a dit que vous êtes sortie à sixheures ce matin.

—Je suis sortie de manière à arriver à peu près à temps pour l'unique messe qui se célère au village.

Quelque chose d'un peu changé, comme une nuance de lassitude dans la voix de Nelly, attira soudain l'attention de Mme Herrison. Elle se tourna vers la jeune fille et la regarda d'un air scrutateur. Les joues de Nelly étaient plus pâles qu'à l'ordinaire, et le cercle bleuâtre qui entourait ses yeux révélait les larmes qu'elle avait versées.

—Vous avez vu M. de Sommerives ? demanda la jeune femme à brûle-pourpoint et d'un accent incisif.

Une teinte pourpre succéda à la pâleur qui couvrait le visage de Nelly. A demie froissée de ce ton inquisiteur, encore émue de ce qui s'était passé entre elle et Hubert, elle hésita une seconde à répondre.

—Oui, Hubert assistait à la messe et je l'ai retrouvé au cimetière, où il m'a demandé les tristes détails que ma lettre ne lui avait qu'incomplètement donnés.

Mme Herrison cingla d'un coup de fouet son attelage, qui, sous ce traitement injuste, bondit furieusement et entraina la légère voiture avec la rapidité d'une flèche.

—Un cimetière peut être un lieu poétique pour rencontrer un cousin, bien qu'on puisse le trouver un peu trop funèbre, dit-elle sèchement ; mais n'eût-il pas été plus convenable de profiter de l'offre que je vous avais faite de recevoir M. de Sommerives chez moi ?

La rougeur de Nelly s'accentua brusquement. Etonnée et choquée à la fois des matières et du ton auquells Mme Herrison ne l'avait pas accoutumée, froissée, en outre, de voir blâmer sa conduite, elle répliqua avec un calme forcé :

—Notre rencontre n'était pas préméditée ; j'avais l'habitude d'assister à la messe chaque jour, quand je demeurais à la Feuilleraie, mais Hubert était moins matinal d'ordinaire... Il n'est pas étonnant , cependant, que nous ayons, l'un et l'autre, désiré prier sur a tombe de nos parents.

—M. de Sommerives et sa sœur n'étaient pas vos parents bien proches, je crois ; leur neveu l'est encore moins.

—Nous avons vécu pendant quatre mois dans l'intimité de la campagne, n'attachant pas une très grande importance à ce titre de cousins, qui ôtait seulement à nos rapports un élément cérémonieux, sans y ajouter rien autre chose...

Mme Herrison sentit qu'elle avai été trop loin.

—Voyons, ne soyez donc pas susceptible, dit-elle avec un peu d'impatience mélangée d'un certain désir de conciliation. Ce que je vous dis là n'est dicté vous le savez bien, que par l'intérêt que je vous porte ; je puis je pense me permettre de vous donner un conseil en matière de convenances tout extérieures et vous seriez probablement, étant données ces relations toutes franches d'amitié et de quasi-volonté, la première à regretter qu'on unit votre nom à celui de M. de Sommerives en des bruits de mariage tout à fait invraisemblables.

—Sans doute, murmura Nelly, regardant vaguement devant elle.

Les fins sourcils de Mme Herrison se froncèrent, son regard devint dur mais sa voix resta conciliante tandis qu'elle reprenait :

— Car enfin, Nelly, vous êtes charmante, mais vous êtes trop raisonnable, trop sage, trop pratique, pour penser qu'un homme aussi ambitieux que M. Sommerives puisse faire un mariage d'inclination.....

Nelly malgré son angoisse ne pu retenir un léger sourire.

— Je n'épouserai jamais Hubert, dit-elle ; mais est-il donc si ambitieux ?

— Terriblement... Il l'était déjà il y a six ans, en Amérique.... D'ailleurs sa valeur est très grande ; je sais que bien que ses opinions ne soient pas celle du gouvernement il est tres fort prisé aux Affaires étrangères... Un nom, de l'intelligence, de belles manières, cela ne se rencontre pas tous les jours, par le temps qui court.... Si M. de Sommerives fait comme c'est assez probable, un mariage suffisamment brillant pour le mettre en lumière, il arrivera certainement à des situations élevées...D'ailleurs il est non seulement ambitieux, mais orgueilleux, et ses préjugés de race serviront ses visées d'avenir. .

Nelly n'avait rien à répondre : on lui donnait un avertissement, sans se douter combien il était pratiquement inutile ; cependant, elle le recueillit pour fortifier sa conviction intérieure. Hubert n'avait demandé sa main que pour accomplir un devoir ; mais combien il eût souffert de voir son sort lié à celui d'une femme obscure et pauvre,—disons le mot, d'une demoiselle de compagnie, et cela au grand préjudice de ses ambitions et de sa carrière.

Après cet incident, la conversation redevint banale. Le poney-chaise s'arrêta devant divers magasins. Nelly fut requise de prendre mentalement toutes sortes de mesures de robes et de tabliers, on choisit des étoffes, des bonnets, des bas, puis une profusion de jouets et de bonbons, et la perspective de tous les bonheurs que représentaient tant d'achats fut pour la jeune fille une distraction aussi douce qu'efficace.

Au retour, elle fut chargée de tailler en partie ces petits vêtements, et de les répartir entre les ouvrières du bourg. Son attention et son temps se trouvèrent tellement absorbés par cette occupation qu'elle échappa complètement à l'anxiété qu'aurait dû lui causer l'attente d'Hubert. Elle fut presque surprise d'entendre la première cloche du dîner et ayant rapidement apporté à sa toilette les modifications qu'exigeaient les habitudes de la maison, elle descendit dans une tranquilité d'esprit relative.

Mme Herrison se trouvait déjà dans la bibliothèque avec quelques voisins de campagne qu'elle avait invités. Hubert entra bientôt, et l'œil pénétant de la jeune femme eut rapidement fait deux observations : son visage était sensiblement altéré, et son premier regard avait cherché Nelly.

On annonça presque aussitôt le dîner, Mme Herrison prit son bras, tandis que Nelly se trouvait placée près d'un gentleman-farmer très passionné pour les questions agricoles, très porté à croire qu'elles intéressaient agréablement le autres et enfin, très accoutumé à absorber à son profit l'attention de ses voisins Après avoir fait quelques vains efforts pour écouter les conversations plus attrayantes qui se poursuivaient un peu plus loin, Nelly se résigna de bonne grâce à son sort et essaya de comprendre le fonctionnement d'une nouvelle machine, le rendement de telle culture et même les effets de tel engrais. Cependant Hubert causait spirituellement avec sa voisine qui, de son côté, éblouissait ses amis provinciaux par la manière à la fois légère et brillante dont elle effleurait toutes sortes d'actualités. Elle apparaissait ce soir-là vraiment à son avantage tout à fait dans son rôle de jolie femme et de femme d'esprit, sans compter le prestige dont l'enveloppaient le luxe et l'élégance dont elle s'entourait avec une note d'intelligence et de tact tout a fait particulière. Elle avait conscience de son succès, et était tout à fait rayonnante, contente d'elle même et des autres, lorsqu'elle se leva de table et conduisit ses hôte sous un vérandah où l'on avait servi le café Nelly versa la brune liqueur dans les mignonnes tasses japonaises ; puis, échappant à son voisin l'agriculteur elle alla s'asseoir près d'une vieille dame affligée d'une somnolence perpétuelle dans l'intention charitable de la distraire et de la réveiller un peu. C'était une tâche difficile, et elle se résigna à laisser l'excellente femme dodeliner de la tête d'un air satisfait.

—Ce serait presque cruel de l'empêcher de dormir, dit la voix d'Hubert tout près d'elle.

Elle se retourna avec un sourire involontaire.

—Vous vous dévouez décidément aux tâches difficiles ; je vous ai plainte pendant le dîner.

—Et moi, je me réjouissais pour vous de l'amabilité et de la grâce de votre voisine. Vraiment Mme Herrison est la plus séduisante des femmes, et bien que je vive près d'elle depuis plusieurs mois, elle me charme toujours.

—Il y a de longues années que je la connais et elle était plus séduisante encore, quoique moins brillante peut-être lorsqu'elle s'appelait Mlle de Baigemont.

—Etait-elle plus charmante ? Il me semble que les femmes douées comme elle, sans perdre leurs charmes, savent en acquérir toujours de nouveaux.

Hubert regarda Nelly avec attention.

—Vous aimez beaucoup Mme Herrison ? dit-il d'un ton à demi interrogateur.

Nelly rougit ; elle souffrait véritablement chaque fois qu'elle était obligée de s'avouer que sa sympathie n'était pas à la hauteur de sa reconnaissance, et que sa reconnaissance était un sentiment voulu plutôt que spontané.

—Je lui rends pleinement justice, dit-elle avec vivacité, et je suis persuadé qu'il y a en elle des qualités qu'elle ne s'avoue pas à elle-même, mais qu'on pourrait développer.

—Le résultat vaudrait-il qu'on l'entreprit ?

Ce fut au tour de Nelly de regarder Hubert avec surprise. Quoi ! en était-il encore à ce vieux sentiment de rancune Il est vrai que la rancune peut subsister avec l'amour, quand elle-même ne provient que d'un amour blessé.

Il y eut un silence, et Hubert reprit d'un ton différent, plus bas et plus grave :

—Je suis allé à la fabrique aujourd'hui.

Le visage de la jeune fille exprima immédiatement un ardent intérêt.

—J'ai pu constater, reprit-il avec une émotion contenue, que la générosité admirable dont vous avez fait preuve vis-à-vis des ouvriers a sauvegardé mes intérêts d'une manière inespérée.....Aujourd'hui, soit que je cède l'entreprise, t que je l'exploite par moi-même, elle peut et doit subsister.

Une nuance rose couvrit les joues de Nelly, et lui donna immédiatement l'éclat qui seul manquait à son doux visage.

— Que Dieu soit loué ! dit-elle avec ferveur, et loué non seulement de ce qui est laissé à tous ces pauvres gens, mais encore du sentiment élevé qui vous porte à sacrifier vos idées personnelles et à attacher votre nom, fût-ce provisoirement, à une entreprise qui vous causait de l'éloignement !

Un bruissement de soie se fit entendre près d'elle.

— Nelly, vous empêchez M. de Sommerives de fumer, dit Mme Herrison d'un ton tranquille.

Mais son regard, qui cherchait celui de la jeune fille, était singulièrement dur.

— Hubert est libre de rejoindre ces

messieurs, dit Nelly en essayant de sourire.

— Et Nelly s'est toujours montrée très indulgente pour ce travers, dit Hubert s'approchant de la table sur laquelle était disposée une boîte de cigares.

Il rejoignit les hommes qui fumaient au jardin, et fit quelque tours avec eux. Mais il fut un des premiers à revenir, et il se rapprocha très ostensiblement de Nelly.

On avait apporté les lampes dans la bibliothèque, et Mme Herrison appela tout à coup la jeune fille.

—Nelly, arrangez une table de jeu, je vous prie... Puis, veuillez démêler cet écheveau de laine, Mme de Chervaux désire que vous lui montriez ce point de crochet que vous faisiez tantôt...

Sa voix avait un accent voulu mélangé de beaucoup d'autorité et d'une très légère dose d'amabilité. Pour qui était capable de saisir les nuances, c'était le ton qu'on emploie vis-à-vis d'une inférieure.

Ces paroles semblèrent glacer toute la petite société réunit dans la bibliothèque. Les voisins de campagne, qui avaient toujours vu en Nelly la parente et la fille adoptive de leur ami de Sommerives, étaient péniblement surpris de constater qu'elle n'était plus considérée comme étant au même niveau de de l'échelle sociale. Quant à Hubert, il resta un instant comme pétrifié ; puis, ayant promené son regard du visage soudain pâli de la jeune fille à la physiomie impassible de Mme Herrison, il se leva tranquillement.

—Permettez-moi, madame, dit-il froidement, d'éviter à Mlle Dayre la peine d'approcher une table, et veuillez me désigner celle qu'il faut préparer.

Mme Herrison devint livide.

—Mlle Dayre n'a point à remuer une table, dit-elle presque violemment : je lui ai demandé de disposer ses jetons et des cartes.

—Et ce petit aménagement est tout à fait dans mon rôle et dans mes habitudes, je m'en chargeais toujours chez mon oncle, dit vivement Nelly, prise d'un sentiment complexe d'effroi devant le regard irrité d'Hubert, et de pitié pour la souffrance de Mme Herrison.

—Nelly est si complaisante, dit celle-ci, s'adressant à Hubert avec un mélange de défi et de regret, qu'il lui paraît tout simple de me rendre mille services qui, ainsi qu'elle le disait tout à l'heure, lui étaient familiers dans la maison de son oncle...

—Mais qui lui étaient probablement demandés sur un ton tout différent répliqua Hubert à voix basse tandis, que Nelly encore tremblante, comptait des jetons et vérifiait des jeux de cartes.

Leurs regards se croisèrent, ils se comprirent, et une expression de désespoir traversa l'œil gris de la jeune femme.

Elle avait perdu la partie.

— Après tout, je paye le service de Mlle Dayre, elle n'est que ma dame de compagnie dit-elle de la même voix basse mais avec un violence contenue qui fit tressaillir Hubert.

Il pâlit et s'inclinant vers elle.

—J'aurais dû trop vous connaître pour admettre aveuglement, en effet, les sentiments généreux qu'elle vous prêtait, murmura-t-il.

O les drames mondains, déguisés un sourire ! O les paroles blessantes et irréparables qui s'échagent d'un ton bas et doux ! O les vains égards pour l'opinion qui maintiennent en présence des gens cruellement offensés ! Si Hubert cédant à son ressentiment. se fût immédiatement retiré il eût provoqué un esclandre, et rendu la situation de Nelly encore plus pénible. Il s'éloigna de Mme Herrison s'approcha de ceux des convives qui n'avaient pas pu saisir toute ces paroles prononcées à voix basse, mais dont l'attention et les soupçons avaient été éveillés, et essaya de les distraire de ce rapide incident. Une partie de whist s'engagea tandis que Mme Herrison, redevenue maîtresse d'elle-même, causait avec les dames et que Nelly, encoémue et tremblante s'efforçait d'expliquer un point de crochet à la vieille Mme de Chervaux. Hubert semblait suivre avec intérêt la partie de whist ; il ne se rapprocha pas une seule fois du petit cercle féminin. Comme le temps cependant semblait long à la plupart des personnes réunies dans ce salon ! Ce fut un soulagement d'entendre annoncer les voitures. A ce moment, Hubert se trouva près de Nelly.

—Que souhaitez-vous que je fasse ? demanda-t-il à voix basse. Il ne me semble pas possible que vous demeuriez dans cette maison.

—Je crains que ce ne soit pas possible, en effet, répondit-elle, retenant ses larmes.

Voulez-vous que je reste, et que je provoque une explication désormais inévitable ? Il me semble que j'ai quelque droit de vous protéger contre toute insolence.

Non, non, de grâce, laissez-moi arranger tout cela, murmura-t-elle rapidement et avec une expression d'effroi.

Il hésita un instant, puis, cédant à l'expression suppliante de son regard, il s'inclina devant elle et alla saluer Mme Herrison.

—A propos, dit celle-ci d'un ton insouciant, comme il prenait congé d'elle, j'ai eu des nouvelles de votre ami de Vaubriant, qui était avec vous en Amérique... Saviez-vous qu'il a quitté la diplomatie ?

—Je l'ignorais.

—Il y a été contraint à la suite d'un mariage inconsidéré ave une jeune institutrice...

Et, ayant lancé ce trait inutile et cruel, elle se détourna pour saluer ses hôtes.

Quand ils furent partis, elle revint vers Nelly, qui rangeait les jetons d'argent dans leur coffret d'ivoire.

—M. de Sommerives est par trop lunatique, dit-elle du même ton violent qu'elle avait pris dans la soirée. J'ai supposé les caprices de son humeur l'an dernier, j'étais prête, maintenant, à l'accueillir en ami ; mais sa conduite a été blessante, et je ne saurais admettre pour vous, pas plus que pour moi, une intervention aussi intempestive. Est-il votre fiancé, par hasard, pour prendre aussi fort à cœur et, j'ajouterai aussi mal à propos, les choses qui vous concernent ?

Nelly leva sur elle les yeux tranquilles.

—Non, dit-elle, aucun lien n'existe entre nous.

—Alors, vous ne vous étonnerez pas que ma porte soit fermée pour lui ?

Une cruelle angoisse serrait le cœur de Nelly. Oh ! si elle avait osé croire que les paroles entendues le matin n'étaient pas seulement inspirées par un sentiment de devoir !

Elle avait terminé ses arrangements Mme Herrison, qui se promenait dans la chambre avec agitation, s'arrêta brusquement.

—Est-ce que vous partagez les susceptibilités de votre cousin ? demanda-t-elle d'un ton agressif. Est-ce que vous me déniez aussi, vous, le droit de vous demander un service ?

Les yeux de Nelly se remplirent de larmes.

Elle comprenait qu'une rupture était imminente, et que Mme Herrison en cherchait l'occasion ou le prétexte.

—Vous avez été admirablement bonne pour moi, et je ne l'oublierai jamais, dit-elle d'une voix émue. Vous avez apporté dans nos rapports un extrême délicatesse, je me suis toujours sentie traiter en hôte, en ami. Si j'ai paru surprise de la manière dont vous m'avez parlé ce soir, c'est que votre excessive indulgence ne m'y avait pas préparée ; mais ai-je vraiment semblé offensée ? Je ne l'étais pas au fond, je n'avais pas le droit de l'être,et vous pouviez, même sans vous écarter des égards que vous ne sauriez refuser à une femme bien élevée, employer, bien avant ce soir, un ton d'autorité vis-à-vis de celle dont vous rétribuez les services... Je reconnais qu'Hubert a été trop ombrageux : il ne peut oublier que quelques gouttes du même sang coulent dans nos veines.

—Ce n'est pas une raison pour me parler d'une manière offensante ! Je serai toujours polie, mais je ne puis supporter l'idée de me heurter à des caractères susceptibles !

Nelly posa doucement la main sur le bras de la jeune femme, et constata qu'elle était agitée par un tremblement nerveux.

—Je ne suis pas susceptible, dit elle avec douceur, mais je crois qu'il est digne de vous et de moi de nous parler franchement, et d'éclaircir une situation qui deviendrait embarrassante. Quelque chose a modifié nos rapports, ce soir, et je crois qu'ils ne seraient plus jamais les même désormais... Je ne vous suis pas nécessaire, et vous avez été mille fois bonne de me persuader que je pouvais vous être utile... Notre essai de vie commune devait, vous le savez, être temporaire : j'ai pu accepter momentanément une situation où il entrait de votre part tant de bienveillance, mais ma dignité elle-même s'oppose à ce que je reste toujours dans une maison où, véritablement, on peut si facilement se passer de moi... Je vous garde une reconnaissance infinie... je ne suis pas froissée de vous voir un peu lasse de ma présence, ou plutôt, je ne veux pas attendre que ma présence vous fatigue... Vous croyez, n'est-ce pas, que je vous ai de la gratitude ? ajouta-t-elle vivement, les larmes aux yeux.

—Vous ne m'en devez pas... Quant à relever vos paroles et à insister pour que vous restiez... pour que vous oubliez ce qui ne st passé, je ne le ferai pas... Il vaut mieux que nous nous séparions... je suis lasse déjà de Granlieu. J'y sens une atmosphère d'hostilité, je hais ce pays, et je m'ennuie ! Oh ! je m'ennuie tant ! dit-elle avec une véhémence qui avait quelque chose de pathétique, et joignant ses mains d'un geste nerveux. Si vous voulez demeurer ici jusqu'à ce que vous ayez arrangé vos affaires et votre avenir, vous le pouvez...D'ailleurs, ce ne sera pas long, ajouta-t-elle avec amertume, votre chevaleresque cousin ne tardera pas à vous offrir sa main avec l'héroïque sacrifice de sa carrière et l'immolation non moins admirable de ses préjugés aristocratiques... Vous êtes habile dans votre simplicité, mademoiselle Dayre, et vous pourrez être fière de votre conquête jusqu'au jour où le regret et le désenchantement lui viendront avec le souvenir de ce qu'il aurait pu être et de ce qu'il a repoussé !

Elle s'était peu à peu animée, tout en parlant, jusqu'à une colère à peine contenue. Nelly n'eut pas le temps de répondre : elle avait ouvert la porte et était sortie, la tirant violemment après elle.

XXV

Ce fut dès cette nuit même que la jeune fille, tout inondée de larmes, rassembla les objets à son usage en vue d'un départ immédiat.

Il serait difficile d'exprimer les sentiments qui se partageaient son cœur, et de dire quelle amentume y avaient glissée les dernières paroles de Mme Herrison.

Tandis que, en proie à une angoisse et à une incertitude si douloureuse, elle ouvrait les tiroirs qu'elle avait rangés l'avant-veille avec la perspective d'un séjour de quelque durée, elle aperçut une feuile de carton pliée en deux et contenant l'aquarelle fait par elle, d'après le petit dessin surpris chez Mme Herrison.

Cette figure d'enfants dont elle le sentait, elle avait surpris et traduit l'expression à la fois souriante et pensive, ces traits si semblables à ceux de sa mère, ce regard profond et plus tendre semblaient plaider la cause de celle qui venait de montrer tant de passion et de violence. Q'allait-elle faire de cette œuvre vraiment exquise ? Elle avait toujours eu l'idée de la remettre un jour a Mme Herrison, en gardant comme souvenir l'ébauche première. Mais aujourd'hui comment ce présent serait-il offert et reçu ? Venant d'elle, l'agréerait-on, seulement ? Et n'eût-il pas été difficile, en tout temps, de pénétrer de force dans ce cœur si jaloux de ses souvenirs, et en même temps si empressé à en secouer la mélancolie ?

Cependant, il lui sembla qu'elle ne pouvait quitter cette maison en emportant la seule image qui fît revivre l'enfant disparu : cela aurait ressemblé à un larcin. Lorsque le jour fut venu, elle fit demander à Mme Herrisson si elle pouvait la voir, ayant l'intention d'aller passer quelques jours à Tours, au couvent où elle avait été élevée.

Il lui fut répondu que Mme Herrison souffrait d'une violente migraine, qu'elle regrettait de ne pas la recevoir lui adressait des souhaits de bon voyage et mettait une voiture à sa disposition.

Nelly réfléchit un instant.

— Je serais très aise, dit-elle à la femme de chambre, qu'on fit porter mes malles tout simplement chez les sœurs ; je passerai la journée avec elles, et leur carriole me transportera ce soir à la gare avec une valise.

—Mademoiselle part pour longtemps puisqu'elle emporte tout cela ? dit la femme de chambre, un peu surprise. Mademoiselle ne vient donc pas à Evian avec madame ?

— Non, Mme Herrison part sans moi.....

On lui avait apporté son déjeuner ; elle but quelques cueillérées de chocolat mais sa gorge se serrait, et elle ne put manger. Cependant, elle avait pris une décision au sujet de l'aquarelle. Elle s'assit devant sa table,et traça les lignes suivantes ;

" Madame,

" Je ne puis quitter votre maison sans vous redire merci. Je sens bien que je ne puisse me l'expliquer, qu'il y a entre nous quelque chose de tendu, de froissé, de douloureux, quelque chose qui tient du malentendu, quoique beaucoup plus subtil... Et ce quelque chose me rend craintive ; j'ai peur que ce qui vient de moi, même dans l'intention la plus affectueuse et la plus reconnaissante, ne vous semble pénible ou blessant... Aussi je ne sais comment vous parler, et je redoute d'autant plus de toucher à ce qu'il y a en vous de plus intime et de plus sacré, à ce que votre cœur semble envelopper d'un secret jaloux.

" Cependant, un jour vous avez parlé devant moi de la plaie cachée de votre âme, du chagrin intime de votre vie et depuis, il m'est arrivé bien des fois de penser avec une tendre sympathie, à votre ange envolé, et même de la charger de ma dette envers vous... Un hasard inattendu a une fois placé sous mes yeux son image à peine ébauchée e je savais qu'aucun des essaies tentés pour la reproduire n'avait pu vous rendre ce cher visage familier, je me suis imaginé que ma profonde sympathie pour l'enfance me donnerait l'intelligence de cette phisionomie disparue, et j'ai fait ce portrait que je *sens* ressemblant, car il est vous. Je n'osais vous l'offrir : mais il me semble que j'emporterais quelque chose de vous si je ne vous le laissais. Si vous retrouvez dans cette image la trace des émotions heureuses si vite envolées, il ne semble que je vous aurai rendu en partie ce que vous avez fait pour moi."

Elle cacheta la lettre, la plaça sur l'aquarelle, enveloppée soigneusement et également cachetée, et laissa le tout bien en vue sur sa table, afin qu'on le trouvât dès son départ et qu'on le remit à Mme Herrison.

Et encore une fois elle franchit ce seuil qu'elle avait cru hospitalier, incertaine de ce qui allait arriver, ne sachant qu'une chose, c'est qu'elle ne tiendrait compte que du bonheur et de l'intérêt d'Hubert, renonçant à tout ce qui n'aurait d'autre objet qu'elle même.

Elle descendit de voiture à la porte du petit couvent, redemanda à la sœur Jeanne la chambrette où elle avait déjà reçu l'hospitalité, et, ayant envoyé un télégramme au couvent de Tours, où elle comptait passer quelque jours dans l'intention délicate d'épargner à Mme Herrison toute rencontre embarrassante jusqu'à son départ pour Evian, elle sentit le besoin impérieux de se trouver seule pour penser à son avenir et demander l'aide de Dien. Il était dix heures du matin. Elle se dirigea vers l'église ; tout était tranquille et désert à ce moment de la journée, et ce grand calme lui semblait étrangement salutaire. L'église aussi était déserte, Nelly s'agenouilla contre la ballustrade du chœur, ferma les yeux, et, une fois de plus, confia à Dieu sa vie tout entière.

On ne saurait dépeindre l'élément de paix profonde qui ressort de l'oubli de soi. Quand on s'est, dans une certaine mesure, désintéressé de son bonheur personnel, on est vraiment au-dessus des accidents de l'existence ; non, bien entendu, qu'on devienne insensible aux joies, ou incapable de les goûter ; mais elles ressortent alors dans une large mesure du bonheur d'autrui, et enfin, on ne veut les devoir ni aux intrigues, ni aux efforts personnels, ni surtout aux sacrifices de ceux qui nous entourent : on les reçoit de la Providence paternelle de Dieu, toujours bonne, qu'elle donne ou refuse...

Un quart d'heure de recueillement dans ce lieu béni et tranquille suffit à rasséréner,le cœur de Nelly et à lui montrer sa voie. Quand elle sortit de l'église apaisée, pour aller s'agenouiller sur le tombe des Sommerives, elle vit Hubert debout près de la pierre, les bras croisés, l'air impassible. Elle hésita un instant, mais il fit un pas vers elle.

—Enfin ! dit-il d'un ton tranquille vous voici venue. Je vous attends depuis longtemps, Nelly.

—Beaucoup de choses se sont passées ce matin, dit-elle avec un soupir. J'ai quitté Mme Herrison.

—Naturellement ; elle n'aurait pu supporter désormais votre présence... J'ai regretté hier soir d'avoir obéi à votre requête et de vous avoir abandonnée à la méchanceté de cette femme.

—Elle n'est pas méchante, dit Nelly, secouant la tête.

—Comment appelez-vous donc le sentiment qui l'a porté à rabaisser, en ma présence, votre situation sous son toit ?

—Elle souffre murmura la jeune fille. C'est peut-être étrange de ma part de vous parler ainsi, Hubert, mais je ne

puis pas m'enpêcher de vous dire qu'elle vous aime. et je crois toujours qu'elle pourrait, sous l'empire de cette affection, devenir digne de vous...

Hubert secoua la tête.

—Il se peut qu'un amour vrai exerce sur elle une influence bienfaisante, mais moi, Nelly, je ne l'aime plus... Il faut que vous m'écoutiez et que le mot de nos deux vies soit dit tout à l'heure ...Nous n'avons plus de parents, nous sommes, hélas ! seuls au monde, vous et moi...Il peut vous paraître étrange que, pour la seconde fois, je vienne vous dire dans un cimetière les mots qui, radieux d'ordinaire, semblent le rayonnement même de la vie mais il me semble qu'ici nous sommes sous l'égîde de ceux qui nous ont aimés, comme nous sommes sous l'œil de Dieu, qui bénit les saintes amours...Nelly, j'ai jadis été presque le fiancé de Laure de Baigemont ; elle m'a indignement trahi. Si je n'avais eu en moi un sentiment religieux profondément enraciné, si Dieu ne m'eût sauvé de moi-même, la douleur qu'elle m'a infligée eût fait de moi un sceptique ou un désespéré...Il y a des ruines qui ne se revèlent jamais dans un cœur. Ni la beauté, ni l'esprit, ni l'amour de cette femme ne m'auraient ramené à elle ; combien donc peu aurait pesé dans la balance l'argent détesté auquel elle a jadis sacrifié ma tendresse ! Me comprenez-vous ?

— Oui, bien que je la plaigne de toute mon âme.

Hubert eut une ombre de sourire.

—Et croyez-vous, maintenant, reprit-il, que c'est un cœur absolument libre que je vous ai offert hier, que je remets de nouveau entre vos mains ?

Nelly était très pâle lorqu'elle reprit, s'appuyant instinctivement contre la lourde pierre :

—Oui, je crois votre cœur libre, c'est pourquoi je voudrais que votre choix fut très sage, très judicieux...Vous avez un beau vieux nom, une carrière considérée, de l'avenir. Beaucoup de jeunes filles belles et riches seraient fières de votre alliance.

—Et Mme Herrison, malgré la grande bonté que vous prétendez reconnaitre en elle, a pris soin d'insinuer que vous avez été sa dame de compagnie, n'est-ce pas ? Mais que m'importe ? Vous êtes *vous*, Nelly, et si vous m'accordez votre main, vous ferez également honneur à mon nom et à ma situation.

Des larmes vinrent aux yeux de la jeune fille.

—Comme vous êtes généreux, dit-elle. Mais peut-être l'êtes-vous trop... Peut-être ne comprenez-vous pas bien que vous ne cherchez, en m'épousant, qu'à me faire accepter à tout prix le partage de la fortune de mon oncle...

Il la regarda d'un air de doux reproche.

—Si vous m'aimiez, vous, vous ne sauriez vous méprendre, Nelly, dit-il vivement. Si j'ai surmonté l'âcre impression qu'avait laissée en moi une affection morte, si j'ai repris à la joie de vivre, si, ce qui vous touchera davantage, j'ai appris à m'élever au-dessus de mes préjugés, de mon jugement, de mon orgueil, je ne le dois qu'à vous seule...

Il se tut un instant, et, voyant que le regard humide de la jeune fille l'interrogeait timidement, il reprit :

—Vous ne pouvez pas savoir, parce que vous vous ignorez, naturellement quelle influence bénie émane d'un être aussi absent de lui-même que vous l'êtes...Il y a autour de vous un atmosphère fortifiante...Que dis-je, autour de vous ! Elle s'étend bien au-delà... Quand vous m'avez dit un jour que vous ne quitteriez jamais nos vieux parents, je n'avais pas encore le courage de sacrifier une carrière que j'aimais, pour embrasser une tâche qui rebutait mon orgueil...Combien j'ai souffert en vous quittant ! C'est pour distraire mes regrets que j'ai suivi cette mission à travers les mers...Mais votre souvenir m'accompagnait partout, accomplissant son œuvre secrète, me transformant à mon insu...Comment vous dire ce que j'ai senti, quand je vous ai vue compromettre votre avoir et aliéner votre liberté pour laisser du pain à ces ouvriers que vous aviez aidés et aimés toute votre vie ?...Nelly, vous avez été pour moi un autre ange gardien ; je ne viens pas à vous seulement pour implorer le bonheur de ma vie, mais encore pour réclamer cette aide mystérieuse et bénie qui fera vraiment de vous la compagne de mon âme et me rapprochera de Dieu...

Elle soupira doucement, comme si le bonheur qui envahissait son âme s'exhalait ainsi au dehors, et, ayant levé vers le ciel bleu un regard chargé de reconnaissance, elle reporta sur lui ce regard, tout imprégné aussi d'une lumineuse tendresse... Elle ne parla pas ; mais quels mots eussent été plus éloquents que la joie ineffable de ses doux yeux, et que l'élan presque enfantin qui lui fit baiser la vieille tombe moussue, comme pour associer ses souvenirs à ses espérances ?...

Ils s'en allèrent lentement par les sentiers fleuris, savourant leur bonheur, regardant les murs de la Feuilleraie, où a jeune fille allait rentrer en maîtresse. Tout à coup, Hubert s'arrêta, et, désignant tour à tour le château sous son revêtement de lierre et la masse noirâtre de la fabrique :

—Le bonheur est ici, et le devoir là, dit-il. Vous m'avez montré beaucoup de bien à faire, Nelly, je veux m'y essayer, ajouta-t-il en souriant, si vous enoncez à jamais être ambassadrice.

XXVI

Ils sont heureux, la fabrique prospère, l'influence salutaire d'Hubert s'étend dans le pays et dépasse les limites de son village : le jour viendra peut-être où des visées plus hautes, mais toujour désintéressées, lui permettront d'être utile à son pays.

Granlieu est vendu. Nelly a reçu, le jour de son mariage, nn riche bracelet et ce seul mot de Mme Herrison : " Merci. " Elle n'a jamais su l'effet étrange, presque foudroyant, de cette image de l'enfant mort, de ce souvenir venant ressaisir ce cœur troublé, frapper cette vie mondaine... Elle est devenue mère, et mère heureuse, mais elle ne se rend peut-être pas compte du lien mystérieux qui existe entre les mères frappées et les petites âmes bienheureuses qui les appellent à travers les bruits de la vie, et cherchent à nouer de la terre au ciel, des fils invisibles, mais irrésistibles... Le portrait qui a rendu à Mme Herrison le souvenir vrai, tangible de son enfant, est toujonrs devant ses yeux... Il lui parle sans cesse... Les pauvres sauraient répéter ce qu'il dit,— et eux aussi pourraient le révéler, ces murs mystérieux de la chapelle vers laquelle elle est toujours plus attirée, et où son cœur, jadis orgueilleux et indompté, apprend d'étranges leçons.

Nelly pense à elle, quand elle voit de loin les tourelles de Granlieu, ou quand elle s'agenouille sur la tombe du petit enfant que la jeune femme fleurit un jour magnifiquement, et alors, dans un élan de pitié et aussi de reconnaissance envers Dieu, elle prie pour celle qui a perdu ce trésor inestimable, le cœur de son bien-aimé Hubert.

FIN

FRISSONS ET FROIDS SUBITS.

Dès le commencement prenez une cuillérée à thé de

PAIN-KILLER

La Guérison sera plus subite que le Frisson.

Joseph Hamel & Cie

NO 62.

COTE de la MONTAGNE

Nouveaux Tapis, Prélarts, Rideaux, Pôles, Portières, Garnitures de toutes sortes, etc.

Joseph Hamel & Cie

58, Rue Sous-le-Fort.

Meubles de salons, Salles à Diner, Chambres à coucher, Bibbliothèques, Valises, Portemanteaux, Parapluies,

Aussi un superbe choix de

TWEEDS ECOSSAIS, ANGLAIS ET CANADIEN, SERGES, ETOFFES à PARDESSUS CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, Etc. Etc, Etc,

Tailleur de 1ere classe attaché à l'établissement.

27 avril 1894—2mej. 139

A VENDRE.

ETOUPE,
BRAI,
RÉSINE, ETC, ETC.
500 QUARTS DE GOUDRON,
100 QUARTS DE BRAI,
50 do RÉSINE,
100 do BRAI NOIR,
50 PAQUETS D'ÉTOUPE,

A prix réduit.

Reid, Craig & Co

RUE ST-ANDRE.

17 mai 1894—1m. 177

PILULES ANTI-BILIEUSES DU Dr ED. MORIN.

Comme il est plus facile de prévenir les maladies que de les guérir, c'est un devoir pour celui qui tient à sa santé d'avoir des selles régulières et normales—ce qui constitue une bonne santé. Or, aucune partie de la science médicale ne donne une plus grande place pour le soulagement et la guérison d'une maladie que celle qui cherche à réparer les dérangements des organes digestifs et assimilateurs. A moins que la santé de ces organes ne soit maintenue, ils deviennent une source de souffrances impossibles à décrire. Les premiers symptômes sont généralement la perte de l'appétit, les malaises après avoir mangé, l'indigestion, les étourdissements, les maux de tête, la constipation, la migraine, les brûlements d'estomac, dyspepsie, engorgement du foie, douleurs dans les reins avec urine chargée qui forme un dépôt au fond du vase etc., etc.

Pour la guérison radicale de ces indispositions, toutes les matières nuisibles et stériles doivent être expulsées du système.

Cela peut-être effectué par l'emploi d'un remède sûr et effectif, qui, non seulement puisse remettre l'estomac et le foie et les reins dans leur état naturel, mais favoriser une condition saine des intestins. Pour arriver à ce but et d'après le témoignage d'un grand nombre de médecins, les " **PILULES ANTI-BILIEUSES** " du Dr. Ed Morin sont sans rivales. Elles font disparaître non seulement les désordres ci-dessus décrits, mais encore elles font un bien incalculable quand ces maladies sont déjà établies ou même sérieusement avancées. Aussi les emploie-t-on avec succès dans le traitement de la névralgie, de la jaunisse, due à la condition maladive du foie, et dans tous les cas de maladies bilieuses.

Ces Pilules, purement végétales, sont un purgatif complet. Etant recouvertes, on peut les prendre facilement et sans répugnances. Cet avantage joint à celui de produire leurs effets d'une manière douce est un des titres qui recommandent surtout leur emploi pour les femmes et les enfants.

Un pharmacien bien connu de Montréal, écrit :

DR ED. MORIN & Cie, Québec.
Messieurs,

Je vends vos **PILULES ANTI-BILIEUSES** et votre **SIROP CALMANT** et je suis heureux de constater qu'ils donnent satisfaction aux nombreux clients qui en font usage.

J. H. F. CHARRON, pharmacien,
1978, rue Notre-Dame, Montréal.

Déclaration Importante

Nous publions ce qui suit pour démontrer la valeur d'une médecine qui peut faire beaucoup de *biens aux intéressés.*

" M. L. H. Chouinard, marchand bien connu de la paroisse de Matane, comté de Rimouski, déclare qu'il a été guéri d'un engorgement du foie et des premiers symptômes de la jaunisse par l'usage des **PILULES ANTI-BILIEUSES** du Dr Ed. Morin, quoiqu'il eut déjà essayé beaucoup de remèdes qui ne lui apportèrent aucun soulagement."

DR ED. MORIN & CIE., Québec.
Messieurs,

Je vous suis très reconnaissant pour l'efficacité de vos **PILULES ANTI-BILIEUSES** qui m'ont sauvé d'une jaunisse très prononcée. Par leur usage, j'ai acquis la preuve de leur valeur dans les maladies bilieuses.

Votre dévoué
G. L. PELLETIER.
Marchand, Matane.

15 mars 1894—1an 76

SAVEZ POUR TOUS !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à Des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

EST UN REMÈDE INFAILLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Seins. Blessures Anciennes Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme ; et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les Membres contractées et Jointures Raides, il agit comme un charme.

☞CES MÉDECINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway 78, New-Oxford Street, auparavant 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d. 11s.22, et 23s le Pot ou la Boîte, et on peur les obtenir dans toutes les pharmacies de l'univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étipuette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec, 3 septemble 1891.—

LE FROMAGE CANADIEN EN AVANT !

1892-93—A CHICAGO—1892-93.

Les " BLUE STAR " ont remporté 25 prix sur 28 échantillons exposés ! ! !

J. N. DUGUAY

LA BAIE, CO. YAMASKA, P. Q.

Agent des Fromageries " BLUE STAR " et " JERSEY LILY " ; sollicite les applications des Fromagers qui désirent faire partie de ces combinaisons pour la vente de leurs Fromages sur le marché de Montréal.

Commission, 5c. par boîte, claire de toute dépense.

Les ventes se feront chaque semaine comme par le passé, et le retour de chaque envoi sera fait aussitôt après la vente. C'est une occasion avantageuse et profitable pour les bonnes fromageries de vendre leurs produits au prix du gros, sans qu'il leur en coûte beaucoup. Les patrons sont surtout intéressés dans ce système de ventes ; ils ont le plus haut prix, un meilleur rendement et assurent, par le fait, la durée de cette industrie, la seule payante aujourd'hui.

Les ventes sont assurées à des PRIX AVANTAGEUX, les marques " BLUE STAR " et " JERSEY LILY " comptant parmi les plus recherchées en Angleterre. La marque " BLUE STAR " est réservée aux Fromageries de la Rive-Sud et la " JERSEY LILY " à celles de la Rive-Nord.

Le fromage fait de lait écrémé, le fromage mal fait ou mal empaqueté ne peuvent faire partie de ces combinaisons.

2mai 1894—2m.cj

J. N. DUGUAY, LA BAIE, CO. YAMASKA, P. Q.

BIERE ET PORTER DE JOHN LABATT

DE LONDON, ONT.

Le breuvage le plus salutaire pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Recommandé par les connaisseurs et les médecins dans toutes les parties du Canada.

Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

NEUF MEDAILLES ET ONZE DIPLOMES obtenus aux Expositions Universelles de France, d'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Saveur originale et fine, pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

N. Y. MONTREUIL

SEUL AGENT,

277, 279,

Rue Saint-Paul Québec.

☞ TÉLÉPHONE 545 ☜

26 avril 1894—2½mej. 137

Conseil de Ville

Soumission des règlements

LA TAXE ET L'INSPECTION DU LAIT

Voici les noms des membres du conseil qui assistaient à la séance qui a eu lieu hier soir.

Les échevins et conseillers Tessier, Pouliot, Fiset, Boisseau, Cook, Pâquet Poitras, Côté (St-Jean), Bussière, Thibaudeau, Reynolds, Leonard, Delille, gagnon, Gignac, Bélanger, Dussault, Côté (St- Sauveur), Rancour, Martineau Duchaine, Dion, Drolet, Tauguay Boisvert Stafford, Griffin.

Lus divers rapport de comités, entre autre un rapport du comité de santé recommandant la nomination d'un inspecteur de lait et un rapport du comité de finances accordant à M. Vincent le contrat pour les impressions de la corperation. Ces raports sont renvoyés à la prochaine séance.

LA TAXE

On passe ensuite aux ordres du jour comme suit :

Lecture et passation du règlement No 322 intitulé Règlement pour fixer, déterminer et imposer pour l'année fiscale du premier mai 1894 au premier mai 1895, la taxe ou cotisation sur les propriétés immobilières de la cité de Québec, pour subvenir aux dépenses de la dite cité pendant et pour la dite année.

Le règlement est adopté sans discussion.

L'INSPECTION DU LAIT

Deuxième lecture et passation du règlement No 321, intitulé : Règlement amendant le règlement No 313, concernant la propreté, la salubrité et l'hygiène dans la cité de Québec, en autant qu'il se rapporte à la vente et à l'inspection du lait.

Ce règlement pourvoit à la nomination d'un inspecteur du lait qui aura le droit de prendre des échantillons de tout lait qui ne sera pas suivant la loi et de le faire analyser. Il aura aussi le droit de visiter les établissements où l'on vend du lait afin de forcer à se conformer à la loi tout laitier ou vendeur de lait. Tout vendeur de lait sera tenu de déclarer au bureau de santé tout cas de maladie contagieuse ou non qui surviendra dans sa famille, sa maison, ses employés ou ses animaux. Il est défendu de vendre du lait en ville sans avoir obtenu de licence à cet effet. Ceux qui restent en dehors de la cité devront permettre la visite de l'inspecteur du lait dans leurs établissements. La clause suivante est très importante.

6. Personne ne voudra ou n'offrira en vente, ou gardera en sa possession avec intension de vendre dans la Cité du lait provenant de vaches malades ou de vaches nourries de substances préjudiciables à la qualité du lait ; ou du lait provenant de vaches saines, mais en contact avec de animaux malades ou des personnes malades ou résidant dans des maisons ou il y a des cas de maladies contagieuses ; ou du lait redouté, comme pouvant devenir un véhicule de contagion provenant de sujets humains ou de sujets animaux ; ou tout lait qui n'atteint pas la moyenne (standard) suivante : trois pour cent de beurre douze pour cent de matières solides (gras compris) et une densité de 10.29 à 10.33, à température d de 60 degrés Fahrenheit.

Tout lait vendu, offert ou exposé en vente contrairement aux dispositions de la présente section pourra être saisi et confisqué par le dit inspecteur du lait ou tout officier de santé.

Il est aussi défendu de vendre du lait écremé ou dont on aura enlevé une partie constituante. La laiterie doit être tenue à au moins 20 pas de toute étable, amas de fumier, etc., et doit être dans un appartement spécial, sans quoi l'inspecteur du lait aura le droit de prohiber la vente du lait qui sortira de cette laiterie.

Le règlement est adopté.

L'ordre du jour suivant est remis à vendredi en huit :

2e lecture et passation du règlement No 323 intitulé : Règlement concernant les hydromètres et l'approvisionnement d'eau de l'aqueduc aux communautés religieuses ou enseignantes en la cité de Québec.

Le maire soumet un rapport démontrant l'âge, le salaire, la résidence et le temps d'emploi des officiers de la corporation.

Le conseil s'ajourne à vendredi.

"Les Cicatrices Seules Restent,"

Mr HENRY HUDSON, de la Cie. "James Smith Woolen Machinery" de Philadelphie (Pa.), qui s'exprime ainsi :

"Parmi les nombreux certificats que je vois, à propos de certaines médecines qui accomplissent des guérisons, purifient le sang, etc., aucun ne m'impressionne plus que ma propre expérience. Il y a vingt ans, à l'âge de 18 ans, j'avais aux jambes des enflures qui crevaient et devenaient des plaies suppurantes. Le médecin de notre famille ne pouvait m'apporter aucun soulagement et on craignait que les os ne fussent atteints. A la fin ma bonne vieille

Mère me Poussa

à essayer la Salsepareille d'Ayer. J'en pris trois bouteilles, les plaies se guérirent et je n'ai rien ressenti depuis. **Les cicatrices seules restent, ainsi que la mémoire du passé pour me rappeler le bien que la Salsepareille d'Ayer m'a fait.** Je pèse maintenant deux cent vingt livres et je jouis d'une parfaite santé. Je voyage depuis les douze dernières années, et j'ai remarqué que la Salsepareille d'Ayer fait des annonces dans toutes les parties des États Unis, et c'est toujours avec plaisir que je parle du bien qu'elle m'a fait."

Salsepareille d'Ayer.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

AVEZ-VOUS BESOIN
D'UN
Instrument d'Agriculture

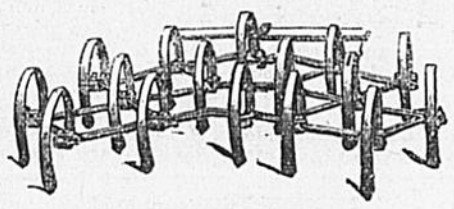

HELWIN,

Allez chez les soussignés.

—AUSSI TOUT ESPÈCE DE—
VOITURES DE PROMENADE.

Demandez nos catalogues.

Latimer & Legare

273 & 275, RUE ST-PAUL, QUEBEC
Ou 24, Rue St-Valier.
15 mars 1894—5m. 67

A QUOI SONT-ILS BONS ?

Beaucoup de gens qui n'ont jamais eu occasion d'être malades se demandent souvent en lisant ce qui se rapportent aux fameux Remèdes Sauvages de **J. E. P. Racicot,** qui ne sont composés que d'herbes et de racines, à quoi ces remèdes sont-ils bons ? Pour donner la réponse fidèle à cette question, nous ne pourrions que référer ces gens aux malades qui en ont fait usage Ces malades répondraient sans la moindre hésitation que ces remèdes servent à guérir toutes les maladies quelles qu'elles soient. Il n'y en a pas qui leur résiste. Elles guérissent infailliblement la dyspepsie, les maladies de foie, des rognons et des poumons, les toux, les rhumes, les bronchites, le catarrhe, la névralgie, les rhumatismes, le mal de tête, les douleurs dans les reins ou les côtés, le dérangement (Beau-mal, mal de mâtrice,) les vers surtout le ver solitaire, les mauvaises maladies, les plaies de toutes sortes, le *riffe*, les dartres, les maladies de la peau, la teigne, la gale et toutes les autres, sans en excepter une seule, quoique nous ne puissions toutes les énumérer. Quelque soit la maladie qui vous fait souffrir, ne manquez pas de recourir à ces remèdes, en vous rendant à Québec. Si vous êtes trop éloigné, vous recevrez une réponse en écrivant à l'*Enseigne du Gros Sauvage* chez

J. E. P. RACICOT
No. 25 Rue St-Joseph
ST-ROCH, QUEBEC.

Un marchand bien connu de notre ville nous écrit :

A LA ANCHOR MEDECINE CO..

Messieurs,

Il me fait plaisir de communiquer au public mon expérience personnelle et aussi celle que j'ai acquise dans ma famille avec votre magnifique préparation ANCHOR WEAKNESS (Liqueur Phosphatique Anchor). Cette préparation jouit ici, avec raison, de la plus entière confiance de la part du public. Depuis au-delà de 16 ans j'ai été un dyspeptique incurable,—avec des précautions infinies et une diète sévère, je puis manger pour me soutenir, — mais en outre, toutes les semaines ou les deux semaines, j'avais à endurer une violente migraine avec son cortège ordinaire de vomissements, mal de cœur, incapacité absolue de manger... et je me voyais confiné à la maison chaque fois pendant un ou deux jours.

J'ai été un des premiers à faire usage du Remède Anchor et je dois dire qu'il m'a procuré tout le bien que je pouvais désirer ; mais surtout, j'ai eu le bonheur d'être délivré pendant 10 mois consécutifs de ma cruelle migraine. C'est un résultat que je n'ai pu obtenir avec aucun autre des nombreux remèdes que j'avais essayés pour me délivrer de cette maladie, va sans dire que ma digestion est bien meilleure et que j'ai pris du poids.

J'ai employé avec un succès marqué le Anchor Weakness Cure pour ma femme, qui était tombée dans une grande faiblesse, au point que j'ai crains pour ses jours. Ce Remède Anchor est une préparation qui produit des résultats étonnants et cela en peu de temps Si j'en juge par le grand débit que nous en faisons tous les jours et par la satisfaction que nous expriment nos clients, je dois avouer que nous n'avons jamais vu sur le marché, une préparation jouir d'une aussi grande popularité.

L. N. BERGERON.
Epicier,
151, rue St-Joseph, Québec.

☞En vente partout ou écrire à la

Anchor Medecine Co.,
QUEBEC, CANADA

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLERIQUE DU Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit :

Mr L. ROBITAILLE,

Monsieur et Cher Confrère,

" Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'**ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY,** que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'**ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY.** J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et *toujours avec le plus grand succès.* D'après mon expérience, c'est véritablement le *spécifique par excellence,* contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE. "

Bien à vous,

A. D. CASAVANT, *Pharmacien*

Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. RORITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE

☞ Franco par la malle sur réception de 60 centins. ☜

A vendre.

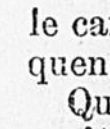

Maison en pierre, à deux étages, avec un vaste terrain, poste de commerce, (pas de rente sur le terrain), située au coin des rues St-Dominique et Ste-Marguerite, à moins de 5 minutes de la gare du Pacifique.

S'adresser à Mme THIS DROLET,
Rue Ste-Marguerite, No 37, St-Roch.
19 avril 1894—2m. 129

FABRICATION

Des VINS,
BIERES,
VIN de GROSEILLE
Rouge et de Cassis.

UN DISTILLATEUR FRANÇAIS DE 25 ANS D'EXPERIENCE, vous enverra les instructions et directions pour manufacturer vous-mêmes les meilleurs produits importés, sur la réception de **50 CENTINS.**

Adressez :

F. C. ROSIAN,
RIMOUSKI.
12 avril 1894—1m. 112

George Bellerive

AVOCAT
8, rue St-Pierre, B.-V. Québec

CONSULTATIONS GRATUITES.

Collections de rentes, loyers, dettes. Remise immédiate des argents reçus.
Avances faites sur montants à collecter.
Achats de crédits.
Rédaction de contrats par actes privés.
Règlement de faillites et de successions.
23 novembre 1893—j1an. 895

ABONNEZ-VOUS
— AU —
'JOURNAL DES CAMPAGNES'
$1.00 PAR ANNÉE *—SEULEMENT—* **$1.00**
PAYABLE D'AVANCE.

16 *grandes pages par semaines, paraissant tous les Jeudis*

LE PLUS GRAND ET LE PLUS POPULAIRE JOURNAL DE LA PUISSANCE.

11 & 13, rue BUADE, Québec

CHEMIN DE FER
Québec - Central

SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Service de trains solides entre Québec et Boston, viâ Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine viâ Jonction Dudswell et le chemin de fer Maine Central.

A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS quitte Québec (Traverse)..	1.30	p. m
" " Lévis.....	2.00	p. m
Arrive à jonction Dudswell.....	6.32	p. m
" Sherbrooke.....	7.50	p. m
" Boston	8.05	a. m
" New-York.....	11.33	a. m

Chars palais dortoirs directs, de Québec Boston et Springfield.

MIXTE quitte Québec (Traverse).....	12.30	p. m
" " Lévis	1.10	p. m.
Arrive à St-François		

Allant au Nord

EXPRESS quitte New-York	4.00	p. m
" " Boston.....	7.30	p. m.
" " Sherbrooke.....	8.00	a. m.
Arrive à Lévis	1.55	p. m.
" Québec (Traverse).....	2.00	p. m.

C'est un convoi direct, avec chars palais dortoirs de Pringfield et Boston à Québec.

MIXTE quitte St-François.....	6.00	m.
" " Jonction Beauce.....	7.00	a. m.
Arrive à Lévis.....	10.00	a. m.
" Québec (Traverse).....	10.1	a. m.

C'est la seule ligne qui voyage avec trains directs entre Québec et les points de la Nouvelle-Angleterre et qui se raccorde avec les chemins de fer Boston et Maine et Maine Central.

On fait toujours raccordement à Lévis et à la jonction Harlaka avec tous les trains de l'Intercolonial et le bagage est étiqueté pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, billets, horaires, etc, s'adresser à l'agent général des billets, en face de l'hôtel St-Louis, Québec, et au bureau du Québec Central, quai de la traverse, basseville, Québec.

FRANK GRUNDY, Gérant général. J. H. WALSH, Agent général des Passagers et du fret

5 septembre 1893.

GRATIS !

Coupez cette annonce et envoyez-là à Wm. H. Gagné, St-Justin, Co. Maskinongé, P. Qué., et vous recevrez gratuitement des échantillons de cartes de visite ainsi que des catalogues.

☞Ecrivez de suite.

10 mai 1894—1m.cj. 168

Ferme Boréale

J. C. CHAPAIS,
PROPRIETAIRE

POMMES DE TERRE
BEAUTÉ D'HÉBRON.

TUBERCULE absolument sain, d'excellente qualité, productif, semence de première classe, $1.50 par sac de 90 lbs à la station de St-Philippe de Néri, fret aux frais de l'acheteur. Pas moins d'un sac ne sera vendu à chaque acheteur. Semence très-rare cette année.

BETAIL CANADIEN

Taureaux et Vaches canadiens enregistrés Le G. R. B. C., animaux de premier choix, très remarquables comme sortant des meilleures familles laitières, entre autres :—

" FLEUR-DES-COTEAUX," (742, L. G. R B. C.) belle génisse d'un an. Prix $35.00.

Ces deux animaux sont issus de ce qu'il y a de mieux en fait de vaches canadiennes sur la ferme, saillies par " GRANDVILLE," le plus beau taureau canadien du district.

" CORNEILLE," (12, L. G. R. B. C.) vache de sept ans, issue de " FECONDE," qui est enregistrée au livre d'or pour avoir donné 13 lbs 4 onces et demie de beurre en sept jours. Prix $60.00

Tout le bétail canadien de la Ferme Boréale est de type noir ou noir et fauve, qui est considéré comme le meilleur type de la race, et est enregistré.

Veaux de l'année, tous issus de vaches lait de qualités supérieures, saillies par " GRANDVILLE " mentionné plus haut.

Pour renseignements sur les prix s'adresser

J. C. CHAPAIS,
Ferme Boréale
St-Denis, comté de Kamouraska.

CONDITIONS
— DU —
JOURNAL DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE
Pour la France :— 10FRANCS
STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
LEGER BROUSSEAU
— ÉDITEUR —
11 & 13 rue Buade, Québec.